



Positions de l'AQRP en défense des droits

De 2007 à décembre 2021



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

Table des matières

Préambule.....	4
Positions combinées (sociales, économiques et santé)	5
Priorités régionales.....	26
Positions économiques	32
Volet financier et pouvoir d'achat	32
Régimes de retraite.....	41
Régime de rentes du Québec (RRQ)	46
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	49
Régimes de retraite municipaux et universitaires.....	52
Rapport D'Amours.....	57
Indexation des régimes de retraite.....	58
Congés de cotisation.....	69
Représentation des aînés - Régimes de retraite.....	70
Caisse de dépôt et de placement (CDPQ)	77
Positions en santé.....	86
Positions combinées et orphelines.....	86
Résidences privées, CHSLD, soins à domicile, soins palliatifs et maltraitance ..	97
Aide médicale à mourir et soins palliatifs	122
Proches aidants.....	124
Frais accessoires.....	126
Pandémie de COVID-19.....	128
Grippe A(H1N1)	132
Tournée médiatique : Chambardements en santé : les aînés ignorés	133
Positions sociales	137
Positions combinées et orphelines.....	137
Abus et maltraitance	142
Prévention du suicide.....	148
Jeu	152
Droits des LGBT, des femmes et des locataires	153
Conduite automobile.....	155
Représentation des aînés.....	156
Politique, Conseil des aînés et combinées)	156
Coalition pour la dignité des aînés (CDA)	158



Préambule

Ce recueil regroupe l'ensemble des positions prises par les instances de l'AQRP depuis 2007 et sert à mieux comprendre les motivations qui guident les mandats de l'AQRP, année après année, de suivre ses dossiers politiques et de s'assurer de la légitimité de ses actions. Par souci de transparence, c'est un outil qui permet de retrouver toutes les informations nécessaires sur des positions externes et internes.

Chaque position est tirée de communiqués ou d'extraits des résolutions inscrites dans les procès-verbaux des instances. Les résolutions qui ont été sélectionnées pour être mises dans ce document ne contiennent pas :

- ◆ les décisions concernant les affaires financières de l'AQRP ;
- ◆ les positions concernant la gestion des instances ;
- ◆ les résultats d'élections ou les positions de nomination.

Chaque position possède un numéro de référence qui indique l'instance d'où la décision provient ainsi que la date.

Voici la liste des codes de couleurs qui sont utilisés dans ce registre :

Rouge	Conseil d'administration	Violet	Comité exécutif
Vert	Communiqué	Orange	Assemblée générale annuelle

Positions combinées (sociales, économiques et santé)

COMM 2021-10-20

« Au lendemain du discours d'ouverture du premier ministre, l'AQRP est déçue et grandement préoccupée par l'absence d'engagements du gouvernement concernant l'appauvrissement des personnes âgées.

Bien sûr, nous saluons l'annonce du mandat donné à la commissaire à la santé et au bien-être qui se penchera sur les solutions en soins à domicile. Nous sommes persuadés, et nous l'avons répété à maintes reprises, l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées passe par des investissements majeurs et l'augmentation des services en soins à domicile ! Cela dit, c'est bien de donner des mandats et de produire des rapports, mais encore faut-il mettre en exécution les recommandations et prendre les mesures nécessaires afin que les personnes âgées puissent demeurer à la maison !

Depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis le début de la pandémie, les retraités québécois sont affectés par une baisse importante de leur pouvoir d'achat. Nous le constatons chaque jour ! Pensons simplement au panier d'épicerie, aux coûts d'hébergement, à la hausse des prix pour les biens et les produits, sans oublier que les prêts pour les hypothèques augmentent rapidement. Or, les régimes de retraite (notamment ceux des employés de l'État) ne sont même pas indexés au coût de la vie. Les aînés sont donc de plus en plus pauvres.

COMM 2020-04-27

L'AQRP s'inquiète de l'effet de la crise actuelle sur le pouvoir d'achat des retraités et des aînés et demande aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour amoindrir les conséquences. « Depuis le début de la crise, les gouvernements ont apporté un soutien financier aux travailleurs, aux étudiants et aux entreprises, mais les retraités et les aînés semblent avoir été complètement oubliés. », déplore Rose-Mary Thoney, présidente de l'AQRP. « Pourtant, en raison notamment de l'indexation partielle de nos régimes de retraite, notre pouvoir d'achat diminue d'année en année. Avec la chute des marchés boursiers et la hausse prévisible du coût de certains produits (dont celui du panier d'épicerie), plusieurs retraités risquent rapidement de se retrouver dans une situation financière difficile », ajoute-t-elle.

Pour éviter que cette situation s'accroisse, l'Association soumet trois demandes aux deux paliers de gouvernements :

Au gouvernement fédéral : De suspendre les retraits obligatoires FERR pour l'année 2020. Bien que le gouvernement Trudeau ait déjà abaissé de 25 % le niveau des prélèvements obligatoires, l'AQRP demande une suspension complète pour l'année en cours. « À partir de 71 ans, les aînés doivent convertir leur REER en FERR et sont obligés d'en retirer un certain pourcentage chaque année. Dans la situation actuelle, ils devront le faire à perte et cela entraînera éventuellement une baisse de leurs revenus. », explique Rose-Mary Thonney.

Au gouvernement provincial :

- De prendre des mesures pour dédommager les retraités visés par la désindexation de leurs rentes. À l'automne 2019, l'AQRP a déposé, par le biais de la Tribune des retraités, des pistes de solutions qui permettraient d'améliorer la situation financière des retraités de l'État. L'une de ces propositions est le versement d'un montant forfaitaire compensatoire selon le nombre d'années non indexées. Selon l'Association, ce genre de solution serait facilement applicable et pourrait être mise en place rapidement.
- Qu'une aide financière soit versée aux milliers de prestataires qui ont vu leurs régimes de retraite amputés en raison de faillites d'entreprises. « Pour prendre l'exemple du Groupe Capitales Médias, les quelque 950 retraités de ce groupe ont vu, du jour au lendemain, leurs revenus être amputés de 30 %. Cette perte de revenus, combinée avec la crise actuelle, place plusieurs de ces retraités dans une situation précaire. À plus long terme, des mécanismes devront être mis en place pour éviter ce genre de situation, mais, pour l'instant, le gouvernement doit soutenir ces retraités », évoque la présidente.

COMM 2020-03-11

L'AQRP se réjouit de la modification apportée au crédit d'impôt pour aidant naturel apparaissant dans le budget Girard, déposé hier, en fin de journée. La refonte et la bonification de ce crédit d'impôt permettront de doubler la somme actuellement disponible pour les proches aidants, et d'augmenter et simplifier l'accessibilité « la modification du crédit d'impôt pour proche aidant était nécessaire et urgente. La formule précédente était beaucoup trop complexe et ne reconnaissait pas l'apport exceptionnel de ces personnes dans notre société », souligne Rose-Marie Thonney, présidente de l'AQRP.

Appauvrissement des retraités : une occasion manquée !

Toutefois, les autres mesures inscrites dans le budget déçoivent et ne répondent pas aux attentes de l'AQRP. Alors que le gouvernement nage dans les surplus budgétaires, l'Association s'explique difficilement pourquoi celui-ci ne prévoit aucune nouvelle mesure pour soutenir les retraités de la fonction publique qui continuent de s'appauvrir. « En raison de l'indexation partielle ou de la non-indexation de nos



régimes de retraite, nous perdons une partie de notre pouvoir d'achat chaque année. Par le biais de la Tribune des retraités, nous avons proposé des pistes de solutions qui permettraient d'améliorer la situation financière des retraités de l'État. Ce budget était une bonne occasion, pour le gouvernement, de démontrer qu'il prenait cette situation au sérieux. On peut donc dire qu'il s'agit, encore une fois, d'une occasion manquée ! », évoque Rose-Mary Thonney.

Par ailleurs, le budget ne propose aucune mesure pour venir en aide aux milliers de retraités qui ont subi des baisses de prestations significatives en raison de l'insolvabilité du promoteur de leur régime. À cet égard, l'AQRP rappelle sa proposition d'instaurer un régime d'assurance pension (similaire à celui de l'Ontario) qui permettrait de s'assurer que les retraités ne soient pas laissés pour compte, lorsque leur employeur fait faillite.

Système de santé : des mesures insuffisantes

L'AQRP accueille favorablement la bonification de 100 millions du budget pour les soins à domicile et l'ajout de 900 places supplémentaires en CHSLD, mais craint que ces mesures soient insuffisantes. « Le nombre d'aînés s'accroît très rapidement. Même en ajoutant ces 900 places aux 2600 créées par la construction des maisons des aînés, cela ne pourra suffire à répondre à tous les besoins. Le gouvernement n'aura pas d'autres choix que d'investir davantage dans les CHSLD actuels et dans le maintien à domicile. » ajoute la présidente de l'AQRP.

Enfin, l'Association déplore l'absence totale de mesure favorisant l'embauche et la rétention de personnel dans le système de la santé. Dans la situation actuelle, l'AQRP est surprise de constater que cela ne semble pas figurer parmi les priorités du gouvernement.

COMM 2019-11-21

L'AQRP tient à souligner l'entrée en fonction de nouveaux ministres dans le cabinet du gouvernement du Parti libéral du Canada. En ce qui a trait au dossier des aînés, Deb Schulte, députée de King—Vaughan, fait son entrée au Conseil des ministres. « La nouvelle ministre fera face à de nombreux défis et devra se montrer à l'écoute des demandes des aînés et des retraités. Lors de la campagne électorale, l'AQRP a fait plusieurs propositions facilement réalisables qui permettraient d'améliorer la qualité de vie des aînés et des retraités. Alors que les besoins sont plus criants que jamais, nous espérons grandement que la ministre et le gouvernement prendront ces propositions en considération » souligne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

En campagne électorale, les libéraux ont promis d'augmenter les prestations de la Sécurité de la vieillesse de 729 \$ par année et d'augmenter les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada de 2080 \$ par année. « Nous sommes



évidemment en faveur de ces mesures, mais nous croyons que cela est nettement insuffisant. À l'heure actuelle, plusieurs questions demeurent sans réponses. Que compte faire le gouvernement pour soutenir les proches aidants ? Que compte-t-il faire à propos des régimes de retraite et du projet de loi C-27 ? Quel est le plan du gouvernement en matière de logements abordables ? » questionne Rose-Mary Thonney.

Par ailleurs, l'AQRP souligne la nomination de Pablo Rodriguez à titre de lieutenant québécois du nouveau gouvernement. Dans un contexte où les besoins concernant les personnes âgées sont de plus en plus importants dans la province, l'Association estime qu'il est important d'avoir un ministre pouvant transmettre les besoins du Québec au sein du cabinet ministériel.

COMM 2019-08-21

En vue des élections fédérales 2019, l'AQRP qui représente plus de 32 000 membres répartis dans toute la province, demande aux partis politiques d'inclure une série de mesures visant à améliorer les conditions socioéconomiques et la qualité de vie des retraités dans leurs plateformes électorales.

Disponible sur le site Web de l'AQRP et envoyée directement aux partis politiques fédéraux principaux, cette liste inclut des mesures en lien avec cinq priorités : l'appauvrissement des retraités, la participation des travailleurs âgés au marché du travail, le logement abordable, la création d'une stratégie nationale pour les aînés et la proche aidance. Parmi les mesures proposées, notons l'abandon du projet de loi C27 visant à convertir les régimes de retraite à prestations déterminées dans les milieux de travail sous juridiction fédérale en régimes de retraite à prestations cibles, la mise en place d'un régime d'assurance pension, ainsi qu'une meilleure reconnaissance du travail des proches aidants.

COMM 2019-06-14

L'AQRP, représentant plus de 32 000 membres, apprécie le chemin parcouru par le gouvernement au cours de la dernière session parlementaire et espère qu'il continuera dans la même voie au cours des prochains mois.

Le gouvernement Legault a annoncé plusieurs investissements qui auront un impact positif sur la qualité de vie des aînés de la province, incluant les 280 M\$ pour les soins à domicile annoncés lors du budget en mars dernier, 5 M\$ pour des recherches sur la maladie d'Alzheimer et les troubles neurocognitifs majeurs, 1,3 M\$ pour un projet pilote de gériatrie sociale, ainsi que 7,7 M\$ pour les Tables régionales de concertation des aînés. Pensons également à la promesse réitérée de livrer 2600 places en maisons des aînés d'ici la fin de son mandat.



« Nous avons rencontré bon nombre d'élus de la Coalition Avenir Québec au cours des dernières semaines et avons été heureux de constater que le gouvernement place les aînés au sein de ses priorités », affirme Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP. « Nous espérons toutefois que l'on écoute les préoccupations des retraités, principalement en ce qui a trait à leur retour potentiel au travail, ainsi qu'à leur appauvrissement dû en partie à l'indexation partielle des régimes de retraite ».

L'AQRP espère également que le gouvernement se penchera sur l'application des lois lors de la fermeture de résidences privées pour aînés ainsi que sur la remise en question des lois 15 (Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal) et 126 (Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives). Enfin, au cours de la prochaine session parlementaire, l'Association aimerait voir le gouvernement entamer une réflexion pangouvernementale sur le vieillissement de la population afin d'établir un plan d'action concerté sur cet enjeu qui posera un défi de taille et qu'il faudra relever en tant que société au cours des prochaines années.

COMM 2019-03-28

L'AQRP, qui représente près de 32 000 membres, entamera demain une série de rencontres avec les ministres et députés de la Coalition Avenir Québec. L'objectif de ces rencontres sera de présenter l'AQRP au nouveau gouvernement, de témoigner de la nécessité d'établir des États généraux sur le vieillissement de la population et, finalement, de discuter des enjeux d'importance pour les aînés du Québec. La tournée débutera par une rencontre avec la ministre des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais.

« Nous sommes maintenant tous au courant que la population québécoise est vieillissante. Il est temps d'arrêter de faire l'autruche, de se sortir la tête du sable, et de se préparer de manière proactive en conséquence », soutient Rose-Mary Thonney, présidente par intérim de l'AQRP. « Nous devons amorcer un large dialogue impliquant l'ensemble des acteurs concernés pour décider, en tant que société, comment gérer cette situation dans une perspective à long terme ».

COMM 2019-03-22

L'AQRP, qui représente près de 32 000 membres, se dit très optimiste en réaction aux annonces des budgets provincial et fédéral plus tôt cette semaine. Le ministre québécois des Finances, Éric Girard, a annoncé hier d'importants investissements dans les services offerts aux aînés. En tant qu'association qui lutte depuis plus de 50 ans pour la défense des droits des retraités du Québec, nous nous réjouissons de la place des aînés dans le dernier budget. Le gouvernement a écouté les demandes faites au cours des derniers mois, voire années, par les travailleurs expérimentés,



retraités et aînés de la province. L'investissement de 280 millions \$ dans les soins à domicile permettra certainement à plusieurs milliers d'aînés de demeurer plus longtemps à la maison en plus de contribuer au désengorgement du réseau de la santé

Du côté fédéral, l'AQRP voit d'un bon œil l'inscription automatique des personnes âgées de 70 ans et plus au Régime de pension du Canada. Plusieurs milliers d'aînés profiteront de cette nouvelle mesure qui facilitera la gestion de leur paperasse déjà bien assez garnie. L'AQRP accueille aussi positivement les modifications à venir de certaines lois visant à mieux protéger les régimes de retraite offerts par les employeurs qui font faillite, ainsi que la bonification considérable du Supplément de revenu garanti. Le tout mérite une analyse plus approfondie, mais représente certainement un pas dans la bonne direction.

COMM 2019-03-20

À quelques heures du dévoilement du premier budget du gouvernement Legault, l'AQRP, qui représente près de 32 000 membres, espère que le ministre des Finances, M. Éric Girard, respectera les promesses faites lors de la dernière campagne électorale et annoncera des investissements à long terme qui contribueront au bien-être des aînés de la province.

COMM 2018-10-01

L'AQRP souligne la Journée internationale des aînés en rappelant qu'il est important que le parti qui prendra le pouvoir aujourd'hui propose des solutions et des mesures innovantes qui permettront de relever le défi du vieillissement de la population au Québec. « Plusieurs mesures proposées par les partis politiques permettraient sans doute d'améliorer la qualité de vie des aînés, cependant aucune d'entre elles propose un plan global pour répondre aux défis du vieillissement de la population. » souligne Donald Tremblay, président de l'AQRP. En effet, plusieurs enjeux qui touchent les aînés subsistent et deviendront progressivement une réalité pour davantage de citoyens : l'isolement de plusieurs personnes vulnérables, l'appauvrissement continu en raison notamment de rentes non indexées, l'impuissance accrue due au manque chronique d'accès véritable aux soins de santé physique et mentale, particulièrement en soins et services à domicile. Un dialogue sociétal soutenu, ouvert et continu doit s'engager rapidement avec les décideurs et l'ensemble des acteurs; soit les aînés eux-mêmes, les dispensateurs de services au sens large du terme et les experts du domaine gériatrique.

Finalement, l'AQRP profite de cette journée des aînés, et de surcroît celle du jour de scrutin, pour inviter l'ensemble de ses membres à aller voter aujourd'hui : « Peu importe la couleur du parti, il est important de se rendre voter aujourd'hui. Le taux de participation aux élections est progressivement à la baisse depuis plusieurs années et

c'est ensemble que nous devons contrer cette tendance. » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM 2018-08-27

En vue du scrutin du 1er octobre 2018, la coalition composée du Réseau FADOQ, de l'AREQ-CSQ, de l'AQRP, de l'AQDR et du RIIRS invite la population à assister à un débat électoral sur les principaux enjeux touchant les aînés, le 5 septembre, à Québec. Cet événement est une initiative des cinq grandes associations qui ont publié, au printemps dernier, la plateforme commune Pour un Québec digne de ses aînés.

Compte tenu du vieillissement de la population du Québec, il est primordial de placer les aînés au cœur des priorités du gouvernement. Lors de ce débat, des représentants des principaux partis politiques, soit Francine Charbonneau du Parti libéral du Québec, Harold LeBel du Parti québécois, François Paradis de la Coalition avenir Québec et Sol Zanetti de Québec Solidaire, auront l'occasion de formuler leurs engagements électoraux à ce sujet. L'événement, animé par la journaliste Françoise Guénette, se déroulera le 5 septembre 2018, à 18 h 45, à la Salle Sylvain-Lelièvre du Cégep de Limoilou (1398, 8^e avenue, Québec). Le débat est gratuit et ouvert à tous. Les places étant toutefois limitées, le principe du « premier arrivé, premier servi » sera appliqué. Le stationnement sera exceptionnellement gratuit pour la soirée.

Rappelons que la coalition représente plus de 700 000 aînés. Les revendications abordées dans la plateforme commune touchent des besoins précis pouvant être comblés rapidement. Elles constituent une manifestation tangible d'une volonté d'améliorer les conditions de vie des aînés en ce qui concerne les soins et services à domicile et CHSLD, les proches aidants, la prévention, les revenus à la retraite et l'habitation.

COMM 2018-03-28

L'AQRP réagit froidement au cinquième budget Leita. Financer une hausse des dépenses en santé et en éducation en pigeant dans le fonds de stabilisation alors qu'on a appliqué des mesures d'austérité évaluées à 4 milliards depuis 2014 est très peu convaincant. « Ajoutons le cadre de la campagne électorale et on obtient un budget bonbon, avec quelques mesures intéressantes pour les aînés, comme la bonification du crédit d'impôt pour les aidants naturels, mais qui globalement est décevant » se désole Donald Tremblay, président de l'AQRP. Le gouvernement tente également de paraître comme un bon gestionnaire en utilisant le fonds des générations pour rembourser hâtivement la dette du Québec à la hauteur de 10 milliards. Utiliser le capital du fonds des générations pour se dégager une marge de manœuvre immédiate liée à la diminution du service de la dette du Québec est une mesure précipitée, qui crée un précédent inquiétant pour cette réserve.



COMM-2017-03-29

L'AQRP réagit avec prudence au dépôt du quatrième budget Leitão. Sans provoquer de surprises, le gouvernement réinjecte les surplus budgétaires en santé et en éducation. Ces derniers, principalement accumulés grâce à différentes mesures d'austérité des années 2013-2017, serviront minimalement à éponger les coûts de système.

COMM-2017-03-22

L'AQRP énonce sa principale revendication budgétaire pour l'année 2017-2018. Le budget qui sera déposé le 28 mars prochain devrait inclure des investissements importants dans le domaine de la santé, notamment en ce qui a trait au maintien à domicile. Une augmentation substantielle des budgets dans ce secteur est cruciale afin de permettre à des aînés qui désirent demeurer à domicile et obtenir de l'aide de professionnels ou d'auxiliaires du réseau public puissent y avoir droit.

Finalement, nous gardons l'œil ouvert concernant le crédit d'impôt en raison de l'âge. « Le gouvernement a promis de ramener l'admissibilité du crédit d'impôt à 65 ans et de dédommager adéquatement ceux qui n'auraient pas pu l'obtenir en faisant leur impôt pour l'année fiscale 2016 » rappelle Donald Tremblay.

COMM-2016-03-17

« Si l'abolition de la « taxe santé » doit être saluée, on ne peut pas passer sous silence que le gouvernement libéral a récemment légalisé les frais accessoires, un autre type de « taxe santé » qui vise particulièrement les aînés. », a déclaré le président de l'AQRP, Donald Tremblay.

Maintien de la « taxe santé aînés »

« Alors que la « taxe santé » qui a été imposée par le gouvernement Charest est modulée en fonction du revenu, les frais accessoires sont les mêmes pour tous, riches ou pauvres. De plus, parce que naturellement ils utilisent davantage le réseau de la santé, les aînés sont particulièrement frappés par les frais accessoires.

Les soins à domicile : statu quo ?

Dans le budget des dépenses du Conseil du trésor, on apprend que le Soutien à l'autonomie des personnes âgées enregistrera une hausse de son enveloppe de 3,8 % pour la prochaine année incluant la somme de 60 millions \$ qui avait déjà été annoncée par le ministre de la Santé il y a quelques mois. « Considérant la demande grandissante, il y lieu de se demander si ces sommes seront vraiment suffisantes pour améliorer concrètement les services aux aînés ou si cette augmentation ne couvrira que la hausse des besoins ? », a commenté Donald Tremblay.

Crédit d'impôt pour les travailleurs de 62 et plus : une bonne nouvelle

L'AQRP accueille favorablement l'annonce du gouvernement libéral d'étendre le crédit d'impôt pour les « travailleurs d'expérience » aux personnes de 62 ans, d'ici deux ans, pour une valeur de 13,2 M\$.

Bains dans les CHSLD

« Dans un budget, il est important de s'attarder à ce qu'on y retrouve, mais également à ce qu'on n'y retrouve pas. On constate que le gouvernement n'a rien annoncé pour améliorer concrètement les conditions de vie dans les CHSLD. Ainsi, au bout de ce processus budgétaire, les Québécois vivront encore dans une société qui n'est pas capable d'assurer un bain ou une douche complète à ses aînés vulnérables à un intervalle acceptable. C'est tellement triste. », a conclu Donald Tremblay.

COMM-2015-10-02

À l'occasion de la Journée nationale des aînés, l'AQRP demande au gouvernement et aux élus de tous les partis de prendre des mesures concrètes en faveur d'une catégorie de la population qui représentera en proportion près du tiers de la population québécoise au cours des prochaines décennies. Aujourd'hui plus que jamais, l'AQRP considère qu'il est temps de passer de la parole aux actes et de répondre aux préoccupations des aînés.

À cet effet, à la suite du dépôt du dernier rapport du Protecteur du citoyen, l'AQRP constate avec grande inquiétude que les actions et orientations préconisées par le gouvernement n'amènent toujours pas de valeur ajoutée dans le réseau de la santé et des services sociaux. L'AQRP s'inquiète également des conséquences liées aux compressions budgétaires actuelles qui ont présentement pour effet de compromettre l'accès à des programmes et services gouvernementaux fiables et de qualité.

L'AQRP entend donc rester vigilante au cours des prochains mois quant aux enjeux suivants qui, s'ils sont négligés, sont tous susceptibles d'avoir un impact significatif sur la santé financière, physique et psychologique des retraités et des aînés :

- ◆ les compressions budgétaires ayant un impact sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes âgées et retraitées ;
- ◆ les mesures fiscales susceptibles d'avoir un impact sur la santé financière des aînés ;
- ◆ la possible hausse des tarifs et des frais imposés pour l'accès à des services et soins de santé normalement couverts par la RAMQ ;
- ◆ la maltraitance envers les personnes âgées hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux ;

- ◆ le financement du système de santé, plus particulièrement le budget alloué aux soins à domicile, la création de nouvelles places en CHSLD et la bonification des programmes de soutien et de répit destinés aux proches aidants.

COMM-2015-09-18

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen pour l'année 2014-2015 déposé cette semaine soulève, une fois de plus, de sérieuses lacunes au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Dans le présent rapport, en ce qui concerne le soutien à l'autonomie des personnes âgées par exemple, le Protecteur du citoyen note cette fois que des résidences privées accueillent des personnes dont les besoins sont supérieurs à ce qu'elles peuvent offrir, ou encore, que plusieurs CHSLD ne peuvent offrir de façon sécuritaire des bains à tous leurs résidents. Un autre secteur visé est celui du soutien à domicile, pourtant primordial, dans un contexte où les urgences débordent et les CHSLD sont remplis à pleine capacité. L'offre de services n'est toujours pas qualifiée de suffisante, ce qui confine les usagers à des réductions de services et à d'importants délais d'attente, en plus de voir leur proche aidant mettre en péril leur propre santé.

Le rapport indique également des cas de facturation abusive résultant de plaintes liées au déboursement de sommes normalement non exigibles pour certains soins et services habituellement couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Rappelons que cette problématique a été soulevée dans le mémoire que l'Association a déposé lors des consultations particulières portant sur le projet de loi n° 20 pour sur l'accès aux médecins. À cet effet, le Protecteur du citoyen incite à la vigilance des citoyens dans un contexte de compressions budgétaires au sein duquel les établissements de santé peinent à obtenir davantage de financement.

À cet égard, les aspects suivants, s'ils sont négligés, sont tous susceptibles d'avoir un impact significatif sur la santé financière, physique et psychologique des personnes âgées :

- ◆ l'impact des compressions budgétaires sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes âgées et retraitées ;
- ◆ la hausse des tarifs et des frais imposés pour l'accès à des services et soins de santé normalement couverts par la RAMQ ;
- ◆ le dépôt d'un projet de loi portant sur le financement du système de santé, plus particulièrement le budget alloué aux soins à domicile, la création de nouvelles places en CHSLD et la bonification des programmes de soutien et de répit destinés aux proches aidants.



COMM-2015-03-27

L'AQRP commente le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec, déposé hier par le ministre des Finances, Carlos Leitão.

La sécurité des aînés

Depuis plusieurs années, l'AQRP demande à ce que le gouvernement instaure un programme d'aide à la mise à niveau des infrastructures. L'AQRP accueille donc favorablement la mise en place d'un programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour personnes âgées.

La participation des aînés au marché du travail

L'AQRP accueille favorablement la bonification du crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience relatif à la baisse de l'âge d'admissibilité de 65 à 63 ans et de sa modulation en fonction de l'âge du travailleur. Toutefois, pour que les travailleurs d'expérience qui demeurent actifs, il faut également que les employeurs valorisent leur présence par la mise en place de meilleures conditions d'intégration, de maintien et d'adaptation en milieu de travail.

Autres mesures

L'AQRP accueille favorablement la mesure portant sur le soutien aux personnes âgées qui doivent éponger une hausse de taxe municipale de plus de 7,5 %. L'AQRP déplore toutefois la rigidité des critères d'admissibilité et que l'aide en question soit limitée aux propriétaires de leur résidence depuis plus de 15 ans.

COMM-2014-04-17

L'AQRP tient à féliciter le nouveau gouvernement élu de M. Philippe Couillard. A quelques jours de la mise en place du prochain Conseil des ministres, l'AQRP demande au Parti libéral du Québec d'envoyer un signal clair aux personnes âgées du Québec et d'honorer les engagements clés pris au cours de la dernière année ainsi qu'au cours de la dernière campagne électorale. Voici un portrait des principaux engagements pris par le PLQ :

- la création d'un ministère dédié aux personnes âgées ;
- la mise en place d'une loi visant à obliger le signalement des actes de maltraitance commis à l'endroit des personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux ;
- le maintien du nombre de places disponibles en CHSLD ;
- l'intensification des inspections dans les résidences pour personnes âgées ;
- l'appui à un projet de loi visant à baliser l'éviction des personnes âgées locataires.



COMM-2013-06-04

L'AQRP est fière de s'associer aujourd'hui au lancement du document *Pour un contrat social en faveur des aînés du Québec*. De façon détaillée, l'AQRP est fière de prendre les engagements suivants :

- Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et faire en sorte que notre action favorise le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés ;
- Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions ;
- Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société ;
- Communiquer, mobiliser, revendiquer, demander, dans la mesure de nos capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mettent en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

COMM-2013-04-03

L'AQRP demande au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- Entamer des discussions pour assurer une représentation des retraités de l'État dans le cadre des prochaines négociations dans le secteur public, prévues en 2015 ;
- Rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus commis envers les aînés ;
- Offrir un soutien financier aux résidences privées pour aînées pour la mise à niveau de leurs infrastructures afin qu'elles puissent offrir des services et des soins de qualité pour les personnes aînées.



COMM-2013-01-02

Ses demandes pour les retraités ont été fort remarquées :

- Corriger immédiatement la désindexation des années 1982-1999 dans les régimes de retraite des secteurs public et parapublic afin de l'ajuster à la situation des années 2000 et suivantes ;
- Créer 1000 nouvelles places en CHSLD dans la région de Québec au cours du prochain mandat (5 ans) ;
- Rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus envers les aînés.

COMM-2012-09-19

Tout en les félicitant pour leurs nouvelles fonctions, l'AQRP rappelle aux nouveaux ministres les principaux engagements de leur parti à l'endroit des aînés qu'ils ont la charge de concrétiser :

- abolir la taxe santé (ministre des Finances, M. Nicolas Marceau) ;
- améliorer l'accessibilité aux soins de santé pour les aînés, tant à domicile qu'en institution et en fin de vie (ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, M. Réjean Hébert) ;

- ◆ renforcer les droits des retraités dans le secteur privé (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Agnès Maltais) ;
- ◆ rendre obligatoire la dénonciation des abus envers les aînés (ministre de la Justice, M. Bertrand Saint-Arnaud) ;
- ◆ entreprendre des discussions afin de corriger la désindexation des régimes de retraite du secteur public (président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard).

CE-2012-09-12

CONSIDÉRANT que l'ensemble des opérations réalisées conformément au plan de campagne adopté par le comité exécutif du 23 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT le bilan positif concernant la visibilité, la crédibilité et les engagements obtenus malgré l'insuffisance de certains engagements, notamment les CHSLD et l'indexation de la part des principaux partis politiques ;

CONSIDÉRANT que le plan stratégique adopté par les membres en congrès de l'AQRP en juin 2011 indiquait la nécessité d'être un acteur politique sur les enjeux des préretraités et des retraités du Québec ;

CONSIDÉRANT l'impact médiatique important généré par les interventions publiques de l'AQRP durant la campagne électorale de 2012 ;

il est unanimement résolu de s'assurer de réaliser les contacts politiques avec les nouveaux élus tant sur le plan national que régional.

COMM-2012-09-04

En guise de réaction aux résultats des élections générales québécoises, l'AQRP invite le parti appelé à former le gouvernement à concrétiser ses principaux engagements à l'endroit des aînés :

- ◆ Améliorer l'accessibilité aux soins à domicile ;
- ◆ Créer de nouveaux lits de soins palliatifs ;
- ◆ Abolir la taxe santé ;
- ◆ Rendre obligatoire la dénonciation des abus envers les aînés ;
- ◆ Renforcer les droits des retraités dans le secteur privé ;
- ◆ Examiner la possibilité d'améliorer la représentation des retraités de l'État à la Caisse de dépôt et placement ;
- ◆ Accorder plus d'autonomie à certains professionnels de la santé.

L'AQRP invite par ailleurs les partis d'opposition à talonner le nouveau gouvernement afin de contribuer à concrétiser les demandes suivantes des aînés du Québec :

- ◆ Créer de nouvelles places en CHSLD ;
- ◆ Resserrer les contrôles en hébergement pour aînés ;
- ◆ Maintenir la priorité d'un rendement sûr à la Caisse de dépôt et placement ;
- ◆ Corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic ;

- ◆ Éliminer la clause de discrimination à 65 ans à la CSST.

COMM-2012-08-26

Demands prioritaires de l'AQRP pour les élections :

1. Représentation des retraités dans les lieux de pouvoir ;
2. Rendre les régimes de retraite des créanciers prioritaires dans le secteur privé ;
3. Corriger la désindexation des années 1982-1999 dans le secteur public ;
4. Éliminer la clause de discrimination à 65 ans à la CSST ;
5. Attribuer 300 M\$ de plus par année pour les soins à domicile, dès la première année du mandat ;
6. Créer 5 000 nouvelles places en CHSLD en 5 ans ;
7. Créer 200 nouveaux lits de soins palliatifs, répartis dans les régions prioritaires et les zones rurales ;
8. Rendre obligatoire la dénonciation des abus envers les aînés ;
9. Conserver la priorité d'un rendement sûr à la CDPQ ;
10. Resserrer les contrôles en hébergement pour aînés ;
11. Privilégier la RRQ, un régime de retraite universel et obligatoire ;
12. Mieux soutenir les proches aidants ;
13. Faciliter la participation des travailleurs âgés au marché du travail ;
14. Abolir la taxe santé ;
15. Accorder plus d'autonomie à certains professionnels de la santé.

COMM-2012-08-21

L'AQRP n'est pas satisfaite, jusqu'ici, des engagements du premier ministre et chef du Parti libéral, M. Jean Charest, envers les aînés et les retraités. Durant cette campagne, l'AQRP a formulé dix demandes pour les aînés du Québec :

1. Attribuer 300 M\$ de plus par année pour les soins à domicile, de façon récurrente, dès la première année du prochain mandat ;
2. Créer 5000 nouvelles places en CHSLD en 5 ans ;
3. Créer 200 nouveaux lits de soins palliatifs, répartis dans les régions prioritaires et les zones rurales ;
4. Rendre les régimes de retraite du secteur privé des créanciers prioritaires en cas de fermeture ou de relance d'entreprise ;
5. Corriger la désindexation des années 1982-1999 dans les régimes de retraite des secteurs public et parapublic afin de l'ajuster à la situation des années 2000 et suivantes ;
6. Éliminer la clause de discrimination qui ampute l'indemnité de remplacement de revenu en cas d'accident du travail à partir de 65 ans à la CSST ;
7. Un représentant des retraités au conseil d'administration de la CDPQ ;
8. Un représentant des retraités de l'État dans les négociations des régimes de retraite du secteur public ;
9. Un représentant des aînés à la Commission des partenaires du marché du travail ;
10. Rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus envers les aînés.

CE-2012-03-26

Il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du comité politique du 19 février 2013 suivantes :

GTAR : Maintenir la participation positive de l'AQRP, avec l'objectif d'une concertation respectant l'identité de notre association, en insistant sur l'enjeu du maintien du pouvoir d'achat.

Soins de santé aux aînés : En termes de concertation avec d'autres organisations, prioriser l'adhésion au Regroupement pour le mieux-être des personnes en perte d'autonomie (RMEPPA), incluant la FIQ et la Fado, par rapport au projet plus embryonnaire Objectif Santé.

Régimes de retraite : Dans l'attente du rapport du comité D'Amours sur l'avenir de la retraite au Québec, baser les réactions éventuelles de l'AQRP sur les principes suivants :

- ◆ Financement équilibré entre employeur et participant ;
- ◆ Équité dans l'usage des surplus ;
- ◆ Participation des retraités aux discussions sur l'avenir des régimes ;
- ◆ Protection de l'épargne différée ;
- ◆ Cotisation obligatoire ;
- ◆ Risque collectif ;
- ◆ Maintien du pouvoir d'achat des retraités.

Conséquemment, il est recommandé que l'AQRP prenne position :

- ◆ En faveur des régimes de retraite à prestations déterminées ;
- ◆ En faveur d'un renforcement du Régime de rentes du Québec ;
- ◆ Que d'éventuels régimes à prestations cibles respectent les principes évoqués plus haut.

COMM-2012-01-31

L'AQRP recommande au gouvernement du Québec les orientations suivantes :

- ◆ Nommer une personne représentant les personnes âgées à la Commission des partenaires du marché du travail ;
- ◆ Améliorer les mesures fiscales actuelles pour rendre le travail plus attrayant à un âge plus avancé ;
- ◆ Éliminer la clause de discrimination à partir de 65 ans et plus dans le soutien financier de la CSST ;
- ◆ Privilégier l'amélioration et la pérennisation du Régime de rentes du Québec par rapport à l'instauration d'un régime volontaire d'épargne retraite ;
- ◆ Privilégier une approche incitative plutôt qu'une hausse arbitraire de l'âge de la retraite ;
- ◆ Accorder plus de flexibilité dans l'aménagement du temps de travail et de renforcer les droits au travail à temps partiel ;

- ◆ Offrir un crédit d'impôt aux entreprises qui adaptent leurs horaires de travail afin d'intégrer davantage de travailleurs âgés dans leur entreprise ;
- ◆ Améliorer l'accès à une retraite graduelle et à des services de préparation à la retraite ;
- ◆ Participer au financement d'une variété de programmes de préparation à la retraite pour les futurs retraités de l'État ;
- ◆ Valoriser davantage le travail des aînés sans se désengager des services, c'est-à-dire que le discours du gouvernement du Québec sur le vieillissement actif ne devienne pas un moyen de s'abstenir de rendre les services dont les aînés ont besoin.

L'AQRP appuie par ailleurs certaines recommandations précises émanant du Conseil du patronat du Québec :

- ◆ Éliminer le critère de cessation d'emploi pour toucher une rente du Régime de rentes du Québec ;
- ◆ Mettre en place un dispositif de voie rapide de reconnaissance des compétences des travailleurs âgés ;
- ◆ Rendre les dispositions légales permettant une retraite progressive plus attrayantes pour les employeurs ;
- ◆ Examiner la possibilité d'adopter des mesures fiscales incitatives pour le travail âgé, par exemple, exempter les premiers 10 000 \$ imposables pour les travailleurs de 55 à 59 ans, et les premiers 15 000 \$ pour ceux de 60 à 64 ans.

Afin de tenir compte autant des besoins des personnes aînées que du vieillissement de la population, l'AQRP a transmis au gouvernement du Québec la priorisation des mesures suivantes :

- ◆ Accorder un nouveau financement de 700 millions \$ sur trois ans pour les soins de santé et les services à domicile dans le cadre de la future politique Vieillir chez soi ;
- ◆ S'assurer que les budgets en soins à domicile soient obligatoirement utilisés à cette fin, tel que le recommande le Protecteur du citoyen ;
- ◆ Accorder plus de capacité d'intervention aux pharmaciens, aux infirmières et aux autres professionnels de la santé pouvant contribuer à désengorger le système de santé ;
- ◆ Promouvoir et développer l'accessibilité aux services de première ligne existants ;
- ◆ Revoir les programmes de bonis pour les lier à la performance des employés et des gestionnaires ;
- ◆ Revoir les programmes de formation dans le secteur public pour en assurer la pertinence ;
- ◆ Augmenter les ressources allouées à la prévention du suicide auprès des 50 ans et plus ;
- ◆ Élargir les critères de financement des associations de défense des droits des aînés par le SACAIS.

En matière de finances publiques et de gestion financière, notamment des régimes de retraite, l'AQRP recommande au gouvernement du Québec les priorités suivantes :

- ◆ Améliorer la santé financière des régimes de retraite du secteur public en récupérant les congés de cotisation accordés aux syndicats pour la période de 2012 à 2016 ;
- ◆ Nommer une personne représentant les retraités au conseil d'administration de la CDPQ ;
- ◆ Hausser le maximum des gains admissibles (MGA) au RRQ pour en stabiliser le financement de manière équitable pour tous les travailleurs et les retraités ;
- ◆ Favoriser l'efficacité dans les services publics (mesure des résultats, meilleure coordination, réorganisation vers les services) ;
- ◆ Contribuer aux FARR pour continuer de diminuer le poids des régimes de retraite sur la dette ;
- ◆ Atteindre la parité entre les retraités et les syndiqués au conseil d'administration et dans les comités de la CARRA.

COMM-2011-04-22

À l'occasion de la Semaine québécoise des aînés, l'AQRP insiste sur trois enjeux qui ont un impact particulier sur la vie des personnes âgées du Québec :

- ◆ plus de 40 % des cas de suicide au Québec concernent des personnes de 50 ans et plus ; le gouvernement du Québec n'a toujours pas donné suite à la recommandation de nombreuses associations d'aînés et de retraités à l'effet de lancer une campagne nationale de prévention du suicide auprès des personnes âgées ;
- ◆ l'inquiétude de la population augmente à propos des nombreux cas de décès dans des résidences pour personnes âgées ; le gouvernement du Québec n'a toujours pas donné suite aux recommandations de la Commission des droits de la personne à l'effet qu'un coroner soit interpellé dans tous les cas de décès en résidence pour personnes âgées, dans tous les types de résidences ;
- ◆ le gouvernement a confirmé la semaine dernière son intention d'abolir le Conseil des aînés ; l'abolition du seul organisme conseil indépendant habilité à étudier toutes les problématiques concernant les aînés du Québec représenterait un recul important pour leurs droits.

CE-2011-03-29

Il est proposé d'adopter les recommandations du comité politique du 18 mars 2011 suivantes :

1. Que l'AQRP fasse des démarches afin de s'assurer que le Conseil des aînés maintienne ses activités tant que sa Loi sera en vigueur ;
2. Que l'AQRP fasse les démarches appropriées afin que le futur Comité sur l'indexation puisse discuter de tous les paramètres de l'indexation des régimes de retraite et de leur financement, tel que recommandé par la Commission des finances publiques, et que soit conséquemment rejetée la demande des syndicats d'empêcher le Comité de discuter du résultat des dernières négociations ;

3. Que l'AQRP fasse les démarches appropriées afin que le futur Comité sur l'indexation siège jusqu'aux prochaines négociations entre le gouvernement et les associations d'employés ;
4. Que l'AQRP signale au Curateur public son appui à la notion de curateur délégué (bénévole certifié par l'organisme), à condition que celui-ci reçoive une formation adéquate et que cette possibilité soit suffisamment publicisée auprès de la clientèle ».

CE-2011-01-26

Il est proposé d'adopter les recommandations émises par le comité politique du 26 janvier 2011 en ajoutant une 24^e recommandation :

1. Mieux reconnaître la valeur du travail bénévole des aînés ;
2. Mieux reconnaître la contribution fiscale et financière des aînés dans l'économie et les finances publiques ;
3. Valoriser davantage le travail des aînés ;
4. Accorder plus de flexibilité dans l'aménagement du temps de travail et renforcer les droits au travail à temps partiel ;
5. Améliorer les mesures fiscales actuelles pour rendre le travail plus attrayant à un âge plus avancé ;
6. Offrir un crédit d'impôt aux entreprises qui adaptent leurs horaires de travail afin d'intégrer davantage de travailleurs âgés dans leur entreprise ;
7. Améliorer l'accès à une retraite graduelle et à des services de préparation à la retraite ;
8. Participer au financement d'une variété de programmes de préparation à la retraite pour les futurs retraités de l'État ;
9. S'abstenir de toute hausse de tarifs, de taxes ou d'impôts ;
10. S'abstenir de toute coupure dans les services, les programmes et la fiscalité s'adressant aux aînés ;
11. Maintenir le Conseil des aînés ;
12. Indexer le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique ;
13. Abandonner la contribution santé annoncée en 2010 ;
14. Permettre d'exempter les revenus de retraite de la cotisation au Fonds des services de santé du Québec (FSS) ;
15. Lancer une campagne nationale de publicité contre le suicide et le jeu pathologique chez les aînés (3 millions \$ en 2010-2011) ;
16. Bonifier de 4 à 4,5 millions \$ le budget du plan d'action gouvernemental contre les abus envers les aînés pour les années 2011-2012 à 2013-2014 (crédits non utilisés de 1,5 million \$ en 2009-2010) ;
17. Accorder jusqu'à 10 millions \$ en garantie de prêts à des résidences pour personnes âgées désirant se mettre aux normes afin de compléter leur certification, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par résidence ;
18. Hausser le maximum des gains admissibles (MGA) à la RRQ pour offrir un deuxième palier (qui pourrait être fixé à 60 500 \$) ;
19. Adapter les normes actuelles pour l'obtention du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales afin d'étendre le

financement en défense collective des droits à un plus grand nombre d'organismes d'aînés ;

20. Augmenter la productivité dans les services publics (mesure des résultats, meilleure coordination, réorganisation vers les services) ;
21. Resserrer le contrôle dans les relations avec les fournisseurs (construction, informatique, etc.) ;
22. Abolir certaines dépenses inutiles (bonis extravagants) ;
23. Resserrer le contrôle du travail au noir et de l'évasion fiscale ;
24. Nommer une personne représentant les personnes âgées à la Commission des partenaires du marché du travail.

COMM-2010-02-10

Dans le domaine social, l'AQRP formule les recommandations suivantes au ministre des Finances :

- Accorder 3 M\$ en 2010-2011 afin de lancer une campagne nationale de publicité contre le suicide chez les aînés ;
- Bonifier de 1 M\$ par année le budget du plan d'action gouvernemental contre les abus envers les aînés pour les années 2010-2011 à 2013-2014, portant ce budget à 5 M\$ pour chacune de ces années ;
- Accorder jusqu'à 10 M\$ en garantie de prêts à des résidences pour personnes âgées désirant se mettre aux normes afin de compléter leur certification, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par résidence.

CE-2009-03-04

Il est proposé de s'opposer à ce que le Groupe de travail des associations des retraités (GTAR) ait une adresse postale et de ne pas endosser un projet de lettre, au nom du GTAR, pour le premier ministre du Québec sans l'accord de tous les membres du GTAR.

COMM-2008-03-13

L'AQRP commente le budget 2008-2009 du Québec. L'AQRP constate tout d'abord l'annonce de diverses mesures fiscales destinées à améliorer la situation économique des retraités : maintien à domicile, revenus de retraite, aidants naturels. Selon l'AQRP, ces mesures ne sont toutefois pas assez vigoureuses pour améliorer la situation économique des retraités de façon significative. L'AQRP constate en particulier l'absence de mesures destinées à corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

L'AQRP souhaite souligner la création d'un fonds et d'un crédit d'impôt favorisant les aidants naturels. Le soutien aux aidants naturels est important et leur rôle est essentiel. L'AQRP avait d'ailleurs réclamé un meilleur soutien à leur endroit durant la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. La réalité des aînés du Québec ne se limite cependant pas à cet enjeu.

L'AQRP exprime enfin sa vive déception à l'égard du fait que, malgré les nombreuses interventions à ce sujet, la question de la prévention du suicide chez les personnes âgées de 50 ans et plus ne figure toujours pas parmi les priorités budgétaires du gouvernement.

COMM-2008-03-04

L'AQRP suggère donc les priorités suivantes :

1. mettre en place une intervention sociale d'urgence pour les aînés victimes d'abus ;
2. corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic ;
3. empêcher de nouvelles augmentations du coût des médicaments pour les aînés ;
4. créer 5 000 nouvelles places en CHSLD pour libérer les listes d'attente actuelles ;
5. réserver des fonds spécifiquement pour la prévention du suicide chez les aînés.

COMM-2007-10-19

L'AQRP suggère les priorités suivantes :

- mettre en place une intervention sociale d'urgence pour les aînés victimes d'abus ;
- corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic ;
- empêcher de nouvelles augmentations du coût des médicaments pour les aînés ;
- créer 5 000 nouvelles places en CHSLD pour libérer les listes d'attente actuelles ;
- réserver des fonds spécifiquement pour la prévention du suicide chez les aînés.

COMM-2007-06-20

L'AQRP se réjouit de l'annonce, faite aujourd'hui par la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, du mandat et de l'échéancier de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. L'AQRP est satisfaite que le premier thème abordé par la commission soit la situation financière des aînés. L'AQRP est également satisfaite que le mandat de la consultation comprenne l'examen de la problématique en croissance du suicide chez les aînés. L'AQRP appuie par ailleurs l'examen par la commission de la question des résidences d'hébergement publiques et privées.

COMM-2007-06-10

L'AQRP réagit favorablement aux précisions dévoilées aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec concernant la consultation publique à venir sur les conditions de vie des aînés. En effet, le gouvernement a annoncé son intention d'inclure la problématique de l'hébergement des aînés en perte d'autonomie dans le mandat de la consultation. L'AQRP réitère par ailleurs qu'il est essentiel que cette consultation

aborde aussi les questions financières affectant les conditions de vie des aînés, ainsi que la problématique du suicide chez les aînés.

L'AQRP invite également le gouvernement à donner suite à ses engagements concernant la situation financière de l'ensemble des personnes retraitées et aînées du Québec. En effet, en décembre 2006, le gouvernement s'était engagé à réaliser une étude approfondie de la situation financière de l'ensemble des personnes retraitées.

COMM-2007-02-14

L'AQRP estime en effet que les problématiques suivantes devraient retenir une attention prioritaire de la part du gouvernement du Québec :

- le gouvernement devrait accorder un meilleur appui politique et financier aux avis et aux recommandations formulées par le Conseil des aînés ;
- le milieu des aînés attend toujours le dévoilement du plan d'action pour les aînés promis par le gouvernement du Québec en suivi au rapport de l'équipe de travail sur une pleine participation des aînés au développement du Québec ;
- le dégel du prix des médicaments, annoncé lors du dévoilement de la Politique du médicament, affectera 90 % du million de personnes aînées que compte le Québec ;
- le gouvernement devrait envisager des solutions spécifiques pour corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic ;
- les personnes aînées devraient être désignées comme un des groupes cibles prioritaires des politiques gouvernementales reliées à la prévention du suicide.

L'AQRP reconnaît par contre au gouvernement actuel les réalisations suivantes :

- l'amélioration de la fiscalité applicable aux personnes aînées, par le fractionnement des revenus de retraite et par la bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée ; l'adoption des projets de loi 30 et 27, permettant une meilleure participation des retraités dans la gestion des régimes complémentaires de retraite et des régimes de retraite des secteurs public et parapublic ;
- la certification obligatoire des résidences privées d'hébergement.

Priorités régionales

COMM-2013-11-21

Les retraités de l'AQRP de Chaudière-Appalaches demandent au gouvernement de s'engager sur les enjeux suivants :

- Intégrer les associations de retraités aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, afin notamment de trouver une solution à la perte du pouvoir d'achat des retraités ;
- que les retraités de l'État soient représentés à la CDPQ ;
- créer 300 nouvelles places en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie dans la région de Chaudière-Appalaches ;
- préciser le cadre financier à long terme relié au projet de caisse d'assurance autonomie ;
- obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD, pour le personnel des résidences privées pour aînés et des ordres professionnels.

COMM-2013-10-25

Les retraités de l'AQRP de la Montérégie demandent au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- intégrer les associations de retraités aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, afin notamment de trouver une solution à la perte du pouvoir d'achat des retraités ;
- que les retraités de l'État soient représentés à la CDPQ ;
- obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD, pour le personnel des résidences privées pour aînés et des ordres professionnels ;
- créer 1700 nouvelles places en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie dans la région de la Montérégie ;
- augmenter de 40 millions \$ le budget accordé pour le développement des soins à domicile pour les personnes âgées dans la région de la Montérégie, notamment afin d'atteindre l'équité entre les régions.

COMM-2013-10-22

Les retraités de l'AQRP des Laurentides demandent au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- augmenter de 12 millions \$ le budget accordé pour le développement des soins à domicile pour les personnes âgées dans la région des Laurentides ;
- créer 500 nouvelles places en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie dans la région des Laurentides ;
- créer 15 nouveaux lits en soins palliatifs afin que le ratio minimal établi de 1/10 000 habitants soit atteint dans la région des Laurentides ;
- obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD, pour le personnel des résidences privées et des ordres professionnels ;

- ◆ intégrer les associations de retraités aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, afin notamment de trouver une solution à la perte du pouvoir d'achat des retraités.

COMM-2013-09-13

Les retraités de l'AQRP du Bas-Saint-Laurent demandent au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- ◆ Intégrer les associations de retraités aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, afin notamment de trouver une solution à la perte du pouvoir d'achat des retraités ;
- ◆ Créer des nouvelles places en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie et s'engager à ne pas fermer d'installation de type CHSLD dans la région ;
- ◆ Augmenter le budget pour les soins à domicile dans la région ;
- ◆ Obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD et des ordres professionnels ;
- ◆ Rétablir le crédit d'impôt pour travailleurs expérimentés.

COMM-2013-09-11

En prévision de la prochaine rentrée parlementaire, les retraités de l'AQRP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demandent au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- ◆ intégrer les associations de retraité(e)s aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, en vue de maintenir leur pouvoir d'achat ;
- ◆ rétablir le crédit d'impôt pour travailleurs expérimentés ;
- ◆ déposer un plan national d'amélioration des lacunes contenues dans les rapports de visites d'appréciation de la qualité des CHSLD ;
- ◆ obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD et des ordres professionnels ;
- ◆ développer davantage des services de support, de répit et même d'incitatifs fiscaux à l'intention des aidants naturels.

COMM-2013-02-13

De plus, l'AQRP demande au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants (Saguenay) :

1. Créer 90 nouvelles places dans les CHSLD de la région au cours du prochain mandat (5 ans) ;
2. Augmenter le nombre d'inspections dans les résidences privées pour aînés et la fréquence des visites d'appréciation dans les CHSLD de la région ;
3. Entamer des discussions pour assurer une représentation des retraités de l'État dans le cadre des prochaines négociations dans le secteur public, prévues en 2014.

COMM-2013-02-06

L'AQRP demande à ce que les priorités pour les aînés de la région soient les soins à domicile, l'hébergement et les soins palliatifs. La population de la région requiert que leur développement soit accéléré ». L'AQRP fait les demandes suivantes à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais :

1. Accélérer le développement des soins à domicile afin que la région atteigne la moyenne nationale (qu'au moins 15 % des aînés de la région bénéficient de soins à domicile) ;
2. Créer 140 nouvelles places en CHSLD dans la région au cours du prochain mandat (5 ans) ;
3. Ajouter 10 lits de soins palliatifs.

COMM-2011-04-13

Quelques recommandations régionales (Bas-St-Laurent) :

- ◆ Dans le cadre des débats sur la modification de la carte électorale du Québec, les retraités du Bas-Saint-Laurent désirent préserver la représentation permise par les circonscriptions actuelles de la région ;
- ◆ Les retraités souhaitent également entreprendre des démarches auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de la région afin d'améliorer l'accès aux services de proximité tels que les soins à domicile et le soutien aux proches aidants ;
- ◆ Les retraités recommandent que l'AQRP fasse la promotion des services offerts par la municipalité de Rimouski dans le cadre du programme « Municipalité amie des aînés » ;
- ◆ La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure la grande priorité des retraités de la région.

COMM-2011-04-06

Quelques recommandations régionales (Saguenay-Côte-Nord) :

- ◆ Les retraités de Saguenay-Côte-Nord proposent d'élargir l'utilisation des services de certains professionnels de la santé (pharmaciens, infirmiers, etc.) afin de soulager le système de santé ;
- ◆ Les retraités recommandent que l'AQRP intensifie ses communications par les médias sociaux ;
- ◆ Les retraités souhaitent également travailler avec les instances locales et régionales afin d'améliorer l'offre de transport adapté dans la région ;
- ◆ La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure la grande priorité des retraités de la région.

COMM-2011-03-25

Quelques recommandations régionales (Montréal) :

- Les retraités souhaitent alléger la structure municipale de la grande région de Montréal afin d'améliorer les services et la proximité avec les citoyens ;
- Les retraités recommandent que l'AQRP intensifie ses actions de représentation auprès des instances locales et régionales sur les enjeux concernant les retraités ;
- Les retraités de la région ont réaffirmé que la correction de la désindexation des régimes de retraite demeure une grande priorité, mais souhaitent également une meilleure représentation dans les comités gouvernementaux qui touchent la retraite.

COMM-2011-03-24

Quelques recommandations régionales (Laval) :

- Les retraités recommandent que l'AQRP augmente ses représentations auprès des instances municipales et régionales pour représenter les intérêts des retraités de la région de Laval ;
- Les retraités souhaitent également développer de nouveaux partenariats avec les organismes d'aide qui offrent des services d'aide aux aînés victimes de maltraitance et d'abus ;
- Les retraités de la région ont réaffirmé que la correction de la désindexation des régimes de retraite demeure une grande priorité.

COMM-2011-03-23

Quelques recommandations régionales sur l'accessibilité aux soins de santé (Laurentides) :

- Les retraités recommandent à l'AQRP de faire des représentations auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides afin d'augmenter le nombre de médecins de famille disponibles ;
- Les retraités souhaitent également que l'Agence augmente la quantité de services de soins à domicile offerts par les CLSC ;
- Les retraités des Laurentides proposent d'interpeller les municipalités de la région pour favoriser l'implantation de projets intergénérationnels.

COMM-2011-03-17

Quelques recommandations régionales (Lanaudière) :

- Les retraités de Lanaudière ont proposé d'entreprendre des démarches afin d'alléger la fiscalité municipale applicable aux aînés, notamment pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées qui sont propriétaires ;
- Les retraités recommandent que l'AQRP intensifie ses actions régionales pour favoriser l'accès aux soins médicaux, à l'hébergement et à l'aide à domicile pour les personnes âgées ;
- Les retraités de la région ont réaffirmé que la correction de la désindexation des régimes de retraite demeure une grande priorité.

COMM-2011-03-17

Quelques recommandations régionales (Mauricie) :

- ◆ Les retraités de la Mauricie proposent de travailler avec les acteurs locaux et régionaux afin d'améliorer l'offre de transport en commun dans la région entre les municipalités de la région ;
- ◆ Les retraités recommandent que l'AQRP préconise les énergies vertes au Québec plutôt que les types d'énergie polluante comme le nucléaire et le gaz de schiste ;
- ◆ Les retraités souhaitent également que les fonds de retraite soient parmi les créanciers prioritaires lors de fermeture d'entreprise ;
- ◆ La correction de la désindexation des régimes de retraite et la représentativité auprès de la CDPQ demeurent les grandes priorités pour les retraités de la région.

COMM-2011-03-15

Quelques recommandations régionales (Montérégie) :

- ◆ Les retraités de la Montérégie ont proposé que l'AQRP demande au gouvernement fédéral que le programme de Supplément de revenu garanti (SRG) soit versé automatiquement aux aînés admissibles ;
- ◆ Les retraités recommandent que l'AQRP entreprenne des démarches auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de la région pour améliorer l'accessibilité à un médecin de famille pour les personnes de 50 ans et plus ;
- ◆ Les retraités de la région ont également recommandé que l'AQRP sensibilise les élus municipaux à la création de services de transport en commun gratuits pour les aînés ;
- ◆ La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure la grande priorité pour les retraités de la région.

COMM-2011-02-28

Consultation de l'AQRP au Centre-du-Québec :

Parmi les différentes recommandations proposées par les membres, l'une des plus importantes a été l'augmentation de l'accessibilité au crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée. La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure également une grande priorité pour les retraités de la région.

Quelques recommandations régionales :

- ◆ Les retraités du Centre-du-Québec proposent que l'AQRP favorise l'utilisation des nouvelles technologies par ses membres ;
- ◆ Ils proposent également que l'AQRP fasse des démarches afin de favoriser la circulation de l'information concernant les services offerts aux aînés dans leur région.



COMM-2011-02-22

Quelques recommandations régionales (Québec – Chaudière-Appalaches) :

- La région de Québec-Est a proposé que l'AQRP utilise les réseaux sociaux pour faire connaître la réalité des retraités et les positions de l'AQRP ;
- La région de Québec-Ouest a recommandé, entre autres, que l'AQRP intervienne pour favoriser une plus grande diversité des modèles d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie, afin de mieux répondre aux besoins de la population vieillissante ;
- La région de Chaudière-Appalaches a plaidé pour que l'AQRP fasse des interventions afin que les organismes municipaux augmentent les taxes municipales de façon progressive ;
- La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure la grande priorité pour les retraités de la grande région de Québec et Chaudière-Appalaches.

COMM-2011-02-11

Quelques recommandations régionales sur l'accessibilité aux soins de santé (Estrie) :

- Les retraités de l'Estrie proposent que l'AQRP sensibilise davantage ses membres concernant la prévention des fraudes et de la maltraitance envers les aînés ;
- Les retraités de l'Estrie proposent que l'AQRP entreprenne des démarches afin de favoriser le développement de logements sociaux dans les municipalités ;
- La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure cependant la grande priorité pour les retraités de l'Estrie.

Positions économiques

Volet financier et pouvoir d'achat

COMM 2019-11-20

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, a lancé mardi une campagne de communication pour encourager les travailleurs expérimentés à prolonger leur carrière et ainsi continuer de mettre à profit leur savoir-faire au bénéfice de l'économie du Québec. L'AQRP salue l'initiative et croit, à l'instar du gouvernement, que le retour au travail ou le prolongement de la carrière des retraités et des préretraités représentent une solution potentielle pour pourvoir plusieurs postes vacants. L'AQRP réitère cependant le besoin de mettre en place davantage de mesures pour favoriser le maintien des travailleurs âgés qui le désirent à rester ou à retourner sur le marché du travail. L'Association rappelle également que les 55-65 ans n'ont pas à porter le fardeau du manque de main-d'œuvre. La volonté du gouvernement de les inciter à retourner ou à rester au travail ne doit en aucun cas être perçue comme une obligation.

COMM 2019-10-22

L'AQRP tient à féliciter le nouveau gouvernement élu de M. Justin Trudeau. À quelques jours de la mise en place du prochain Conseil des ministres, l'AQRP demande au Parti libéral du Canada d'envoyer un signal clair aux personnes âgées du Québec et d'honorer les engagements pris au cours de la dernière campagne électorale, mais surtout de prendre en considération les propositions mises de l'avant par l'Association. Voici un portrait des principaux engagements pris par le PLC durant la campagne électorale :

- ◆ Une augmentation des prestations de Sécurité de la vieillesse de 10 %
- ◆ Une augmentation des prestations de survivants du Régime de pension du Canada et du régime des rentes du Québec de 25 %

COMM 2019-05-15

L'AQRP, qui représente près de 32 000 membres, accueille positivement la volonté du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, d'encourager le retour au travail ou le prolongement de la carrière des travailleurs expérimentés. Cette initiative doit toutefois être réalisée de manière à ce que les retraités et préretraités ne soient pas forcés à constituer la solution pour le manque de main-d'œuvre.

M. Boulet entend « développer des outils plus sophistiqués pour entrer en communication [avec les 55 à 65 ans] et vérifier s'il y a de l'intérêt [pour retourner ou rester plus longtemps sur le marché du travail] ». Cet intérêt semble bien présent auprès des membres de l'AQRP, mais à certaines conditions. Leurs droits doivent être respectés et leur expérience doit être prise en compte.

« Les 55-65 ans ont bien servi le marché du travail tout au long de leur carrière. Ils n'ont pas à porter le fardeau du manque de main-d'œuvre. La volonté du gouvernement de les inciter à retourner au travail ne doit donc en aucun cas être perçue comme une obligation », soutient Donald Tremblay, président de l'AQRP. Le retour au travail ou le prolongement de la carrière des retraités et préretraités représente effectivement une solution potentielle pour combler plusieurs postes vacants, au même titre que, notamment, l'inclusion d'immigrants sur le marché du travail, la formation continue, la valorisation des métiers dans certains domaines tels que celui de la santé, la rémunération des stages et l'instauration de meilleures conditions de travail.

Le gouvernement doit également s'assurer que le retour au travail des retraités ne nuira pas à leurs rentes et régimes de pension. Le gouvernement fédéral a annoncé une bonification du Supplément de revenu garanti lors du dépôt de son dernier budget, et le gouvernement provincial a déclaré que 533 millions \$ seraient investis sur cinq ans pour inciter les travailleurs âgés de 60 ans et plus à demeurer sur le marché de l'emploi. Toutefois, ces mesures visent principalement les gens à plus faibles revenus. D'autres politiques peuvent et doivent donc être mises en place pour s'assurer que le retour au travail des retraités leur amène plus d'argent dans leurs poches et non pas l'inverse.

COMM 2018-08-23

L'AQRP portera une attention spéciale aux propositions des différents partis politiques touchant les aînés dans la campagne électorale lancée aujourd'hui. La question du pouvoir d'achat des retraités du secteur public doit être un élément abordé par ceux qui espèrent gouverner le Québec. « En ce moment, l'indexation partielle des régimes publics nuit au pouvoir d'achat de plus de 250 000 retraités du Québec provenant du secteur public et parapublic. Ce que nous voulons, c'est corriger ce problème pour que les retraités arrêtent de s'appauvrir d'année en année. Les partis politiques doivent non seulement reconnaître cette perte de revenus significative, mais ils doivent surtout démontrer une ouverture à régler cette situation qui perdure depuis maintenant trop longtemps. » demande Donald Tremblay, président de l'AQRP. L'AQRP invite ses membres de toutes les régions du Québec à questionner les candidats aux élections de l'ensemble des partis politiques sur cette problématique importante.



Pour un Québec digne de ses aînés

Cette campagne électorale sera également l'occasion pour notre association d'informer nos membres et les aînés du Québec en ce qui a trait aux propositions des partis politiques qui feront écho à celles mises de l'avant le 30 avril dernier par une coalition élargie représentant 700 000 aînés. Cette dernière, dont l'AQRP fait partie, a proposé quinze solutions concrètes qui se retrouvent dans le document Pour un Québec digne de ses aînés.

COMM 2018-03-01

L'AQRP et l'AREQ-CSQ ajoutent leurs voix à celle de la Fédération québécoise des municipalités du Québec et demandent à Desjardins un moratoire sur la fermeture de guichets Desjardins dans les régions du Québec. En effet, il est important de rappeler que les personnes âgées sont les principaux utilisateurs de ces services. Ainsi, la perte de ces services occasionnera plusieurs problèmes, tant pour la pérennité de nos régions que pour les personnes en situation de vulnérabilité et en perte d'autonomie.

« Cette perte de service de proximité en région est préoccupante pour les aînés du Québec. Non seulement on a diminué les heures d'ouverture des caisses, mais maintenant on enlève l'accès à un service automatisé. Après l'exode des jeunes, est-ce qu'on vise maintenant l'exode des aînés en région ? Les aînés ne veulent pas être déracinés de leur communauté. » se désole Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-11-21

L'AQRP est déçue des mesures proposées par le gouvernement du Québec liées au surplus budgétaire de 2,4 G\$ de l'année 2017-2018. « Le gouvernement, déjà en mode préélectoral, saupoudre des baisses d'impôts aux contribuables alors que plusieurs problèmes continuent de préoccuper les retraités québécois : leur appauvrissement continu et les lacunes liées à l'accessibilité des soins de santé au Québec. » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

Les besoins se font toujours sentir dans le réseau de la santé du Québec. « À l'heure actuelle, ce sont 17 000 personnes au Québec qui sont en attente pour des soins à domicile, et ce, uniquement pour celles qui ont fait une demande officielle. Les besoins sont malheureusement encore plus grands et l'on est loin de répondre à la demande » déplore Donald Tremblay.

On ne retrouve rien dans la mise à jour économique qui peut réellement soulager les retraités actuels, qui, rappelons-le, ne sont pas touchés par la bonification envisagée du Régime de rentes du Québec. Ces derniers doivent également composer avec une augmentation du coût de la vie, et ce, même si leur régime de retraite n'est pas

pleinement indexé au coût de la vie. « Les conséquences de cette non-indexation sont toujours réelles, notamment en raison de la prolongation de l'espérance de vie, et amènent parfois les retraités à s'endetter, car leurs revenus à la retraite diminuent substantiellement. Ce n'est pas avec 200 \$ que l'on va faire des heureux chez les retraités. » rappelle Donald Tremblay.

COMM-2017-02-22

Les organismes d'aînés accueillent avec satisfaction et soulagement la décision du ministre des Finances, Carlos Leitão, de rétablir à 65 ans l'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge. À l'évidence, la décision de reporter l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt était injustifiable, compte tenu des répercussions financières importantes qu'elle aurait sur des personnes vulnérables.

COMM-2017-02-15

L'AQDR, l'AQRP, l'AREQ et le Réseau FADOQ unissent leur voix pour exiger du gouvernement du Québec qu'il recule sur sa regrettable décision de hausser l'âge d'admissibilité au « crédit d'impôt en raison de l'âge », accordé depuis 1972 aux personnes âgées de 65 ans ou plus.

COMM-2015-12-08

Force est de constater que le pouvoir d'achat des retraités de la fonction publique continue de s'éroder peu à peu. Il va sans dire que cette situation est inacceptable et que l'AQRP poursuivra en 2016 sa lutte contre l'appauvrissement des retraités des réseaux public et parapublic.

COMM-2014-03-11

L'AQRP présente ses demandes dans le cadre de la présente campagne électorale. :
Santé financière des aînés

- ◆ que le gouvernement s'engage à promouvoir et maintenir les régimes de retraite à prestations déterminées ;
- ◆ que le gouvernement s'engage à protéger la rente des retraités, notamment en excluant le partage à 50-50 des déficits passés des régimes de retraite ;
- ◆ que soit rehaussé le maximum de gains admissibles à la RRQ ;
- ◆ que le gouvernement mette en place des programmes de formation et d'embauche pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus qui souhaitent demeurer sur le marché du travail ;
- ◆ que le gouvernement élimine la clause de discrimination à partir de 65 ans dans le soutien financier de la CSST (baisse des prestations après 65 ans).

COMM-2013-10-23

L'élaboration d'une assurance autonomie doit se faire dans le respect de trois grands principes communs aux membres du RMEPPA :

- ◆ Le financement public des services et des soins, via, entre autres, l'impôt progressif sur le revenu des particuliers et des entreprises ;
- ◆ L'assurance autonomie ne doit en aucun temps constituer une nouvelle source d'enrichissement pour des entreprises privées à but lucratif ;
- ◆ Les économies projetées ne doivent pas se faire au détriment des travailleuses et des travailleurs du milieu communautaire ni de la qualité des soins et services de santé dispensés.

COMM-2012-04-03

À l'occasion de la présentation d'un projet de loi sur la modernisation du régime québécois de santé et de sécurité du travail, l'AQRP dénonce la discrimination dont les personnes de 65 ans et plus sont victimes en cas d'accident du travail. En effet, selon la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, administrée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, l'indemnité de remplacement du revenu en cas d'accident du travail diminue progressivement à partir de 65 ans pour disparaître complètement à 68 ans.

COMM-2012-03-07

L'AQRP annonce le lancement d'une pétition en appui aux représentants d'associations de retraités siégeant au Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation. Cette pétition vise la récupération et le maintien du pouvoir d'achat des personnes retraitées des secteurs public et parapublic. Elle réclame par ailleurs plus de transparence de la part du gouvernement et une meilleure intégration des retraités de l'État aux négociations de leurs régimes de retraite.

COMM-2011-03-22

L'AQRP réagit à la présentation du budget 2011-2012 du gouvernement fédéral. « Depuis 2007, l'AQRP pose des gestes afin d'obtenir une majoration du Supplément de revenu garanti (SRG) versé aux aînés les moins bien nantis, dont une majorité sont des femmes. Nous accueillons donc positivement l'intention du gouvernement fédéral d'augmenter ces prestations aux aînés. Cependant, nous réitérons notre demande concernant l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au SRG. En effet, plusieurs aînés ont actuellement droit au SRG mais ne peuvent en bénéficier sans compléter des démarches administratives inutiles », souligne la présidente de l'AQRP, Madelaine Michaud.

COMM-2011-02-23

Nous accueillons positivement l'annonce d'un incitatif fiscal pour favoriser le travail après 65 ans.

COMM-2011-02-01

Dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi n° 130, qui prévoit notamment l'abolition du Conseil des aînés, l'AQRP dénonce l'intention du gouvernement de couper dans les services directs aux aînés pour augmenter la taille du ministère de la Famille et des Aînés.

COMM-2010-04-22

L'AQRP et de nombreuses associations d'aînés et de retraités du Québec appuient la démarche des partis politiques fédéraux qui souhaitent l'adoption du projet de loi présenté par le Bloc Québécois pour améliorer le programme de Supplément de revenu garanti (SRG). Les principales associations d'aînés et de retraités du Québec demandent notamment :

- l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au SRG ;
- le paiement de la pleine rétroactivité du SRG aux aînés ayant été lésés ;
- la majoration de 110 \$ par mois du SRG versé aux aînés.

COMM-2010-03-30

L'AQRP est très préoccupée par l'effet des hausses de la TVQ et des tarifs gouvernementaux sur la clientèle aînée.

COMM-2010-03-01

Ce constat pousse notre association à renouveler sans cesse son action et son discours afin de maintenir le pouvoir d'achat des retraités, que ce soit par la correction de la désindexation des rentes de retraite ou par un meilleur contrôle de l'augmentation des tarifs des services publics.

COMM-2010-02-17

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011, s'appuyant notamment sur les travaux de MM. Castonguay et Laberge, l'AQRP a formulé les recommandations suivantes :

- Mieux reconnaître la valeur du travail bénévole des aînés ;
- Mieux reconnaître la contribution fiscale et financière des aînés dans l'économie et les finances publiques ;
- Valoriser davantage le travail des aînés ;
- Accorder plus de flexibilité dans l'aménagement du temps de travail et renforcer les droits au travail à temps partiel ;
- Améliorer les mesures fiscales actuelles pour rendre le travail plus attrayant à un âge plus avancé ;
- Améliorer l'accès à une retraite graduelle et à des services de préparation à la retraite.



COMM-2008-01-25

L'AQRP estime que le gouvernement doit clarifier sans délai l'administration par Revenu Québec du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. L'AQRP estime également que, d'ici à ce que la situation soit claire, Revenu Québec devrait interpréter la loi de façon à limiter les impacts négatifs potentiels de son administration sur le niveau de vie des personnes admissibles. Pour l'AQRP, une interprétation large est d'autant plus importante que le gouvernement avait annoncé un rehaussement de l'admissibilité au crédit au 1^{er} janvier 2007.

COMM-2007-12-04

L'AQRP recommande aux personnes retraitées d'attendre à l'an prochain, soit au moment de produire leur déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2008, avant d'utiliser le nouveau service de déclaration de revenus préremplie lancée par Revenu Québec dimanche dernier. L'AQRP estime important de souligner que le lancement de ce projet-pilote est une confirmation concrète de la préoccupation du gouvernement du Québec à l'égard de la simplification des démarches administratives que les personnes âgées doivent compléter pour remplir leurs obligations fiscales.

Toutefois, pour sa première année, le service de déclaration de revenus préremplie est incompatible avec certaines des plus importantes mesures fiscales destinées aux personnes âgées. En effet, selon les informations obtenues par l'AQRP, une personne désirant bénéficier du fractionnement des revenus de retraite, du crédit d'impôt pour aidant naturel ou du versement anticipé du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée ne peut utiliser le nouveau service simplifié.

CA-2007-11-29

Il est proposé que l'AQRP mette sur pied d'une table ronde sur la « Situation économique préoccupante des aînés et des retraités » soit acceptée, et ce, conditionnellement à la préparation d'un scénario budgétaire dans les meilleurs délais.

COMM-2007-05-20

À l'occasion de l'édition 2007 de la Semaine des aînés, qui se tient cette année du 21 au 27 mai, l'AQRP réclame que la consultation publique sur les conditions de vie des aînés annoncée par le premier ministre québécois Jean Charest aborde également les questions financières affectant leurs conditions de vie. Pour l'AQRP, inclure le volet financier dans cette consultation est nécessaire afin d'assurer la disponibilité et le financement des services requis dans les différents milieux de vie des aînés du Québec. Cette demande est également justifiée en raison de la situation économique préoccupante de l'ensemble des aînés québécois.

COMM-2007-04-14

L'AQRP insiste sur l'importance d'une position nuancée à l'égard de la dette publique du Québec. Dans le grand débat sur la dette publique, l'AQRP souhaite enfin que le Québec sorte du conflit intergénérationnel. Comme la réduction de la dette est avant tout un enjeu d'amélioration de la gestion gouvernementale, l'AQRP estime qu'il faut éviter de mettre faussement en opposition les jeunes et leurs aînés, ce qui équivaldrait à baisser les bras devant le défi à relever.

CE-2007-03-14

Il est proposé de recommander aux membres du conseil d'administration d'appuyer les deux projets de résolution sur la fiscalité en provenance du « Comité de la fiscalité de la table des aînées et aînés de Lanaudière » :

- ◆ Rendre les frais d'adhésion aux associations de retraités admissibles au crédit d'impôt.
- ◆ Rendre les frais de production de la Déclaration de revenus déductibles d'impôt.

COMM-2007-02-27

À la suite de la publication du portrait détaillé des aînés réalisé par Statistique Canada, l'AQRP déplore le triste record de pauvreté illustré par ses données concernant le Québec.

CE-2006-01-26

Il est proposé que le comité exécutif recommande au comité politique l'examen du dossier portant sur le seuil d'imposition.

CA-2005-12-08

Il est proposé que l'AQRP réclame du gouvernement du Québec, le maintien de l'indexation des prestations de l'aide sociale.



CA-2005-12-08

Il est proposé que l'AQRP fasse les démarches nécessaires pour connaître la véritable position du Parti Québécois sur ce point — maintien des pensions de sécurité de vieillesse — et que les résultats soient diffusés auprès de tous nos membres et de toutes les associations de personnes retraitées à travers la province.

Régimes de retraite

Positions combinées et orphelines

COMM 2021-11-02

Créé en collaboration avec l'Observatoire de la retraite, l'AQRP est très fière d'annoncer le lancement d'un projet de capsules vidéo. L'objectif est d'expliquer et de démocratiser certains enjeux liés à la retraite : « Ces dernières années, plusieurs décisions importantes pour l'avenir de la retraite ont été prises, sans que celles-ci fassent l'objet de débats importants au sein de la société. Pensons notamment à l'adoption de certaines lois qui affectent l'indexation des régimes de retraite. Pourtant, ces décisions ont des conséquences extrêmement importantes, non seulement pour les retraités, mais également pour toute la population. Il est donc primordial de s'y intéresser collectivement et d'en comprendre les différents aspects. Jeunes et moins jeunes, nous sommes tous concernés par ces enjeux ; vous le constaterez en visionnant ces vidéos. », souligne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

COMM 2019-12-19

L'AQRP demande au gouvernement de revoir sa position concernant l'appui aux retraités du Groupe Capitaux Médias (GCM). Évoquant des compensations trop onéreuses pour l'État, le gouvernement Legault a confirmé qu'il ne viendra pas en aide à ces retraités qui risquent de perdre le tiers de leurs rentes dans la faillite de l'entreprise. « Les quelque 950 retraités de GCM ont contribué à leur régime de retraite durant toute leur carrière et si rien n'est fait, ils verront leurs revenus amputés de 30 %. C'est près de 1000 personnes qui se retrouvent, du jour au lendemain, dans une situation précaire. C'est inacceptable et irresponsable pour un gouvernement de laisser cette situation se produire sans réagir », se désole Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Protection des pensions en cas d'insolvabilité : l'exemple de l'Ontario

Lors de la dernière campagne électorale, l'AQRP demandait au gouvernement fédéral de s'assurer que les employés et les retraités ne soient pas laissés pour compte, lorsque leur employeur fait faillite, en protégeant les pensions en cas d'insolvabilité. La législation ontarienne, où le Fonds de garantie des prestations de retraite prévoit le versement d'indemnités compensatoires aux retraités dans l'éventualité de l'insolvabilité du promoteur de leur régime de retraite, est certainement un exemple que le Québec devrait suivre.



Des propos qui inquiètent l'AQRP

Par ailleurs, l'AQRP s'inquiète des propos tenus par le premier ministre en marge de l'énoncé du gouvernement à propos de GCM. M. Legault y mentionne qu'il ne peut pas s'ingérer dans les cas rétroactifs d'entreprises privées et y souligne que les fonds de pension sont un filet de sécurité que beaucoup de Québécois ne possèdent pas. « Les propos du premier ministre nous laissent quelque peu dubitatifs. M. Legault semble percevoir les régimes de retraite comme un luxe et ceux qui en bénéficient comme des privilégiés de la société. Nous rappelons au premier ministre que les bénéficiaires, tels que ceux du GCM, se privent d'une partie de leur salaire durant leur carrière pour s'assurer d'avoir un revenu décent à leur retraite. Oui, c'est un avantage, mais c'est un avantage que l'on paie durant notre carrière. Ce n'est pas un cadeau ! » mentionne Rose-Mary Thonney.

COMM-2015-02-09

Douze associations représentant plus de 115 000 retraités du secteur public, réunies au sein du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR), se joignent à la mobilisation actuelle en dénonçant à leur tour les offres gouvernementales touchant la retraite déposées par le gouvernement Couillard. Les membres du GTAR craignent un appauvrissement des personnes retraitées qui aurait des conséquences néfastes pour l'ensemble de la société québécoise. C'est pourquoi elles exigent d'être entendues par le président du Conseil du trésor afin de le sensibiliser à ce risque.

COMM-2013-12-12

L'AQRP réagit favorablement au dévoilement du plan d'action gouvernemental relatif aux régimes de retraite présenté aujourd'hui par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Régie des rentes du Québec, M^{me} Agnès Maltais.

COMM-2012-10-03

L'AQRP réclame que soit modifié le Règlement d'application de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour y inclure la possibilité d'une remise de dette découlant d'une erreur que le prestataire ne pouvait raisonnablement déceler. L'AQRP réclame de plus que cette disposition s'applique aussi aux autres régimes de retraite du secteur public.

CE-2012-09-12

CONSIDÉRANT que le plan stratégique adopté par les membres en congrès de l'AQRP en juin 2011 indiquait que les fonds des régimes de retraite du secteur privé devaient être des créanciers prioritaires ;

CONSIDÉRANT que la promotion et la représentation des retraités doivent être améliorées ;



CONSIDÉRANT que la Coalition initiée par les retraités de White Birch vise à faire la promotion des droits de tous les retraités, et ce, dans toutes les régions du Québec ; Il est unanimement résolu d'informer les membres de l'AQRP de toute manifestation organisée par la Coalition pour défendre les droits des retraités et d'évaluer l'opportunité de fournir un soutien professionnel et logistique à une éventuelle manifestation. »

COMM-2012-03-29

Dans un contexte de remise en question de l'âge de la retraite et d'une nouvelle dynamique parlementaire, l'AQRP a déjà fait part de ses principales préoccupations :

- ◆ le maintien de l'âge du versement de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti à 65 ans ;
- ◆ une majoration du SRG et l'inscription automatique des personnes admissibles, dont une majorité de femmes.
- ◆ Nous déplorons la décision de hausser obligatoirement à 67 ans l'âge pour toucher la pension de vieillesse pour les personnes de moins de 54 ans.

COMM-2012-03-20

L'AQRP recommande au gouvernement du Québec les priorités suivantes :

- ◆ Hausser le maximum des gains admissibles (MGA) au Régime de rentes du Québec, pour en assurer la pérennité et en stabiliser le financement de manière équitable pour tous les travailleurs et les retraités du Québec ;
- ◆ Récupérer les congés de cotisation accordés aux syndicats pour la période de 2012 à 2016 afin d'améliorer la santé financière des régimes de retraite du secteur public ;
- ◆ Éliminer la coupure discriminatoire de leurs prestations dont sont victimes les travailleurs accidentés de 65 ans et plus.

CE-2012-02-08

Il est unanimement résolu d'orienter nos messages pour contrer le désengagement des gouvernements du Québec et du Canada face aux régimes de retraite et aux programmes sociaux.

COMM-2011-12-15

L'AQRP dénonce l'intention des parties négociantes de verser la totalité des surplus de 3 G\$ du RREGOP dans un éventuel fonds de stabilisation.



COMM-2010-10-21

L'AQRP réagit à l'adoption du projet de loi n° 112 permettant au gouvernement de concrétiser certains aspects de l'entente de principe intervenue l'été dernier avec le Front commun syndical. L'AQRP note que ce projet de loi concerne les conventions collectives, et non les régimes de retraite. « Nous poursuivons donc nos démarches afin d'empêcher la concrétisation d'un congé de cotisation sur le dos des retraités », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.

COMM-2010-01-22

Depuis 2008, l'AQRP réclame l'amélioration des mesures permettant la retraite progressive.

COMM-2009-12-17

L'AQRP demande à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, de suspendre temporairement les négociations des secteurs public et parapublic dans le dossier des régimes de retraite afin de permettre aux parties de se conformer aux recommandations éthiques du Commissaire au lobbyisme. En effet, alors que des rencontres de négociation se tiennent entre le gouvernement et ses employés, les mandats pertinents des représentants de ces derniers ne sont pas inscrits au Registre des lobbyistes.

À la demande de l'AQRP, l'ancien Commissaire au lobbyisme, M. André C. Côté, a précisé qu'un « syndicat qui effectue des représentations afin de faire modifier la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics doit consigner l'objet de ses activités de lobbyisme au registre des lobbyistes. »

COMM-2009-12-03

L'AQRP craint que les négociations entre le gouvernement et le front commun syndical sur les régimes de retraite se soldent par l'octroi d'avantages supplémentaires aux travailleurs financés à même les fonds des personnes qui sont déjà à la retraite. Nous réclamons toutefois le droit d'être consultés avant que des décisions définitives soient prises concernant nos propres régimes de retraite », a conclu la présidente de l'AQRP.



COMM-2009-01-14

Dans le cadre de la crise financière de 2008, l'AQRP réitère par ailleurs sa demande concernant les effets négatifs éventuels de la crise sur les travailleurs et les retraités du gouvernement. Le gouvernement a annoncé son intention d'allonger la période d'amortissement d'un déficit de solvabilité de cinq ans à dix ans. L'AQRP souhaite donc que la même flexibilité soit offerte aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic, dans le cadre de la réalisation des prochaines évaluations actuarielles, afin d'amoindrir les effets négatifs éventuels de la crise sur les travailleurs et les retraités du gouvernement.

CE-2007-09-05

Il est proposé de faire parvenir la lettre, portant sur le processus actuel de modification des régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic, à la présidente de la Commission de la fonction publique.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

COMM-2017-05-03

L'AQRP est déçue de la formule choisie par le ministre Leitão pour consulter les citoyens québécois sur l'avenir du RRQ. Nous considérons, tant sur le plan de l'information divulguée par Retraite Québec que sur la plateforme choisie, que ces éléments de consultation publique ne sont pas à la hauteur des conséquences de la réforme pour les revenus à la retraite de l'ensemble des citoyens du Québec.

Un travail de vulgarisation et d'information déficient

Rendre un questionnaire en ligne disponible pendant un mois sur un site Web du gouvernement est très timide comme exercice. Cette consultation publique guidera une réforme concernant la structure de base des revenus à la retraite de l'ensemble des Québécois à la retraite. « Avant de poser des questions techniques aux citoyens, on doit les informer adéquatement. Des séances d'information et des assemblées publiques sont nécessaires. Il y a un travail important de vulgarisation des enjeux et des termes associés à cette réforme qui n'a pas été fait » déplore Donald Tremblay, président de l'AQRP. Les seuls outils produits par le gouvernement pour les citoyens sont deux documents volumineux et très techniques, qui ont été rédigés en décembre dernier pour préparer la commission parlementaire à l'Assemblée nationale.

Une consultation uniquement en ligne

Il est également problématique d'offrir la possibilité aux citoyens de s'exprimer uniquement en ligne. La plateforme choisie par le ministre pour consulter les Québécois posera problème auprès de certains aînés ou de personnes à faible revenu.

Contenu du questionnaire tendancieux

En ce qui a trait au contenu du questionnaire, il y a lieu de remettre en question l'impartialité de certaines mises en contexte fournies par Retraite Québec. Par exemple, lorsqu'on aborde la question des taux de cotisation, on rappelle que le RRQ doit absolument maintenir un taux de cotisation stable.



COMM-2017-01-18

L'AQRP est déçue de la réforme proposée du RRQ par le gouvernement. Lors de son passage en commission parlementaire aujourd'hui, nous rappellerons qu'il y a nécessité pour le gouvernement de bonifier ce programme pour assurer une sécurité minimale accrue des revenus à la retraite des Québécois. De plus, nous considérons que cette réforme a été présentée de manière cavalière aux Québécois. Il est nécessaire de prendre un temps de réflexion suffisant pour un sujet aussi important. La proposition du gouvernement, copiée largement sur celle du Régime de pensions du Canada, est toutefois diluée par une mesure qui exempte la partie du revenu de travail inférieure à 27 450 \$. Ceci veut dire qu'un travailleur à faible revenu ne bénéficiera aucunement de cette réforme dans le futur.

En ce qui concerne la prestation de décès offerte aux conjoints survivants, politique associée au Régime de rentes du Québec, l'AQRP rappelle que le montant de 2500 \$ offert est nettement insuffisant. Il en coûte en moyenne plus de 6000 \$ pour offrir des funérailles décentes à un individu au Québec.

COMM-2016-11-28

La réforme de notre régime public de retraite devra s'attaquer à la pauvreté d'une forte proportion d'ainés du Québec en respectant deux principes fondamentaux :

1. Hausser de manière significative le taux de remplacement du revenu d'avant la retraite ;
2. Augmenter de façon substantielle le MGA.

COMM-2015-11-25

L'AQRP avait profité des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 58, fusionnant la Régie des rentes et la CARRA, pour créer Retraite Québec afin de sensibiliser les députés à cette réalité. « Il n'était pas juste que le gouvernement fasse payer un retraité pour les erreurs de calcul de la CARRA. Nous nous réjouissons que les élus aient entendu nos demandes en déposant le projet de loi n° 73. », a commenté le président, Donald Tremblay.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, répète que le projet de loi 75 est le résultat d'une entente intervenue entre les universités et les syndicats. Le hic, c'est que les associations de retraités ont été exclues de ces discussions. Résultat : le projet de loi ne prévoit aucune disposition donnant une voix aux retraités dans l'éventualité où l'indexation des rentes serait remise en question. Il va sans dire que l'AQRP fera connaître son mécontentement aux autorités politiques concernées.



COMM-2015-08-31

À l'occasion de son audition dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 58, Loi regroupant la CDPQ (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ), l'AQRP présente ses préoccupations quant à la réelle valeur ajoutée de la nouvelle entité Retraite Québec. Pour l'AQRP, le projet de loi doit être modifié afin de résoudre plusieurs problématiques majeures vécues à la CARRA en matière de service à la clientèle et qui ont pour effet de causer des préjudices financiers importants aux prestataires.

Parmi les lacunes à corriger, l'AQRP demande au gouvernement d'apporter des modifications réglementaires et législatives permettant la possibilité d'une remise de dette pour les erreurs administratives ne pouvant être raisonnablement décelées par les prestataires. À l'instar de ce qui se fait déjà à la RRQ, le processus de fusion actuel offre l'occasion de corriger l'iniquité de traitement accordé à la clientèle du secteur public et de procurer, pour tous les retraités, le droit à une défense pleine et entière devant une instance de révision des décisions administratives qui soit neutre et impartiale.

Enfin, l'AQRP exige que les retraités soient davantage représentés au sein du conseil d'administration et des comités de retraite des régimes administrés par Retraite Québec. Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation importante de la clientèle retraitée au cours des prochaines années, l'AQRP demande également à ce qu'une réflexion plus large, et non à la pièce comme c'est le cas à l'heure actuelle, soit menée sur l'avenir du système de retraite au Québec.

COMM-2015-08-28

L'AQRP présentera lundi le 31 août, à 15 h, un mémoire devant les membres de la Commission de l'Économie et du Travail et qui portera sur les enjeux de la fusion administrative entre la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et la Régie des rentes du Québec. Le document, intitulé Retraite Québec : la rigueur doit faire place à la responsabilité, insiste sur la nécessité, dans un contexte de regroupement de structures, de bonifier le service à la clientèle afin de créer une réelle valeur ajoutée à la nouvelle entité qui portera dorénavant le nom de Retraite Québec.

Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)

COMM 2019-02-22

Le 14 février dernier, le Journal de Québec publiait l'article « Les écoles du Québec vidées de leurs directeurs », dans lequel on mentionnait qu'un pourcentage particulièrement élevé de directeurs d'école démissionneraient en juin prochain en réaction aux modifications du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). L'AQDER et l'AQRP tiennent à souligner que ces modifications, qui ont pour effet de resserrer les conditions de prise de retraite des cadres en plus de pénaliser les retraités par la suspension de l'indexation de leur rente de 2018 à 2023 et de modifier le taux d'indexation des années de service pré-1982, pénaliseront également l'ensemble des cadres retraités ou en fin de carrière de la province.

CA-2017-12-07

Il est unanimement résolu :

D'APPROUVER que l'AQRP mette en réserve un montant de 25 000 \$ provenant du fonds de défense des droits pour financer les démarches d'un recours collectif ;
DE MANDATER le comité de défense des droits afin qu'il sonde l'ensemble de nos membres RRPE à savoir s'ils désirent faire une contribution financière volontaire, une seule fois, afin de financer une démarche de recours juridique de la loi.

CA-2017-09-27

Il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la direction générale à obtenir un avis juridique concernant la possibilité de contester la loi 126, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 \$ qui sera puisé à même le budget du fonds d'aide professionnel ;
D'ORGANISER une conférence téléphonique ou une rencontre avec les autres associations de retraités ayant pour but de connaître leurs avis.

COMM-2017-05-11

L'AQRP dénonce l'adoption de la loi 126 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives comme étant rétrograde, injuste et inéquitable. Impuissants devant une entente signée avec les cadres actifs, les retraités verront leur rente de retraite non indexée pendant six ans, en plus de subir une modification à la baisse du taux d'indexation de leur rente liée aux années de service accomplies avant 1982.

Non seulement le gouvernement renie sa parole envers ces retraités, mais il ne les a pas consultés adéquatement avant d'adopter des changements majeurs à leur

régime. « Il est nécessaire et urgent de trouver un mécanisme qui permettra une véritable consultation de l'ensemble des retraités afin d'avoir voix au chapitre relativement à leur régime de retraite » mentionne Donald Tremblay.

CA-2017-03-29

Il est unanimement résolu :

DE MANDATER le comité de défense des droits de rédiger une lettre pour les membres du RRPE de l'AQRP afin de communiquer notre mécontentement face au projet de loi ;

DE MANDATER le comité de défense des droits afin que celui-ci poursuive les discussions avec le ministre Moreau à propos d'une éventuelle tribune des retraités afin d'éviter qu'un scénario de ce genre ne se reproduise.

COMM-2017-02-22

L'AQRP sera entendue aujourd'hui en consultation particulière concernant le projet de loi 126 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant certaines dispositions législatives. Nous demandons aujourd'hui au gouvernement :

- que soient exclues du projet de loi toutes les mesures ayant une incidence de quelque nature que ce soit sur les retraités afin que les discussions puissent reprendre sur de nouvelles bases et procéder à un véritable examen approfondi de la situation du régime ;
- que les instances concernées, étant donné que nous sommes des associations de bénévoles et que nous représentons une portion des retraités touchés par le PL126, mettent à notre disposition de l'expertise nous permettant de discuter d'égal à égal avec nos vis-à-vis.

COMM-2017-02-09

Différentes associations de retraités du secteur public tiennent à réagir aujourd'hui au dépôt du projet de loi 126 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives.

Les mesures prévues dans ce dernier affecteront durement le pouvoir d'achat des cadres retraités de l'État. « La triste réalité est que ces derniers subissent déjà les coûts de l'indexation partielle de leur régime pour les années de service de 1982 jusqu'à aujourd'hui. On force la main à des gens qui s'appauvrissent d'année en année en voyant leur condition socioéconomique se détériorer » déplorent les associations. »

Les associations de retraités s'interrogent sur le fait que les dispositions qui affecteront les retraités découlent d'une entente entre les cadres actifs et le gouvernement qui a été négociée et signée à l'automne dernier. « Il est vrai



cependant que le gouvernement a consulté différentes associations de retraités sur le contenu de ces nouvelles mesures. Or, la partie semblait déjà jouée, car on nous a demandé de choisir entre deux mauvais scénarios pour les retraités. » se désolent les associations.

Régimes de retraite municipaux et universitaires

COMM 2020-07-10

L'AQRP a reçu ce jeudi, en fin de journée, le jugement de l'honorable juge Benoit Moulin concernant la validité constitutionnelle de la loi 15 (Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal). « L'Association attend ce jugement depuis plusieurs mois et nous allons prendre les prochains jours pour en faire une analyse complète. Il semble que le juge ait estimé que la décision unilatérale de suspendre l'indexation des rentes de retraites constitue une entrave à la liberté d'association et de négociation. Il s'agit d'une décision importante qui pourrait avoir un grand impact ! Toutefois, comme il s'agit d'un document très volumineux (plus de 225 pages), nous voulons s'assurer de bien comprendre tous les tenants et aboutissants avant de nous réjouir et de prendre des décisions pour la suite des choses. », souligne Rose-Mary, présidente de l'AQRP.

La Loi 15 et l'AQRP

L'AQRP, en collaboration avec trois autres associations de retraités des secteurs municipaux, a déposé devant la Cour supérieure du Québec, le 1er octobre 2015, une requête visant à contester la validité constitutionnelle de la loi 15. Treize autres requêtes ont été déposées par des syndicats et des associations d'employés. Les procédures ont commencé le 24 septembre 2018 et se sont poursuivies jusqu'au mois d'août 2019.

COMM-2016-11-24

L'AQRP, l'APRVQ et l'Organisation des retraités(es) de l'entretien du transport de Montréal (ORE-TM) dénoncent le caractère arbitraire de l'application de la loi 15 par les villes de Québec et de Montréal.

Conjointement avec l'APRVQ et de l'ORE-TM, nous avons déposé, en septembre 2015, une requête en Cour supérieure du Québec afin d'invalider constitutionnellement cette loi. « Cette loi légalise la rupture de contrat et constitue un retour inacceptable sur les ententes passées, ce qui est incompatible avec les valeurs qui caractérisent une société de droit. » rappelle Louis Proulx, représentant de l'ORE-TM.



COMM-2015-10-01

L'AQRP, l'APRVQ et l'Organisation des retraités(es) de l'entretien du transport de Montréal (ORE-TM) passent de la parole aux actes en contestant la validité constitutionnelle de la loi n° 15 devant la Cour Supérieure. Cette loi sabre sans discernement les rentes des retraités. Ces trois associations qui représentent plus de 6 000 retraités du secteur municipal se sont unies pour déposer en Cour Supérieure aujourd'hui une requête en nullité de cette loi.

La loi no 15, adoptée le 4 décembre 2014, change radicalement les règles du jeu en imposant un tout nouvel environnement juridique qui modifie de façon rétroactive le contenu des contrats de travail dûment négociés. De plus, la loi no 15 laisse les retraités sans voix. Elle ne prévoit aucun mécanisme qui aurait pu permettre aux retraités de faire valoir leur point de vue sur des enjeux qui les affectent grandement dans leur vie.

COMM-2015-02-06

À la veille de la rentrée parlementaire, douze associations représentant plus de 115 000 retraités de l'État réagiront conjointement, lundi, aux offres gouvernementales à l'égard des régimes de retraite déposées en décembre par le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux. Ces associations craignent que le gouvernement Couillard impose de force des concessions majeures aux retraités et futurs retraités des secteurs public et parapublic, dans la même veine que les mesures imposées dans le secteur municipal à la suite de l'adoption du projet de loi no 3.

COMM-2014-12-19

L'AQRP prend acte de l'offre présentée cette semaine par le président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux. Autant sur le plan de la diminution marquée des avantages du régime que sur celui de l'introduction d'une indexation conditionnelle de la rente de retraite, le gouvernement tente visiblement de transposer dans le secteur public l'esprit controversé du projet de loi n° 3. L'AQRP craint qu'une telle approche ait pour conséquence d'insécuriser et de pénaliser financièrement des centaines d'autres milliers de familles québécoises.

COMM-2014-11-27

L'AQRP, qui représente plus de 3 000 retraités provenant du secteur municipal, réagit avec peu d'enthousiasme aux modifications apportées au projet de loi n° 3 dévoilées hier par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau. L'AQRP dénonce l'adoption imminente d'un projet de loi qui créera un dangereux précédent au Québec en légitimant la rupture de contrats aux dépens des retraités sans toutefois qu'ils aient de voix réelle dans le processus de négociation.

COMM-2014-10-03

L'AQRP, qui représente plus de 3 000 retraités provenant des différentes municipalités du Québec, réagit avec désolation aux amendements déposés hier par le ministre Moreau concernant le report de la suspension de l'indexation automatique de la rente de retraite en 2017 et la convocation des retraités à une assemblée « extraordinaire » de la part des organismes municipaux qui ont auront le devoir d'opérer ces modifications.

COMM-2014-08-27

L'AQRP trace un bilan mitigé des travaux de la commission parlementaire portant sur l'avenir des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Beaucoup d'inquiétudes et de doutes persistent en ce qui concerne le partage des déficits passés, la suspension des clauses d'indexation et la représentation des retraités au sein des comités de retraite et des négociations portant sur l'avenir de leur régime.

COMM-2014-08-21

L'AQRP, qui représente plus de 3 000 retraités provenant des différentes municipalités du Québec, a témoigné aujourd'hui devant la Commission de l'aménagement du territoire afin de demander le retrait du projet de loi n° 3. Dans le cadre des travaux de la commission, l'AQRP a recommandé les mesures suivantes :

- que les évaluations actuarielles qui devront être soumises et remises à la Régie des rentes du Québec soient présentées de manière globale, afin de ne pas faire porter le fardeau des déficits des régimes de retraite des municipalités sur une catégorie ou une autre de participants ;
- que tout projet de loi visant à améliorer la santé financière des régimes de retraite municipaux interdise aux municipalités de décréter unilatéralement la suspension des clauses d'indexation ;
- que tout projet de loi visant à améliorer la santé financière des régimes de retraite municipaux permette le maintien des clauses d'indexation automatique dans les régimes dans lesquels des ententes ont ou auront été négociées à cet effet, et ce, afin de limiter la perte du pouvoir d'achat des retraités ;
- que l'indexation ne soit plus considérée comme un privilège, mais bien comme une partie intégrante de la rente de base consentie aux bénéficiaires ;
- que la Régie des rentes du Québec, par sa crédibilité, ses ressources et son expertise, se voie accorder un droit de regard particulier et soit davantage impliquée sur toute question relative à la répartition des excédents des régimes de retraite du secteur municipal ;
- que tout projet de loi visant à améliorer la santé financière des régimes de retraite municipaux prévoie que les participants non actifs participent au processus de négociations et soient intégrés au partage d'informations entre les parties qui y sont représentées ;
- que l'article 147 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite soit modifié afin que le nombre minimal de représentants des bénéficiaires ayant

droit de vote au sein des comités de retraite soit doublé, ou que la proportion minimale atteigne 20 % ;

- ◆ que le projet de loi n° 3 soit retiré.

COMM-2014-08-15

L'AQRP, la principale association indépendante de retraités de l'État au Québec, réagit avec enthousiasme aux résultats des six premiers mois de l'année 2014 de la CDPQ. En prévision de la prochaine commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, l'annonce d'un rendement sur six mois de 6,7 % et d'un rendement annualisé sur 4 ans de 11,1 % laissent entrevoir un avenir encourageant pour la viabilité et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées.

COMM-2014-08-12

L'AQRP, qui représente plus de 3 000 retraités provenant des différentes municipalités du Québec, se réjouit des déclarations faites en 2012 par le maire de Québec, M. Régis Labeaume, au sujet de l'importance de respecter les engagements pris dans le passé concernant les régimes de retraite.

Rappelons qu'au printemps dernier, l'AQRP a été parmi les premières associations de retraités à être rencontrée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, dans le cadre des discussions qui ont précédé le dépôt du projet de loi n° 3. L'AQRP avait alors exposé ses craintes sur certaines mesures controversées, susceptibles d'être cautionnées et mises de l'avant par le nouveau gouvernement Couillard, et qui concernaient les points suivants :

- ◆ la modification de la loi en ce qui concerne la protection des droits acquis ;
- ◆ la fin unilatérale des clauses d'indexation ;
- ◆ l'absence significative des retraités au sein des comités de retraite et au cours des négociations portant sur l'avenir de leur régime de retraite.

COMM-2014-05-08

L'AQRP réagit vivement aux déclarations du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, qui laisse sous-entendre que les retraités municipaux pourraient avoir à éponger les déficits passés de leur régime de retraite. L'AQRP s'inquiète également sur les modalités du processus de consultation et de négociation prévu pour régler cette question cruciale pour la santé financière et le maintien du pouvoir d'achat des retraités.

L'AQRP croit qu'une période de négociation maximale d'un an sur un sujet aussi sensible peut difficilement mener à une entente équitable et légitime pour toutes les parties. Rappelons que l'AQRP, à multiples reprises au cours des dernières années, a

souligné l'importance d'accorder un pouvoir supplémentaire aux retraités dans les négociations qui ont un impact direct sur leurs conditions de vie.

COMM-2014-01-01

Devant les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, le président de l'AQRP, M. Donald Tremblay, le 1er vice-président, M. Normand Bérubé, et le directeur général, M. Gabriel Pinard, ont donc sensibilisé les parlementaires sur les principaux enjeux suivants :

- Le projet de loi n° 3, en cherchant à s'appliquer à tous les régimes, et ce, peu importe leur situation financière, instaure un cadre et des conditions de négociation fixées à l'avance incompatibles avec le respect des ententes passées ;
- Le projet de loi n° 3, par son objectif de permettre aux municipalités de décréter unilatéralement la fin des clauses d'indexation, cautionne injustement la perte de pouvoir d'achat et a pour effet d'appauvrir graduellement et volontairement un groupe de la population en particulier, les personnes retraitées ;
- Le projet de loi n° 3, en précisant explicitement que les négociations ne regrouperont que les organismes municipaux et les représentants d'actifs, perpétue volontairement l'absence significative d'une catégorie particulière de participants, les personnes retraitées, au sein des discussions ayant une incidence directe sur leurs conditions de vie ;
- Le projet de loi n° 3 introduit le principe de paiement rétroactif des déficits attribuables à certains types de participants au régime de retraite, ce qui a notamment pour effet d'entrer en violation avec l'esprit même d'un contrat, de cibler certaines catégories de participants comme « boucs émissaires » des déficits accumulés par les régimes de retraite et de fragiliser le lien de confiance entre les générations.

COMM-2014-01-01

L'AQRP a réaffirmé son engagement à défendre avec vigueur les droits des retraités des secteurs public et parapublic, municipal et universitaire, pour lesquels des négociations cruciales sur l'avenir de leurs régimes seront amorcées.

Rapport D'Amours

COMM-2014-04-16

En résumé, les attentes de l'AQRP à l'égard du comité D'Amours sont les suivantes :

- que le comité reconnaisse l'importance d'inviter les retraités de tous les secteurs à participer aux discussions, consultations et négociations concernant l'avenir de leurs propres régimes de retraite ;
- que le comité reconnaisse que les régimes à prestations déterminées sont les meilleurs véhicules d'épargne en vue de la retraite, autant dans le secteur public que dans le secteur privé ;
- que le comité reconnaisse que les régimes de retraite des employés (RREGOP) et des cadres (RRPE) du gouvernement du Québec sont financés sur une base paritaire entre l'employeur et l'employé.

CE-2013-06-11

Il est unanimement résolu d'appuyer le rapport D'Amours en adoptant les propositions de recommandations de l'AQRP :

- Que les régimes de retraite soient des créanciers prioritaires en cas de faillite d'entreprise ;
- Revoir la proportion du financement des régimes par l'employeur afin de tendre à 50 % ;
- Que les associations de retraités soient intégrées aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic ;
- Éliminer la clause de discrimination à partir de 65 ans et plus dans le soutien financier de la CSST (Baisse des prestations après 65 ans). »

CE-2012-07-06

Il est unanimement résolu d'adopter les recommandations de notre mémoire au comité D'Amours sur l'avenir de la retraite.

Indexation des régimes de retraite

COMM 2018-12-04

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) et l'AQRP prennent acte des mesures fiscales annoncées par le gouvernement Legault lors de sa mise à jour budgétaire, notamment le nouveau crédit d'impôt d'une valeur maximale de 200 \$ pour les personnes âgées à très faible revenu. Avec des surplus de 4 G\$, il est maintenant temps de faire un pas beaucoup plus important afin d'assurer une retraite décente à celles et à ceux qui ont bâti l'État moderne. En effet, rappelons qu'environ 350 000 personnes retraitées du secteur public s'appauvrissent d'année en année en raison de leurs rentes qui ne sont pas indexées.

« Nous interpellons aujourd'hui le gouvernement du Québec afin d'obtenir une reconnaissance officielle de cet appauvrissement et la possibilité de trouver une solution durable pour mettre fin à ce problème », demande Donald Tremblay, président de l'AQRP.

CE-2012-12-04

Il est unanimement résolu d'adopter la recommandation suivante du comité politique incluant les modifications suggérées :

Que l'AQRP priorise, dans ses interventions dans le dossier de l'indexation, la participation aux prochaines négociations du secteur public, tout en maintenant l'idée d'une correction progressive de la désindexation.

En concordance avec ces recommandations, la version modifiée du plan stratégique de l'AQRP pourrait se lire comme suit : 1.1. a) Centrer ses forces sur une correction progressive de la désindexation, en priorisant la participation aux prochaines négociations du secteur public, afin de favoriser le maintien du niveau de vie et du pouvoir d'achat de ses membres, et de faire valoir les gains de l'AQRP dans ce dossier. »

COMM-2012-11-12

La pétition déposée à l'Assemblée nationale demande :

- ◆ de corriger la désindexation des rentes de retraite des secteurs public et parapublic ;
- ◆ d'exiger du gouvernement le dévoilement des études, évaluations et avis pertinents pour soumettre des propositions réalistes ;
- ◆ d'intégrer les associations de retraités de l'État aux négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

CE-2012-09-12

CONSIDÉRANT que le projet de rapport du Comité consultatif sera discuté le 20 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT que, malgré la position rigide de deux associations marginales, le Comité terminera ses travaux cet automne sur une note positive :

- Les associations de retraités sont plus proches qu'auparavant dans ce dossier ;
- Les principales associations de retraités, les syndicats et les cadres s'entendent sur une proposition qui, sans être complètement satisfaisante pour les retraités, est un pas dans la bonne direction pour corriger la désindexation ;

CONSIDÉRANT que l'acceptation par l'AQRP de cette proposition a déjà été transmise ;

CONSIDÉRANT que le projet de rapport mentionne les autres pistes de solutions proposées par les autres associations, mais pas les pistes de solutions transmises par l'AQRP dans la lettre de la présidence du 5 mai 2012 ;

Il est unanimement résolu d'exiger que le rapport du Comité contienne les pistes de solutions proposées par l'AQRP. »

COMM-2012-08-03

La situation des régimes de retraite est non seulement inquiétante sous de nombreux aspects, elle comporte aussi son lot d'injustices. Ces injustices affectent autant les retraités du secteur privé que du secteur public. Tous les retraités ont droit à une retraite décente et juste. En conséquence, l'AQRP demande :

- De rendre les régimes de retraite du secteur privé des créanciers prioritaires en cas de fermeture ou de relance d'entreprise ;
- De corriger la désindexation des années 1982-1999 dans les régimes de retraite des secteurs public et parapublic afin de l'ajuster à la situation des années 2000 et suivantes ;
- D'éliminer la clause de discrimination qui ampute l'indemnité de remplacement de revenu en cas d'accident du travail à partir de 65 ans à la CSST.

COMM-2012-04-10

À l'occasion du séminaire de la FTQ sur les régimes de retraite, l'AQRP invite son président, M. Michel Arsenault, à prendre position en faveur de l'indexation des rentes de retraite des personnes ayant travaillé pour le gouvernement du Québec entre 1982 et 1999. L'AQRP rappelle ses cinq priorités concernant l'enjeu de l'indexation :

- que le mécanisme d'indexation *ad hoc* prévu à la loi sur le RREGOP soit déclenché dès l'atteinte d'un surplus de 10 %, au lieu des 20 % prévus dans la loi actuelle ;
- que ce mécanisme soit également appliqué au RRPE, au RRF, au RRE et au RRCE ;
- que le gouvernement participe automatiquement à ce mécanisme d'indexation lorsque ces conditions de surplus sont atteintes ;
- que le gouvernement dévoile les études financières, évaluations et avis dont il dispose sur la question ;

- ◆ que les associations de retraités soient intégrées aux négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

CA-2012-03-28

Il est unanimement résolu d'adopter les recommandations suivantes du CE du 27 mars 2012 :

- ◆ Accepter la proposition syndicale au Comité sur l'indexation, en rejetant les « considérant » et en la qualifiant d'insuffisante ;
- ◆ Remplacer le document de travail fourre-tout préparé par l'AREQ par une réaction individuelle des associations signifiant leur accord avec la proposition des syndicats et en ajoutant les autres propositions que chacune souhaite faire (pour l'AQRP : changer 20 % pour 10 %, application aux autres régimes, transparence, implication dans les négociations) ;
- ◆ Proposer un tel modèle de lettre aux autres associations.

COMM-2012-01-06

Nous adoptons donc un discours beaucoup plus critique que par le passé à l'endroit des structures syndicales, qui font concurrence à l'intérêt des retraités et qui négligent la santé des régimes de retraite, afin d'amener le gouvernement à mieux prendre en considération les demandes légitimes des associations de retraités de l'État. Notre réaction au dossier malheureux de Quebecor a été l'occasion de marquer le coup de ce changement de ton : les syndicats sont responsables de la situation inéquitable dans laquelle se retrouve la cohorte de 1982-1999 sur la question de l'indexation.

Afin d'obtenir une correction de la désindexation de nos régimes de retraite, la Loi devra être modifiée de nouveau après l'adoption du projet de loi 23. Nous devons également renforcer la position des retraités devant les syndicats siégeant au comité consultatif sur l'indexation. Nous lançons donc une vaste tournée de mobilisation de nos membres sur les régimes de retraite.

CE-2011-12-06

Il est unanimement résolu d'adopter les recommandations suivantes du Comité politique du 30 novembre 2011 :

1. Maintenir la participation de l'AQRP au Comité consultatif sur l'indexation afin d'obtenir le plus d'information possible dans ce dossier, malgré les faibles probabilités qui se dégagent des positions communes des syndicats et des associations de retraités pour une réelle correction de la désindexation.
2. Maintenir la participation de l'AQRP au GTAR, malgré le refus des autres associations d'intégrer l'ADR et le RRAME, de faire du GTAR le lieu de préparation des rencontres du Comité consultatif sur l'indexation et de maintenir la règle de l'unanimité pour la prise de décision.
3. Modifier le point 1,1 b) du plan stratégique de l'AQRP pour qu'il se lise comme suit « Travailler à la concertation des associations de retraités de l'État afin

d'augmenter l'impact de leurs interventions dans le dossier de l'indexation, en tenant compte de l'existence d'éventuelles situations de concurrence et de la nécessité de conserver nos particularités et notre identité.»

4. Que l'AQRP mette en place une stratégie destinée à obtenir les gains suivants :
 - L'obtention d'une réelle correction de la désindexation pour les années 1982-1999 avant les prochaines négociations des secteurs public et parapublic ;
 - La participation des retraités de l'État, sous une forme ou une autre, aux prochaines négociations des secteurs public et parapublic ;
 - La désignation d'une personne représentant les intérêts des personnes retraitées au conseil d'administration de la CDPQ.
5. Dans cet objectif, que l'AQRP multiplie les interventions publiques et les contacts auprès des titulaires de charges publiques, sur les plans national et régional, conjointement ou non avec d'autres associations de retraités de l'État.
6. Dans l'objectif strict des gains mentionnés et dans le respect du plan stratégique de l'AQRP, faire valoir au besoin nos points de convergence ou de divergence avec les autres associations, lorsque cela peut contribuer à l'atteinte des gains souhaités.
7. Lier le plus possible le dossier de l'indexation avec les actualités concernant la CDPQ.
8. Promouvoir les messages publics suivants :
 - Les retraités et les travailleurs doivent faire pression sur les syndicats, sur les associations de cadres et sur le gouvernement afin de dénoncer la situation inéquitable des personnes ayant cotisé à leur régime de retraite entre 1982 et 1999.
 - Les organisations syndicales doivent mieux protéger les travailleurs et cesser de mettre en péril les régimes de retraite des secteurs public et parapublic par des congés de cotisation.
 - Le gouvernement doit se tenir debout face aux organisations syndicales et de cadres et accepter de corriger la désindexation dès qu'un surplus de 10 % est disponible.»

COMM-2011-10-04

Nous sommes forcés de comprendre que le projet de loi n° 23 représente le choix politique du gouvernement d'imposer un verrou législatif à toute possibilité de correction de la désindexation, favorisant ainsi ses employés, au détriment de ses retraités. L'AQRP, en tant que principale association indépendante de tout lien syndical et représentative de l'ensemble des retraités de l'État, vous demande aujourd'hui le retrait du projet de loi n° 23. Si le gouvernement maintient ses intentions, nous exigeons les amendements minimaux suivants :

- Que le surplus nécessaire avant d'accorder une correction soit de 10 % et non de 20 % ;
- De rendre le projet de loi applicable à tous les autres régimes de retraite des secteurs public et parapublic ;
- De rendre la correction automatique autant pour la portion gouvernementale que pour celle des participants ;
- De maintenir la nécessité de régir les taux de cotisation par règlement.



CE-2011-08-25

Il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du comité politique qui feront l'objet d'un mémoire sur le projet de loi n° 23 modifiant les régimes de retraite du secteur public.

COMM-2011-06-08

L'AQRP réagit favorablement à l'annonce de la création du Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation.

CE-2011-04-27

Il est proposé d'adopter les recommandations suivantes :

1. Contact du cabinet de la présidente du Conseil du trésor par la permanence pour avoir de l'information sur la constitution éventuelle du Comité sur l'indexation ;
2. Transmission d'une recommandation de retraité du RRPE au cabinet de la présidente du Conseil du trésor, validée par la présidence de l'AQRP, pour le Comité sur l'indexation. »

CE-2011-03-02

Il est proposé d'adopter la recommandation du comité politique du 26 janvier 2011 qu'en plus de l'intervention du GTAR pour que le gouvernement convoque le Comité consultatif sur l'indexation, que l'AQRP intervienne directement, au besoin, pour inviter les syndicats à participer.

COMM-2011-02-16

Les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, réunies au sein du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR), demandent à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Michelle Courchesne, de convoquer officiellement les différents partenaires au Comité consultatif sur l'indexation qu'elle s'est engagée à créer rapidement l'automne dernier.

CE-2010-11-10

Il est proposé d'adopter les recommandations du comité politique du 3 novembre 2010 suivantes : À l'endroit du GTAR :

- ◆ Considérant la possibilité de l'annonce de la création du comité retraités-syndicats-CARRA recommandé par la Commission des finances publiques, l'AQRP recommande au GTAR de désigner et de dévoiler dès que possible le nom d'au moins 3 représentants du GTAR au futur comité.
- ◆ L'AQRP réitère son refus d'intégrer l'ADR et Essaim au GTAR, officiellement ou par l'intermédiaire de rencontres parallèles, en raison de leur refus d'adopter la position commune du GTAR sur l'indexation.
- ◆ Interne à l'AQRP :
- ◆ L'AQRP mènera une action autonome, immédiatement après l'annonce de la formation du comité retraités-syndicats-CARRA, afin de s'assurer de la participation des syndicats. »

COMM-2010-04-15

Le 20 avril prochain, les négociations entre le Front commun syndical et le gouvernement du Québec franchiront une étape importante. Dans l'optique d'un règlement éventuel entre les parties, nous souhaitons que les syndicats tiennent leur promesse faite lors des auditions de la Commission des finances publiques sur l'indexation des 2 et 3 février dernier. Le Front commun a alors promis de prioriser, dans ses pourparlers avec le gouvernement, la correction de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Plusieurs aspects des négociations entre le gouvernement et le Front commun concernent les régimes de retraite des secteurs public et parapublic, comme leur financement, la modification des prestations et l'indexation des rentes pour les années 1982 à 1999. Ces pourparlers peuvent avoir un impact important sur la résolution de la problématique majeure de la désindexation. Comme pour le secteur privé, les retraités de l'État souhaitent être impliqués dans ces pourparlers, dans le respect des préoccupations des parties négociantes. Dans un esprit d'ouverture, en tant que principale association indépendante de retraités de l'État au Québec, l'AQRP est donc prête à rencontrer les membres du Front commun pour lui faire part de ses propres préoccupations et d'échanger sur la situation des travailleurs qui souffriront de la désindexation au moment de leur retraite.

COMM-2010-02-03

La principale recommandation de l'AQRP, adoptée unanimement par son conseil d'administration, est que le gouvernement, les parlementaires et les organisations représentant les employés de l'État acceptent officiellement et publiquement le principe d'une correction progressive de la désindexation. L'AQRP recommande également que les négociations des secteurs public et parapublic portant sur la retraite soient suspendues afin de permettre au gouvernement de consulter les retraités sur tout projet de modification des régimes.

COMM-2010-02-02

« La correction progressive de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic est la principale recommandation du mémoire que nous présentons aujourd'hui. Nous demandons au gouvernement, aux parlementaires et aux organisations représentant les employés de l'État d'accepter officiellement et publiquement le principe d'une correction progressive de la désindexation. Pour nous, dans le contexte actuel, il s'agit du meilleur moyen de répondre aux préoccupations des retraités, des travailleurs et du gouvernement. », a déclaré M^{me} Madelaine Michaud, présidente de l'AQRP.

Dans son mémoire, en résumé, l'AQRP recommande également :

- ◆ que le gouvernement consulte officiellement les retraités des secteurs public et parapublic sur toute question touchant les impacts éventuels sur leurs droits des projets de modifications de leurs différents régimes de retraite ;
- ◆ que le gouvernement et les organisations représentant les employés de l'État suspendent immédiatement leurs négociations concernant directement ou indirectement les régimes de retraite des secteurs public et parapublic ;
- ◆ que les parlementaires adoptent, d'ici au 23 février prochain, la proposition législative intitulée Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics en vue de constituer un comité consultatif sur les droits des bénéficiaires ;
- ◆ que le comité consultatif qui serait créé par l'adoption de cette proposition législative remette à l'Assemblée nationale, d'ici au 31 mars prochain, un rapport portant sur la correction progressive de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, incluant un examen des principales pistes de solutions disponibles, des demandes syndicales et des offres du gouvernement.

CE-2010-01-27

Il est proposé d'adopter le plan d'élaboration du contenu du mémoire pour une correction progressive de la désindexation présenté à la Commission des finances publiques le 2 février 2010.

CA-2010-01-20

Il est unanimement résolu :

- ◆ Que l'AQRP maintienne sa position du 11 décembre 2003, qui est de demander l'indexation pleine et entière de façon progressive rétroactivement au 1er juillet 1982.
- ◆ Que l'AQRP maintienne son appui à la position commune des associations membres du Groupe de travail des associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic (GTAR), qui comprend :
 - la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour ces années de service, le



même niveau d'indexation que pour les années de service accomplies depuis 2000 ;

- la mise en place d'une table de travail permanente avec les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, notamment afin de discuter de solutions à long terme à apporter à leur appauvrissement continu depuis 1982.

À l'occasion des auditions publiques de la Commission des finances publiques relatives au mandat d'initiative sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, que l'AQRP recommande :

1. Que le gouvernement, les parlementaires et les organisations représentant les employés de l'État acceptent officiellement et publiquement la nécessité d'une correction progressive de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.
2. Que le gouvernement consulte officiellement les retraités des secteurs public et parapublic sur toute question touchant les impacts éventuels sur leurs droits des projets de modifications de leurs différents régimes de retraite.
3. Que le gouvernement et les organisations représentant les employés de l'État suspendent immédiatement leurs négociations concernant directement ou indirectement les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.
4. Que les parlementaires adoptent, d'ici au 23 février prochain, la proposition législative intitulée Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics en vue de constituer un comité consultatif sur les droits des bénéficiaires.
5. Que le comité consultatif sur les droits des bénéficiaires remette à l'Assemblée nationale, d'ici au 31 mars prochain, un rapport portant sur la correction progressive de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, incluant un examen des différentes pistes de correction progressive de la désindexation, des demandes syndicales et des offres du gouvernement.

COMM-2009-09-02

À l'occasion de son passage à la consultation publique sur l'avenir du Régime de rentes du Québec, l'AQRP met en garde le gouvernement contre la tentation d'abolir l'indexation au coût de la vie des prestations versées par la Régie des rentes du Québec.

CE-2009-01-28

Il est proposé de mandater M^e Stéphane Rochette de préparer deux projets de loi : « Correction de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic » et « Équité envers les retraités des secteurs public et parapublic ».

CE-2009-01-28

Il est proposé de rappeler la position du CE de l'AQRP et de réitérer que nous reconnaissons que le GTAR est un regroupement d'associations de retraités et un positionnement commun uniquement pour le dossier de l'indexation.



COMM-2008-12-10

Nous souhaitons toutefois relever deux engagements importants pris par les partis politiques formant le gouvernement et l'opposition officielle : identifier une solution juste et équitable à la problématique de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic et tenir une commission parlementaire afin de permettre aux associations de retraités de l'État de venir s'exprimer sur le dossier de l'indexation.

COMM-2008-12-04

Le 13 novembre dernier, l'AQRP présentait ses attentes concernant les régimes de retraite. Nous demandons notamment la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour celles-ci, au moins le même niveau d'indexation que pour les années de service accomplies depuis 2000, soit au moins 50 % de l'inflation.

COMM-2008-11-26

Les attentes électorales présentées par l'AQRP sont les suivantes :

- la confirmation de l'engagement pris par les trois partis représentés à l'Assemblée nationale à l'effet de tenir une commission parlementaire afin de permettre aux associations de retraités des secteurs public et parapublic de venir s'exprimer sur le dossier de l'indexation ;
- la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour celles-ci, au moins le même niveau d'indexation que pour les années de service accomplies depuis 2000, soit au moins 50 % de l'inflation ;
- la mise en place d'une table de travail permanente avec les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, notamment afin de discuter de solutions à long terme à apporter à leur appauvrissement continu depuis 1982.

COMM-2008-11-05

L'AQRP réagit à l'annonce de la tenue d'élections générales au Québec le 8 décembre prochain. « Nous avons la ferme intention de faire du dossier de l'indexation l'un des enjeux de cette campagne électorale. »

Le coût de la correction immédiate demandée par les retraités, soit au moins 50 % de l'inflation pour toutes les années de service depuis 1982, équivaut, pour la portion qui bénéficiera seulement aux retraités actuels, à une moyenne de moins de 12 M\$ par année durant environ 60 ans. Ce coût équivaut à environ sept fois moins que les estimations qui circulent à propos du coût de la campagne électorale, soit environ 83 M\$.



CE-2008-10-16

Il est proposé de signifier notre désaccord du contenu et de la façon que les membres du GTAR ont représenté le dossier « Indexation » à la Commission parlementaire des Finances publiques et que l'AQRP ne se sent pas liée par cette position du GTAR.

COMM-2008-10-01

En effet, malgré l'exclusion des associations de retraités, les représentants des trois partis ont confirmé leur intention de tenir une nouvelle consultation destinée à l'ensemble des associations de retraités des secteurs public et parapublic. Cette consultation aura notamment pour but de déterminer la part du surplus accumulé dans la caisse du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) qui appartient aux retraités et qui pourrait donc servir à financer la correction de la désindexation réclamée par les retraités.

COMM-2008-06-03

Selon les données éparpillées dans les 184 pages d'annexes du Rapport du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite et regroupées par l'AQRP, les retraités de l'État ont perdu environ 1,9 G\$ en raison de la désindexation de leurs régimes de retraite. Cette réalité touche environ 187 000 personnes ayant pris leur retraite entre 1983 et 2006.

L'AQRP dénonce vivement la banalisation par le gouvernement de la problématique de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Dans une optique de transparence, les données complètes sur la perte de pouvoir d'achat des retraités auraient dû être clairement présentées dans le rapport du Comité. Il est inacceptable que ces informations essentielles à la compréhension du dossier aient été éparpillées dans un document de 184 pages.

Il est déjà regrettable que le gouvernement décide de dévoiler le résultat d'un processus qui a souffert d'un manque évident de neutralité, il ne faudrait pas aller jusqu'à empêcher les retraités des secteurs public et parapublic de s'exprimer sur leur principale préoccupation.

COMM-2007-04-19

À l'occasion d'une importante manifestation de retraités de l'État à Montréal, l'AQRP presse le gouvernement du Québec de lancer sans délai les travaux du comité indépendant sur l'indexation des régimes de retraite. L'AQRP souligne par ailleurs à la nouvelle ministre qu'elle réclame, pour l'ensemble des retraités de l'État, le même niveau d'indexation de leur rente que celui qui sera accordé à la majorité des nouveaux députés québécois.



COMM-2007-04-18

L'AQRP réclame pour l'ensemble des retraités de l'État le même niveau d'indexation de leur rente que celui qui sera accordé à la majorité des nouveaux députés québécois.

COMM-2007-03-18

Élections 2007 : les retraités de l'État demandent une correction comparable à celle de l'équité salariale.

COMM-2007-03-05

Les principales associations de retraités des secteurs public et parapublic, regroupant près de 100 000 membres, s'unissent afin de présenter leurs attentes concernant la retraite en vue du prochain scrutin provincial. Le groupe demande à l'ensemble des partis politiques québécois de rencontrer sa délégation et de s'engager en faveur du rétablissement de l'équité pour les personnes retraitées de l'État. Plus précisément, le groupe demande :

- ◆ la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour ces années de service, le même niveau d'indexation que pour les années de services accomplies depuis 2000 ;
- ◆ la mise en place d'une table de travail permanente avec les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, notamment afin de discuter de solutions à long terme à apporter à leur appauvrissement continu depuis 1982 ;
- ◆ le maintien des taux de cotisation au moins à leur niveau actuel pour 3 ans.



Congés de cotisation

COMM-2011-12-29

L'AQRP recommande au gouvernement du Québec d'améliorer la santé financière des régimes de retraite du secteur public en récupérant les congés de cotisation accordés aux syndicats pour la période de 2012 à 2016, soit d'ici les prochaines négociations du secteur public.

COMM-2011-11-15

L'AQRP estime que les syndicats sont responsables de la situation préoccupante actuelle des régimes de retraite. Depuis une douzaine d'années, les syndicats ont négocié de nombreux congés de cotisation qui affaiblissent la santé financière du RREGOP.

COMM-2011-10-05

L'AQRP déplore l'octroi par le gouvernement de hausses de salaire déguisées. Ces hausses s'ajoutent à celles consenties en 2010 à ses syndicats, au détriment de la correction de la désindexation des rentes des personnes retraitées.

Représentation des aînés — Régimes de retraite

COMM-2017-11-02

L'AQRP accueille favorablement le projet de loi n° 149 : Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite déposé par le ministre des Finances, Carlos Leitão. Par ce projet de loi, Québec harmonisera finalement son régime de rentes à celui du gouvernement fédéral. Lors de son passage en commission parlementaire en janvier dernier, l'Association mentionnait qu'il y avait nécessité pour le gouvernement de bonifier ce programme pour assurer une sécurité minimale accrue des revenus à la retraite des Québécois. Toutefois, le projet de loi pourrait être amélioré en ce qui concerne la prestation de décès offerte aux conjoints survivants. Cette dernière, établie à 2 500 \$ depuis maintenant près de 20 ans, ne représente pas le coût réel des services funéraires de base et aucune bonification n'est prévue dans le présent projet de loi. « Ce montant représente très souvent une charge importante pour les aînés à faible revenu qui doivent assumer ce fardeau. Il est temps de revoir à la hausse cette prestation. » a rappelé M. Tremblay.

COMM-2014-04-30

L'AQRP appelle le nouveau ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi que son collègue ministre du Travail, M. Sam Hamad, à prendre le bâton du pèlerin afin que les retraités soient pleinement représentés dans les discussions qui précéderont le dépôt prochain du projet de loi sur la restructuration des régimes de retraite municipaux. Compte tenu de l'impact potentiellement majeur qu'aura ce projet de loi, l'AQRP déplore que les associations qui représentent les droits et les intérêts des personnes retraitées ne seront vraisemblablement ni rencontrées ni même consultées.

COMM-2014-01-16

À la suite du dévoilement de la composition du forum de travail en vue de la restructuration des régimes de retraite du secteur municipal, l'AQRP dénonce vivement l'absence d'une représentation significative des retraités dans cet exercice qui a pourtant pour objectif de trouver des solutions durables pour l'avenir des régimes à prestations déterminées.



COMM-2014-01-01

Représentation des personnes âgées :

- ◆ que les retraités participent aux prochaines négociations des secteurs public et parapublic, prévues en 2015 ;
- ◆ que les retraités de l'État soient représentés au conseil d'administration de la CDPQ, ou sur un de ses comités ;
- ◆ qu'un représentant des personnes âgées soit nommé à la Commission des partenaires du marché du travail, au même titre que les jeunes.

CA-2013-12-04

Il est unanimement résolu d'accepter les recommandations du compte rendu du 15 novembre 2013 :

Faire reposer les décisions et actions de l'AQRP sur l'objectif d'influencer positivement la pérennité des régimes de retraite de nos membres. Agir, en ordre de priorité, sur les revendications suivantes :

1. Obtenir le respect de la Loi sur le RREGOP qui prévoit la présence d'un représentant des bénéficiaires au comité de placement du RREGOP, qui devrait être nommé après consultation des principales associations représentatives ;
2. Obtenir la participation des retraités de l'État aux négociations du secteur public (projet de loi de l'AQRP) ;
3. Obtenir la participation des retraités de l'État au conseil d'administration de la Caisse (autre projet de loi de l'AQRP). (Comité ad hoc « Caisse de dépôt et placement »).

COMM-2013-08-20

À l'occasion de son audition à la commission parlementaire sur le suivi au rapport D'Amours sur l'avenir de la retraite, l'AQRP a insisté sur l'importance que les personnes retraitées participent aux futures négociations sur leurs régimes de retraite. En ce sens, l'AQRP a déposé un sondage démontrant l'appui massif de la population ainsi qu'un projet de loi destiné à faciliter la participation des retraités.

COMM-2013-01-21

À l'occasion de la Journée internationale des travailleurs, qui se tient aujourd'hui, l'AQRP dévoile une proposition législative visant à assurer la représentation des personnes retraitées des secteurs public et parapublic lors de la négociation des régimes de retraite qui leur sont applicables.

COMM-2012-09-06

L'AQRP demande à la nouvelle première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, de nommer un ministre responsable des régimes de retraite dans son nouveau Conseil des ministres. Selon l'AQRP, le ministre responsable des régimes de retraite aurait les responsabilités suivantes :

- Le Régime de rentes du Québec ;
- L'application de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite ;
- La CARRA et les régimes de retraite du secteur public ;
- La CDPQ ;
- Les négociations fédérales-provinciales concernant les régimes de retraite.

COMM-2012-08-03

La population aînée du Québec n'est pas considérée à sa juste mesure dans les lieux de pouvoir qui la concernent. En conséquence, l'AQRP demande :

- Un représentant des retraités au conseil d'administration de la CDPQ ;
- Un représentant des retraités de l'État dans les négociations des régimes de retraite du secteur public ;
- Un représentant des aînés à la Commission des partenaires du marché du travail.

COMM-2012-05-01

À l'occasion de la Journée internationale des travailleurs, qui se tient aujourd'hui, l'AQRP dévoile une proposition législative visant à assurer la représentation des personnes retraitées des secteurs public et parapublic lors de la négociation des régimes de retraite qui leur sont applicables.

CA-2010-09-15

Il est unanimement résolu d'accepter les éléments suivants :

- Intervenir publiquement et auprès du gouvernement à l'occasion de l'étude du projet de loi, de la publication des évaluations actuarielles et de l'annonce des projets de règlement concrétisant l'entente entre le gouvernement et les syndicats ;
- Demander l'intervention des représentants des retraités au CA et aux comités de retraite de la CARRA ;
- Demander un avis actuariel détaillant l'impact négatif du congé de cotisation sur la santé financière des caisses de retraite ;
- Faire des demandes de rencontres régionales avec les députés afin de faire valoir l'importance d'intervenir en faveur des retraités ;
- Conscientiser les préretraités à l'égard de la situation et les inviter à faire valoir leurs droits dans ce dossier ;
- Demander au Commissaire au lobbying d'examiner la légalité des démarches ultérieures à la période de négociation réalisées par les syndicats ;
- Faire une étude concernant le positionnement des syndicats vs la retraite.

CE-2010-09-14

Il est proposé de recommander les éléments suivants au conseil d'administration :

- Intervenir publiquement et auprès du gouvernement à l'occasion de l'étude du projet de loi, de la publication des évaluations actuarielles et de l'annonce des projets de règlement concrétisant l'entente entre le gouvernement et les syndicats ;
- Demander l'intervention des représentants des retraités au conseil d'administration et aux comités de retraite de la CARRA ;
- Demander un avis actuariel détaillant l'impact négatif du congé de cotisation sur la santé financière des caisses de retraite ;
- Faire des demandes de rencontres régionales avec les députés afin de faire valoir l'importance d'intervenir en faveur des retraités ;
- Conscientiser les préretraités à l'égard de la situation et les inviter à faire valoir leurs droits dans ce dossier ;
- Demander au Commissaire au lobbyisme d'examiner la légalité des démarches ultérieures à la période de négociation réalisées par les syndicats ».

CE-2010-09-14

Il est proposé de recommander les éléments suivants au conseil d'administration :

- Écrire à la CARRA afin d'offrir la collaboration de l'AQRP pour la mise en place du comité CARRA-retraités-syndicats ;
- S'assurer auprès du GTAR que l'AQRP soit représentée directement sur ce comité ;
- Demander l'intervention du représentant des retraités au conseil d'administration de la CARRA pour que le comité se mette en branle. »

CA-2010-06-09

Il est unanimement résolu :

- Que l'AQRP rappelle que la tenue de cette commission est un gain obtenu par l'AQRP ;
- Que l'AQRP souligne que la commission ne rejoint pas, pour le moment, les principales demandes des retraités ;
- Que l'AQRP rappelle que ce n'est qu'un rapport intérimaire et donc que ses travaux et les interventions de l'AQRP se poursuivront à l'automne ;
- Que l'AQRP souligne publiquement la recommandation unanime des parlementaires à l'effet que les syndicats doivent démontrer plus d'ouverture à l'endroit des retraités ;
- Que l'AQRP demande publiquement aux syndicats de démontrer leur bonne foi en acceptant de rencontrer les retraités avant la fin des négociations (Commission parlementaire sur l'indexation).

COMM-2010-01-25

L'AQRP déplore qu'un comité de travail négocie actuellement le dossier de la retraite en l'absence des retraités.



COMM-2010-01-25

Grâce à la Loi d'accès à l'information, l'AQRP a découvert qu'un comité de travail formé par le gouvernement et le Front commun syndical négocie actuellement le dossier de la retraite, notamment sur la base d'une étude d'impacts financiers qui doit être rendue disponible aujourd'hui, afin de proposer des recommandations à la Table centrale de négociations.

« Nous sommes indignés. Non seulement le gouvernement refuse de nous consulter sur l'avenir de nos propres régimes de retraite, mais il s'approprie notre demande de table de travail pour discuter uniquement avec les organisations syndicales. Le gouvernement joue carrément dans le dos des 247 000 personnes retraitées des secteurs public et parapublic du Québec. Il doit dévoiler immédiatement l'étude d'impacts qui a été préparée. », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.

Rappelons que, le 30 septembre 2009, l'AQRP a dévoilé une proposition législative concrétisant la demande de table de travail des principales associations de retraités des secteurs public et parapublic. Si elle était adoptée, cette proposition législative créerait un comité consultatif sur les droits des bénéficiaires des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Ce comité aurait notamment le mandat d'évaluer les impacts financiers des modifications aux régimes de retraite concernés. Le comité serait composé d'un nombre égal de représentants du gouvernement et des principales associations représentatives des personnes retraitées des secteurs public et parapublic.

COMM-2009-10-30

« Contrairement à ce qu'elles prétendent, les organisations syndicales ne parlent pas au nom des personnes retraitées. Nous tenons à nous dissocier de leurs demandes. D'abord afin de mettre en lumière que les personnes retraitées sont capables de parler en leur propre nom ; ensuite, nous nous dissociions de ces demandes pour rappeler qu'il est inacceptable que ces négociations s'amorcent sans la moindre consultation formelle des associations regroupant les personnes retraitées des secteurs public et parapublic, alors que ces personnes sont directement concernées par une partie importante des discussions qui s'amorcent aujourd'hui », a déclaré M. Roch Perreault, premier vice-président de l'AQRP.

Le 30 septembre dernier, lors d'une manifestation réunissant plusieurs milliers de personnes, les principales associations de retraités des secteurs public et parapublic ont unanimement réclamé une table de travail avec le gouvernement, qui deviendrait un lieu de discussion concernant l'ensemble des paramètres de leurs régimes de retraite.



COMM-2009-10-08

L'AQRP a dévoilé publiquement une proposition législative concrétisant et illustrant la demande formulée par les principales associations de retraités de l'État au Québec. Si cette proposition législative avait force de loi dès aujourd'hui, les retraités de l'État seraient, pour la première fois, consultés sur l'avenir de leurs propres régimes de retraite.

De façon plus détaillée, la proposition législative propose de mieux encadrer la consultation des retraités sur toutes questions touchant les impacts, sur leurs droits et sur des modifications aux différents régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic. À cette fin, il est proposé de modifier la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics de façon à prévoir la constitution d'un comité consultatif formé d'un président indépendant et de douze membres, dont six représentant les bénéficiaires et six représentant le gouvernement.

COMM-2009-10-06

L'AQRP réagit favorablement à l'adoption du projet de loi 22, qui introduit de nouvelles règles de gouvernance applicables à la RRQ.

L'AQRP se réjouit particulièrement de l'adoption de dispositions prévoyant la consultation d'organismes représentatifs des personnes retraitées lors de la nomination des membres du conseil d'administration de la Régie. Ainsi, des personnes représentant les intérêts des retraités pourront siéger au conseil d'administration de la Régie.

Selon l'AQRP, la présence de personnes représentatives des retraités au conseil d'administration de la Régie lui permettra notamment d'exercer un suivi beaucoup plus serré de la gestion que la CDPQ fait des avoirs de la Régie, comme l'AQRP l'a recommandé lors de la consultation publique sur l'avenir du Régime de rentes du Québec.

COMM-2008-05-29

L'AQRP réagit très négativement au dévoilement sans l'accord des retraités du rapport du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite. D'une part, le gouvernement banalise la problématique de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic et dramatise les voies de solutions. D'autre part, le gouvernement propose de tenir une commission parlementaire où ne seront pas entendues les principales associations de retraités des secteurs public et parapublic.



COMM-2009-05-12

D'une part, l'AQRP réclame une table de travail avec le gouvernement afin que les associations de retraités de l'État participent aux discussions avec le gouvernement concernant leurs régimes de retraite. D'autre part, dans le contexte économique actuel, l'AQRP invite les syndicats à la modération dans leurs demandes salariales.

COMM-2008-09-07

L'AQRP a donc réclamé la tenue, dès cet automne, d'une consultation en commission parlementaire de l'ensemble des associations de retraités des secteurs public et parapublic. Après avoir obtenu l'appui de membres importants des groupes parlementaires formant le gouvernement et l'opposition officielle, l'AQRP a obtenu le 5 septembre dernier un appui public clair du porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor, M. Sylvain Simard.

COMM-2008-09-05

L'AQRP invite le député de Richelieu et porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor, M. Sylvain Simard, à prendre un engagement clair en faveur de la tenue, dès cet automne, d'une consultation des associations de retraités de l'État dans le dossier de l'indexation.

COMM-2007-04-30

L'AQRP demande :

- que les associations de retraités de l'État obtiennent un siège au comité technique conseillant la Table centrale de négociation des secteurs public et parapublic à propos des régimes de retraite ;
- que les représentants des retraités de l'État à ce comité soient complètement indépendants de la partie patronale et des groupes syndicaux ;
- que les membres de l'Assemblée nationale exercent un rôle actif de surveillance à l'égard de l'équité, pour les retraités, d'éventuelles modifications aux régimes de retraite qui leur seraient soumises par l'intermédiaire d'un projet de loi.

L'AQRP réitère enfin que la Loi sur la CARRA devrait être amendée afin d'augmenter le nombre de représentants des retraités à la CARRA.

COMM-2007-04-19

Contrairement à la FADOQ, l'AQRP appuie la création d'un poste de ministre responsable des Aînés.

Caisse de dépôt et de placement (CDPQ)

COMM-2017-02-27

L'AQRP réagit positivement à l'annonce du rendement de 7,6 % de la CDPQ pour l'année 2016. L'alternative choisie par la CDPQ pour contrer la volatilité des marchés au niveau mondial est également de répartir le risque vers un investissement accru dans les infrastructures et les immeubles, en misant sur la filiale Infra de la Caisse. « Nous devons toutefois être vigilants quant au choix des projets. En effet, les épargnants sont toujours inquiets quant au rendement potentiel du train REM, financé en grande partie par leur argent. Rappelons-nous que 53 % des fonds de la Caisse proviennent des cotisations aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Encore cette semaine, M. Sabia martelait qu'il est trop tôt pour en parler. Nous continuerons d'être aux aguets sur le sujet » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2016-03-22

L'AQRP considère que le projet majeur de train électrique annoncé par la CDPQ comporte des risques réels pour le bas de laine des Québécois, et ce, d'autant plus que l'expertise de cette dernière est liée aux investissements financiers et non à la maîtrise d'œuvre d'un projet de construction.

La « rentabilité »

L'AQRP ne remet pas en question la pertinence de ce projet. Elle s'interroge toutefois sur la notion de « rentabilité » qui lui est associée. Une infrastructure de transport en commun de cette ampleur est rarement profitable en soi. Personne ne doute des bienfaits économiques de ces infrastructures, mais est-ce que ces projets sont financièrement rentables ? Pour l'AQRP, les bénéfices du transport public ne se retrouvent généralement pas dans le bilan des sociétés gestionnaires. Rien n'indique que le projet annoncé aujourd'hui pourrait être différent.

En outre, l'AQRP redoute qu'en cas de dépassements majeurs de coûts, l'épargne collective des Québécois soit jetée dans des puits sans fond et que ces pertes éventuelles servent par la suite à justifier la restructuration à la baisse des régimes de retraite publics et parapublics ou une hausse des cotisations pour les membres actifs, les travailleurs.

COMM-2015-02-24

« Compte tenu du contexte économique mondial, l'AQRP est très satisfaite du rendement de 9,1 % pour l'année 2015 annoncé aujourd'hui par le président de la CDPQ, Michael Sabia. », a déclaré son président, Donald Tremblay.

COMM-2015-05-19

À l'occasion de son audition dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la CDPQ, l'AQRP demande au gouvernement et à la CDPQ de ne pas précipiter l'épargne individuelle et collective des Québécois dans des projets pour lesquels l'ampleur et la nature des risques encourus par les déposants sont toujours peu connus.

Dans son mémoire, l'AQRP insiste notamment pour que les mécanismes d'évaluation et de régulation publique des ententes soient renforcés par les remparts suivants :

- que l'expert indépendant qui est chargé d'évaluer le potentiel commercial des projets d'infrastructures de transport en commun soit approuvé par les membres de l'Assemblée nationale du Québec ;
- que les ententes pour la réalisation d'infrastructures de transport en commun liant la CDPQ et le gouvernement du Québec soient assujetties au domaine du Vérificateur général du Québec ;
- que l'Assemblée nationale du Québec ait le pouvoir de convoquer les différents comités mis en place par l'entente commerciale afin d'obtenir des éclaircissements sur la réalisation des projets d'infrastructures de transport en commun entrepris en vertu de l'entente commerciale.

Afin de maximiser l'échange d'information et la transparence entre la CDPQ et ses déposants, l'AQRP a également soulevé la pertinence :

- que la proportion de représentants des retraités qui siègent aux comités de retraite des régimes public et parapublic soit minimalement doublée ;
- que l'évaluation du potentiel commercial et des pires scénarios envisageables (worst case scenario) soit rendue publique par un expert indépendant avant le dévoilement de chacun des projets qui seront financés par les déposants ;
- que les états financiers des sociétés opérantes pour les projets d'infrastructures de transport en commun soient plus détaillés, distincts et assujettis au domaine du Vérificateur général du Québec.

À la suite de l'annonce conjointe du gouvernement du Québec et de la CDPQ concernant de futurs investissements majeurs dans des mégaprojets de transports collectifs de la région de Montréal, l'AQRP s'inquiète des intentions du gouvernement Couillard de limiter en partie l'indépendance du principal gestionnaire du bas de laine des Québécois dans ses décisions d'investissement. L'AQRP redoute également qu'en cas de dépassements majeurs de coûts, l'épargne collective des Québécois soit jetée dans des puits sans fond et que cette absence de rendement serve



ultérieurement à justifier la restructuration à la baisse des régimes de retraite publics et parapublics.

COMM-2014-02-26

L'AQRP qualifie d'intéressants les résultats financiers de 13,6 % enregistrés au cours de l'année 2013. L'AQRP se réjouit de la croissance considérable des actifs de la CDPQ, qui a franchi le cap des 200 G\$. Toutefois, l'AQRP demeure prudente devant la teneur des résultats divulgués aujourd'hui, notamment en raison de l'absence de rendements liés aux marchés obligataires.

AGA — 2013-06-13

L'assemblée générale de l'AQRP appuie unanimement de faire une nouvelle demande formelle afin d'avoir un représentant des retraités au conseil d'administration de la CDPQ.

COMM-2013-08-16

L'AQRP apprécie les résultats financiers de 4,5 % obtenus par la CDPQ au premier semestre de 2013. Le résultat le plus intéressant demeure toutefois le rendement annualisé de 10,5 % sur quatre ans. En effet, les régimes de retraite des secteurs public et parapublic ont besoin d'un rendement à long terme de 7 % afin d'honorer les promesses de rentes faites aux travailleurs de l'État.

COMM-2013-06-10

L'AQRP salue la décision du gouvernement du Québec de mettre de côté sa promesse de créer un fonds spécial de 10 G\$ à la CDPQ visant à protéger certaines entreprises.

COMM-2012-11-13

L'AQRP estime que le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, doit entendre l'appel des agences de notation Standard & Poor's et DBRS, qui menacent d'abaisser la cote de crédit de la CDPQ si le gouvernement donne suite à ses intentions à propos de l'institution.

COMM-2012-08-17

La priorité de la CDPQ doit être d'obtenir un rendement sûr pour ses déposants.

COMM-2012-08-16

Dans le cadre de la campagne électorale, l'AQRP réclame que tous les partis politiques s'engagent à nommer une personne représentant les retraités de l'État au conseil d'administration de la CDPQ.



AGA-2012-06-14

L'assemblée générale de l'AQRP appuie unanimement de faire une nouvelle demande formelle afin d'avoir un représentant des retraités au conseil d'administration de la CDPQ.

CA-2011-06-08

Il est unanimement résolu que la candidature de Richard Brouillard au CA de la CDPQ soit recommandée au gouvernement, sans divulgation publique.

COMM-2011-02-24

À l'occasion du dévoilement, plus tard aujourd'hui, des résultats financiers de l'année 2010 de la CDPQ, l'AQRP dénonce le manque de transparence de la Caisse concernant les intérêts personnels de ses dirigeants. En effet, à la suite d'une demande d'accès à l'information, la CDPQ a refusé de dévoiler les déclarations d'intérêts des membres de son conseil d'administration et de son comité de direction.

COMM-2011-01-28

L'acquisition d'une nouvelle résidence pour personnes âgées par la CDPQ inquiète l'AQRP. La filiale de la Caisse ayant complété la transaction possède plus de 20 résidences pour aînés au Québec. Connaissant l'attitude négative de la CDPQ à l'endroit des retraités, à ce moment-ci, rien ne nous garantit que ses décisions en tant qu'investisseur iront dans le sens des intérêts de la clientèle de ces résidences.

COMM-2011-01-17

L'AQRP réitère son appui à la proposition de M. Claude Castonguay de mettre en place un mécanisme objectif d'évaluation de la performance de la CDPQ.

COMM-2010-09-17

L'AQRP déplore que le programme de rémunération incitative de la CDPQ ne soit pas complètement dévoilé. L'AQRP demande que les programmes de rémunération incitative de 2008, 2009 et 2010 soient rendus publics en totalité et que la Caisse confirme les montants globaux dédiés à la rétention de ses employés.

COMM-2010-08-03

L'AQRP réagit très négativement à l'annonce de l'embauche par la CDPQ d'un spécialiste des relations gouvernementales ayant pour mandat d'influencer les décisions du gouvernement, de l'opposition, de la haute fonction publique, des médias et des groupes concernés. L'AQRP rappelle du même coup sa demande qu'une personne représentant les intérêts des retraités siège au conseil d'administration de la CDPQ. La CDPQ est un organisme gouvernemental. Son

mandat n'est pas de faire de la politique, mais bien de gérer nos épargnes prudemment et en toute transparence.

CA-2010-09-15

Il est unanimement résolu de réaliser une étude sur les meilleures pratiques d'intégration des retraités à la gouvernance d'organismes comparables à la CDPQ et d'identifier une personne candidate pouvant représenter les retraités au CA de la CDPQ.

COMM-2010-06-17

L'AQRP s'indigne profondément d'apprendre que le nouveau premier vice- président aux affaires publiques de la CDPQ touchera le fabuleux salaire de 355 000 \$ par année, auquel s'ajoutent primes et autres avantages.

CA-2010-06-09

Il est unanimement résolu que l'AQRP maintienne son appui à la gestion de l'épargne-retraite de ses membres par la CDPQ, aux strictes conditions suivantes :

- Que le gouvernement nomme une personne représentant les intérêts des personnes retraitées au CA de la CDPQ ;
- Que l'AQRP soit formellement consultée pour la nomination de cette personne, maintenant et dans le futur ;
- Que cette personne ait la capacité de rendre des comptes aux associations de retraités des secteurs public et parapublic.

CE-2010-06-08

Il est proposé que l'AQRP maintienne son appui à la gestion de l'épargne-retraite de ses membres par la CDPQ, aux strictes conditions suivantes :

- Que le gouvernement nomme une personne représentant les intérêts des personnes retraitées au conseil d'administration de la CDPQ ;
- Que l'AQRP soit formellement consultée pour la nomination de cette personne, maintenant et dans le futur ;
- Que cette personne ait la capacité de rendre des comptes aux associations de retraités des secteurs public et parapublic.

COMM-2010-05-05

Nous continuons à réclamer la tenue d'une commission d'enquête. Nous demandons également à la direction de la CDPQ de réviser sa politique de rémunération afin d'éliminer les primes au rendement pour les remplacer par un ajustement au salaire annuel qui soit comparable. Nous estimons qu'un salaire équitable permettra de motiver les employés, sans les inciter à prendre des risques avec l'argent des Québécois, étant donné qu'ils n'auraient plus d'intérêt personnel à le faire », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud. Par ailleurs, l'AQRP est en accord avec la présence du sous-ministre des Finances au conseil d'administration de la

CDPQ, sans droit de vote, afin de faciliter les échanges entre le gouvernement et la CDPQ, tout en préservant l'indépendance de cette dernière.

COMM-2010-04-26

À la suite de pertes ayant augmenté la dette du Québec de quelque 1,7 G\$, l'AQRP a réclamé un meilleur encadrement de la gestion du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Le FARR est un actif créé par le gouvernement pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Il est géré conjointement par le ministre des Finances et la CDPQ.

Depuis les pertes historiques de la Caisse en 2008, l'AQRP réclame l'abolition des bonis au rendement pour les gestionnaires de l'institution. Pour l'AQRP, ces bonis ont encouragé les gestionnaires à prendre davantage de risques avec les épargnes des retraités, ce qui a mené à quelque 28 G\$ de pertes non recouvrées. En 2009, malgré des rendements sous la moyenne, la Caisse a versé quelque 20 M\$ en bonis, dont plus d'un million des à ses principaux dirigeants.

COMM-2010-04-15

Une commission d'enquête publique concernant les pertes de la CDPQ en 2008 est toujours nécessaire. L'AQRP demande également la nomination d'une personne représentant les intérêts des personnes retraitées au conseil d'administration de la CDPQ et l'abolition complète des primes au rendement pour les gestionnaires de la CDPQ.

COMM-2010-03-06

De l'avis de l'AQRP, le généreux programme de primes de la CDPQ a incité ses dirigeants et ses employés à prendre trop de risques dans le passé. Ainsi, selon l'AQRP, ce programme a contribué au fiasco historique de 2008. Pour cette raison, en 2009, l'AQRP a réclamé son abolition complète.

COMM-2010-03-05

L'AQRP réclame ainsi une commission d'enquête afin de faire la lumière sur la responsabilité des répondants des politiques de placement à l'égard des pertes de la CDPQ en 2008. L'AQRP réclame également que cette commission d'enquête ait le mandat de vérifier si l'utilisation de papier commercial adossé à des actifs était conforme aux politiques de placement approuvées par leurs répondants.

COMM-2010-01-25

« Nous sommes très sceptiques devant l'intervention de M. Sabia. Si la CDPQ veut établir une nouvelle collaboration avec ses clients, il faudrait d'abord que ses clients puissent participer à la définition de ses orientations. Or, les retraités qui détiennent



une grande partie des avoirs de la CDPQ n'ont toujours aucun représentant au conseil d'administration. », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.

COMM-2010-01-12

La CDPQ doit abolir les scandaleuses primes de départ de ses dirigeants.

COMM-2009-12-13

L'AQRP demande à la CDPQ de tenir un débat ouvert concernant la possibilité de permettre aux déposants d'investir dans des portefeuilles indiciels plutôt que d'utiliser les services des gestionnaires de la Caisse.

COMM-2009-08-12

L'AQRP accueille favorablement l'annonce par la CDPQ de la cessation des investissements dans le secteur des prêts mezzanine et autres prêts subordonnés.

COMM-2009-06-09

L'AQRP recommande la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire toute la lumière sur les pertes historiques de la CDPQ et de proposer des pistes de solutions afin qu'une telle situation ne se reproduise pas dans le futur. Cette commission devrait avoir accès à l'ensemble des documents auxquels les parlementaires n'ont pas eu accès, comme les enregistrements verbaux de la CDPQ, certaines études réalisées par la CDPQ et les procès-verbaux des comités de retraite. Les commissaires désignés devraient avoir les compétences et les ressources nécessaires pour faire un examen critique des témoignages entendus et émettre des recommandations. L'AQRP est également ouverte à d'autres mesures qui donneraient les mêmes résultats qu'une commission d'enquête.

COMM-2009-05-25

L'AQRP s'indigne de la capacité du gouvernement à orienter les principaux témoignages entendus lors de la commission parlementaire spéciale sur la CDPQ. L'AQRP juge par ailleurs gravement insuffisantes les mesures annoncées aujourd'hui par le gouvernement concernant la Caisse, qui se résument à de nouveaux rapports et quelques heures en commission parlementaire.

L'AQRP recommande la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire toute la lumière sur les pertes historiques de 40 G\$ de la CDPQ. Cette commission devrait avoir accès à l'ensemble des documents auxquels les parlementaires n'ont pas eu accès, comme les enregistrements vocaux de la CDPQ, certaines études réalisées par la CDPQ et les procès-verbaux des comités de retraite. Les commissaires désignés devraient avoir les compétences et les ressources nécessaires pour faire un examen critique des témoignages entendus. La commission devrait enfin avoir le mandat de proposer des pistes de solutions afin qu'une telle



situation ne se reproduise pas dans le futur, rejoignant ainsi l'idée d'un comité d'experts sur l'avenir de l'institution.

COMM-2009-04-20

L'AQRP recommande au gouvernement la candidature de M^{me} Monique Bégin, retraitée de l'administration publique et actuelle vice-présidente Communications et relations publiques à La Capitale groupe financier, pour occuper un siège au conseil d'administration de la CDPQ.

COMM-2009-03-13

L'AQRP réclame que cette commission d'enquête ait le mandat de vérifier si l'utilisation de papier commercial adossé à des actifs était conforme aux politiques de placement approuvées par leurs répondants.

COMM-2009-03-03

Rappelons que l'AQRP réclame une commission d'enquête pour faire la lumière sur la responsabilité des répondants des politiques de placement à l'égard des pertes pour l'année 2008 à la CDPQ.

COMM-2009-02-24

L'AQRP précise sa demande de commission d'enquête concernant la responsabilité des répondants des politiques de placement. La commission d'enquête devrait tout d'abord avoir l'opportunité d'entendre les membres des comités de retraite du RREGOP et du RRPE, qui approuvent le niveau de risque que la CDPQ applique dans la gestion des avoirs des participants à ces régimes. La commission d'enquête devrait également avoir accès aux politiques de placement du RREGOP, du RRPE et du FARR, aux procès-verbaux des rencontres des comités de retraite et à tous les documents préparés par la CDPQ concernant ces trois fonds.

CE-2009-02-17

Il est proposé de réclamer publiquement une commission d'enquête afin de faire la lumière sur la responsabilité des répondants des politiques de placement à l'égard des pertes pour 2008 de la CDPQ. Il serait également intéressant de réclamer que l'éventuelle commission ait aussi le mandat de vérifier si l'achat de papiers commerciaux adossés à des actifs était conforme aux politiques de placement.

CE-2009-01-28

Reconnaissant les qualités, compétences et connaissances, il est proposé de recommander et de présenter au gouvernement du Québec, la candidature de M^{me} Monique Bégin pour siéger comme administratrice à la CDPQ.



COMM-2009-12-13

L'AQRP déplore que les retraités de l'État ne disposent d'aucun moyen officiel pour participer à la définition des orientations de la CDPQ. Malgré la présence d'une personne représentant les intérêts des travailleurs au conseil d'administration de la CDPQ, les retraités en sont toujours exclus.

COMM-2008-11-26

Rappelons que, le 13 novembre dernier, l'AQRP a recommandé que la CDPQ dévoile ses résultats complets pour 2008 dès le 13 janvier prochain, lors de l'ouverture attendue de la prochaine session parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec. En effet, dans le contexte de grande volatilité financière actuel, l'AQRP est d'avis que le dévoilement de résultats partiels pour 2008 aurait pour effet de donner une image fautive de la réalité.

COMM-2009-08-12

L'AQRP demande qu'une personne représentant les intérêts des personnes retraitées soit nommée au conseil d'administration de la CDPQ.

COMM-2008-12-30

L'AQRP réclame à nouveau la désignation d'une personne représentant les retraités au conseil d'administration de la CDPQ afin de combler le poste qui y est actuellement disponible.

CE-2007-12-11

Il est proposé que l'AQRP procède à un appel de candidats pour représenter les retraités à la CDPQ.

COMM-2007-11-28

À l'occasion du passage des représentants de la CDPQ en commission parlementaire, l'AQRP demande au gouvernement de nommer une personne représentant les personnes retraitées des secteurs public, parapublic et privé au conseil d'administration de la CDPQ.

Positions en santé

Positions combinées et orphelines

COMM 2022-02-11

L'AQRP ajoute sa voix à celles de tous les intervenants qui, depuis le début de la semaine, demande une révision complète de l'encadrement légal des résidences privées pour aînés au Québec. Elle demande également de procéder rapidement à l'embauche d'inspecteurs et de changer entièrement le fonctionnement des visites afin qu'elles ne soient plus annoncées à compter de maintenant.

« Nous sommes profondément bouleversés et préoccupés par la maltraitance physique subie par les résidents du Manoir Liverpool ! Nous sommes également extrêmement dérangés par le laxisme des autorités et du CISSS de Chaudière-Appalaches. Bien que ces situations demeurent toujours aussi choquantes, l'AQRP n'est malheureusement pas surprise qu'elles puissent encore se produire ! Depuis plusieurs années, nous dénonçons la déficience des mécanismes de surveillance et l'absence de suivi et de reddition de comptes qui règnent dans ces établissements ! L'inaction des gouvernements qui se sont succédé est également à dénoncer. Nous prenons acte de l'engagement de la ministre Blais de revoir l'encadrement des résidences pour aînés et nous lui demandons d'agir rapidement ! Prenons enfin les moyens pour qu'une telle situation ne se reproduise jamais ! » insiste Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Nous devons également mettre fin aux abus financiers !

L'AQRP dénonce également l'abus financier subi par des résidents alors que certains propriétaires de RPA profitent du prétexte de la pandémie pour imposer des hausses de loyer complètement abusives. L'Association demande de mettre fin, une fois pour toutes, à ces augmentations excessives en intégrant des mesures concrètes dans l'encadrement légal des RPA. Elle propose notamment d'établir un prix plafond pour le coût des services et de permettre les représentations collectives en matière de contestation de bail. « Alors que certaines provinces, comme l'Ontario, ont décrété un gel de la hausse des loyers, le Québec permet aux résidences d'utiliser la pandémie pour imposer des hausses complètement exagérées. Bien sûr, nous comprenons que la pandémie peut engendrer certains frais supplémentaires, mais il ne faut pas être dupe, car en aucun cas, celle-ci ne peut justifier une hausse de 25 ou de 40 % du prix du loyer ! » dénonce Rose-Mary Thonney.

COMM 2021-10-22

L'AQRP s'inquiète des problématiques découlant du manque de personnel dans le milieu hospitalier et demande au gouvernement d'examiner très sérieusement l'approche de ratios sécuritaires. « Bien que ce soit tout le fonctionnement du système de la santé qui doit être remis en question, l'amélioration de la situation actuelle passe nécessairement par la résolution du problème persistant de pénurie de main d'œuvre », souligne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP. « Il faut favoriser l'embauche et la rétention du personnel en améliorant leurs conditions de travail, tant sur le plan salarial qu'organisationnel. En ce sens, l'instauration de ratios sécuritaires serait définitivement un pas dans la bonne direction », explique-t-elle.

COMM 2019-11-26

L'AREQ-CSQ et l'AQRP se réjouissent de l'annonce du projet de transformation des services en matière d'hébergement et de soins de longue durée. En plus de dévoiler le nouveau concept de Maisons des aînés qui créera 2 600 nouvelles places, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais, a également annoncé la transformation de 2 500 places dans des CHSLD. Toutefois, nos deux associations restent inquiètes quant au risque de voir naître deux classes de personnes hébergées. « Sans couvrir l'ensemble des besoins actuels, la création de 2 600 nouvelles places est en soi une très bonne nouvelle. Nous saluons et appuyons également la volonté du gouvernement de créer des milieux de vie plus humains qui permettront d'offrir une meilleure qualité de vie pour les aînés qui y habitent », souligne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Mais, ce projet de Maisons des aînés est si attrayant que nous pensons à celles et à ceux qui n'auront pas la chance d'y accéder. Nous pouvons construire des bâtisses, mais nous ne pouvons construire des humains

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est légitime de se demander comment le gouvernement trouvera le personnel nécessaire pour combler les postes requis pour ces nouveaux établissements. En ce sens, l'AREQ et l'AQRP craignent que les professionnels du réseau de la santé quittent les CHSLD pour évoluer dans un milieu de travail plus intéressant. Cette situation risque d'ajouter une pression supplémentaire à un réseau d'hébergement déjà fragilisé par les coupures du passé.

COMM 2019-10-28

L'AQRP a pris connaissance des mesures que prévoit adopter le gouvernement concernant la réduction des frais de stationnement. L'Association se réjouit de cette annonce, mais elle attend que le financement relié à cette mesure soit confirmé avant de crier victoire. Portrait des principales mesures annoncées dans La presse+ du 28 octobre 2019 :

- ◆ Gratuité pour les deux premières heures de stationnement
- ◆ Plafonnement entre 7 \$ et 10 \$ selon les régions
- ◆ Compensation offerte aux fondations des hôpitaux

COMM 2018-10-18

L'AQRP souligne l'entrée en fonction de nouveaux ministres québécois dans le cabinet du gouvernement de la Coalition Avenir Québec. En ce qui a trait au dossier des aînés, M^{me} Marguerite Blais reprendra du service, elle qui avait été ministre des Aînés entre 2007 et 2012. « La députée de Provost connaît bien les dossiers qui préoccupent les aînés du Québec. Nous avons confiance qu'elle saura mobiliser suffisamment de ressources auprès de son gouvernement pour s'attaquer aux défis du vieillissement de la population et pour améliorer la condition socioéconomique des aînés du Québec. » souligne Donald Tremblay, président de l'AQRP. Plusieurs promesses en campagne électorale ont été faites relativement à la qualité des services obtenus en CHSLD ainsi que plusieurs mesures importantes afin de soutenir la proche aidance au Québec, notamment en doublant le montant du crédit d'impôt offert à ceux qui soutiennent un proche. Nous suivrons donc ces dossiers avec attention au cours des prochains mois.

COMM 2018-10-10

L'AQRP constate aujourd'hui que le gouvernement modifie la politique québécoise d'immunisation contre la grippe en n'offrant plus la couverture aux 60-74 ans en 2019. Ce changement est basé sur l'avis de l'INSPQ et nous semble être justifié, surtout chez les aînés qui sont en bonne santé. C'est en compilant les statistiques d'hospitalisation dues à la grippe et des effets limités du vaccin que le gouvernement dit avoir pris cette décision.

Cependant, il existe une autre recommandation des spécialistes de l'INSPQ qui est passée sous le radar du gouvernement québécois : celle d'ajouter la vaccination contre le zona au Programme québécois d'immunisation. D'ailleurs, il est clair dans le rapport gouvernemental que l'efficacité du vaccin est prouvée et que plus de 25 000 cas surviennent au Québec, surtout chez la population la plus vulnérable âgée de 80 ans et plus. « Pourquoi le gouvernement québécois suit-il l'avis des experts lorsqu'il est temps de retirer un service, mais pas lorsqu'il s'agit d'en ajouter un ? Respectons l'avis de l'INSPQ, car c'est une question de santé publique et financière pour de nombreux aînés. » mentionne Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM 2018-02-21

Quatre groupes représentant plus de 600 000 aînés ont décidé de faire front commun pour dénoncer l'attitude déplorable du gouvernement libéral et de l'Association des optométristes du Québec (AOQ) dans le conflit qui les oppose, et pour leur demander de trouver un compromis avant qu'il ne soit trop tard. Donald Tremblay, président de l'AQRP : « Les examens de la vue coûtent de plus en plus cher et le revenu d'un retraité est toujours moindre que lorsqu'on est travailleur. Pourquoi pénaliser ceux qui en ont le plus besoin ? »

COMM 2018-02-08

L'AQRP et l'AREQ-CSQ invitent le gouvernement à retourner immédiatement à la table de négociation avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ) afin de s'entendre sur le renouvellement de l'entente de tarification des examens remboursés par la RAMQ. « On doit absolument éviter le retrait de la couverture de ce service essentiel pour les aînés le 10 mars prochain et c'est pourquoi nous invitons les deux parties à trouver une solution, et ce, rapidement. Un examen de la vue n'est pas un luxe, mais une nécessité pour plusieurs d'entre nous. C'est dans l'intérêt de la population aînée du Québec de trouver un accord commun » demande Donald Tremblay, président de l'AQRP. La couverture de la RAMQ des services fournis par un optométriste aux aînés du Québec est essentielle et doit demeurer en raison de la situation économique des retraités. « Les personnes aînées qui utilisent ces services essentiels régulièrement et qui, souvent, n'ont pas les moyens de payer ces frais. Retirer ce droit est un fardeau financier supplémentaire imposé aux 65 ans et plus qui pour la plupart, subissent des pertes importantes de revenus à la retraite. » rappelle Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

COMM-2017-06-06

L'AQRP rappelle qu'il est essentiel pour le gouvernement, la société civile et également les individus, de favoriser des pratiques de vie saine. Nous avons développé un discours dans la dernière année qui analysait et critiquait l'accès aux services de soins de santé au Québec. Dans les prochains jours, nous aborderons une autre facette importante de la santé, celle liée à la prévention. « Nous réfléchissons ensemble au rôle que nous pouvons jouer dans la prise en charge de notre mieux-être. L'objectif est de contribuer à mettre de l'avant un discours public basé sur la prévention, plutôt que de parler uniquement de l'aspect curatif. » souligne Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-03-29

L'AQRP réagit avec prudence au dépôt du quatrième budget Leitão. Sans provoquer de surprises, le gouvernement réinjecte les surplus budgétaires en santé et en éducation. Ces derniers, principalement accumulés grâce à différentes mesures d'austérité des années 2013-2017, serviront minimalement à éponger les coûts de système. « On ne peut pas parler d'un réel réinvestissement qui développera de nouveaux services à la population. On arrête l'hémorragie et on applique un pansement aujourd'hui. », déclare Donald Tremblay, président de l'AQRP.

Le système de santé : Injecter de l'argent là où les services à la population sont déficients Les sommes allouées au maintien à domicile, 69 millions, doivent être judicieusement utilisées afin de diminuer le temps d'attente pour recevoir de l'aide dans le cadre du programme *Soutien aux aînés en perte d'autonomie*.

Pour ce qui est des CHSLD, le budget y consacre 65 millions destinés à une « bonification des standards ». Encore une fois, l'AQRP rappelle que la problématique des listes d'attente en la matière doit être la priorité. « Les délais d'attente pour obtenir une place dans une résidence de soins de longue durée sont de 2 à 18 mois pour certaines régions du Québec, c'est inacceptable. » rappelle Donald Tremblay.

Le projet du gouvernement de former davantage d'infirmières spécialisées est un pas dans la bonne direction.

Finalement, si l'on regarde la répartition du poste budgétaire de la santé, on y voit rapidement que l'augmentation la plus substantielle est consacrée au salaire des médecins et à l'augmentation du coût des médicaments. « 5,9 % d'augmentation pour les médecins et 5,7 % pour le coût des médicaments. On comprend rapidement qu'il ne reste plus beaucoup de marge de manœuvre pour les organismes communautaires, par exemple, avec 0,7 % d'augmentation. », se désole Donald Tremblay.

Maltraitance envers les aînés

Concernant la maltraitance envers les aînés, l'AQRP demandait, lors de la commission parlementaire du projet de loi n° 115, que des sommes supplémentaires soient allouées à l'organisme désigné par le gouvernement pour traiter les plaintes et aider les usagers à faire valoir leurs droits, les commissaires locaux aux plaintes des établissements de santé. « Nous ne voyons pas dans le budget des sommes allouées pour protéger adéquatement les aînés du Québec. », questionne Donald Tremblay. Rappelons qu'il est encore temps pour la ministre Charbonneau d'instaurer le signalement obligatoire des actes de maltraitance envers les aînés et d'injecter des



sommes supplémentaires pour assurer le devoir de protection du gouvernement envers les aînés du Québec.

COMM-2016-09-20

À l'occasion de la rentrée parlementaire québécoise, l'AQRP présente ses revendications dans les dossiers des soins à domicile et des CHSLD. Nous avons observé dans les derniers mois un surplus budgétaire de 1,8 G\$ qui n'est pas apparu magiquement. Il est le résultat de compressions importantes en santé dans les deux dernières années.

COMM-2016-09-19

À l'occasion de la rentrée parlementaire canadienne, l'AQRP tient à rappeler l'importance pour le gouvernement canadien de négocier un accord durable concernant les transferts fédéraux en santé, et ce, rapidement.

COMM-2016-04-26

Née de l'initiative d'une citoyenne de Jonquière, la Coalition pour le maintien du Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) a vu le jour dernièrement. Les membres de cette coalition, qui se veut non partisane et de tout horizon, croient que l'abolition du CSBE représente un recul important pour nos services publics et tiennent à unir leurs voix pour le dénoncer.

Instigatrice et porte-parole de la Coalition, Line Bélanger s'inquiète de l'éventuelle disparition du CSBE. « Le gouvernement est sur le point d'abolir l'équivalent du Vérificateur général pour la santé. Alors que les dépenses en santé représenteront bientôt près de la moitié du budget québécois, nous avons plus que jamais besoin d'une institution comme le CSBE. »

À eux seuls, les membres de la Coalition représentent plus d'un demi-million d'individus, hommes et femmes, de toutes les régions du Québec, de différents milieux, citoyen(ne)s, travailleuses et travailleurs de la santé, professionnel(le)s, retraité(e)s, etc. D'une seule voix, ces Québécoises et Québécois disent au gouvernement du Québec que leur système de santé est trop précieux pour le laisser à la merci de différents intérêts corporatistes, industriels ou économiques.

« Nous demandons au gouvernement de maintenir le Commissaire à la santé et au bien-être dans sa forme actuelle et de lui garantir les budgets nécessaires à son bon fonctionnement. »

CA-2016-03-30

Il est unanimement résolu que l'AQRP joigne la Coalition solidarité santé et, dans l'éventualité où l'AQRP deviendrait membre de cette coalition, 1 an après l'adhésion, que la direction générale présente au CA un rapport résumant les actions de la coalition afin de déterminer de la pertinence de cette dernière.

COMM-2016-03-25

S'il faut se désoler de la volonté gouvernementale d'abolir le poste de Commissaire à la santé et au bien-être, l'AQRP ne s'en étonne pas.

« Après s'être livré à une centralisation sans précédent, le ministre confirme qu'il refuse d'emblée toute critique en abolissant purement et simplement celui qui a pour mission d'évaluer le réseau de santé au Québec, et donc, potentiellement d'apporter un éclairage nuancé sur des décisions prises par le ministre depuis sa nomination. », a expliqué le président de l'AQRP, Donald Tremblay.

« Il me semble qu'il sera primordial au cours des prochains mois et années qu'un organisme neutre puisse évaluer les changements apportés par le ministre depuis deux ans ». (M. Tremblay)

COMM-2015-09-18

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen pour l'année 2014-2015 déposé cette semaine soulève, une fois de plus, de sérieuses lacunes au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Dans le présent rapport, en ce qui concerne le soutien à l'autonomie des personnes âgées par exemple, le Protecteur du citoyen note cette fois que des résidences privées accueillent des personnes dont les besoins sont supérieurs à ce qu'elles peuvent offrir, ou encore, que plusieurs CHSLD ne peuvent offrir de façon sécuritaire des bains à tous leurs résidents. Un autre secteur visé est celui du soutien à domicile, pourtant primordial, dans un contexte où les urgences débordent et les CHSLD sont remplis à pleine capacité. L'offre de services n'est toujours pas qualifiée de suffisante, ce qui confine les usagers à des réductions de services et à d'importants délais d'attente, en plus de voir leur proche aidant mettre en péril leur propre santé.

Le rapport indique également des cas de facturation abusive résultant de plaintes liées au déboursement de sommes normalement non exigibles pour certains soins et services habituellement couverts par la RAMQ. Rappelons que cette problématique a été soulevée dans le mémoire que l'Association a déposé lors des consultations particulières portant sur le projet de loi n° 20 pour sur l'accès aux médecins. À cet effet, le Protecteur du citoyen incite à la vigilance des citoyens dans un contexte de

compressions budgétaires au sein duquel les établissements de santé peinent à obtenir davantage de financement.

À cet égard, les aspects suivants, s'ils sont négligés, sont tous susceptibles d'avoir un impact significatif sur la santé financière, physique et psychologique des personnes âgées :

- l'impact des compressions budgétaires sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes âgées et retraitées ;
- la hausse des tarifs et des frais imposés pour l'accès à des services et soins de santé normalement couverts par la RAMQ ;
- le dépôt d'un projet de loi portant sur le financement du système de santé, plus particulièrement le budget alloué aux soins à domicile, la création de nouvelles places en CHSLD et la bonification des programmes de soutien et de répit destinés aux proches aidants.

COMM-2015-03-25

À l'occasion de son audition qui s'est tenue hier soir dans le cadre de la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 20, l'AQRP redoute que malgré l'objectif principal de la réforme en cours, soit d'assurer une plus grande accessibilité aux soins, la résistance et la persistance du conflit de travail opposant les médecins au gouvernement ait pour effet de prendre les usagers québécois en otage au cours des prochaines années. Dans son mémoire, l'AQRP appelle à la fois les médecins et le gouvernement à replacer prioritairement le bien-être et la dignité des patients au cœur de leur réflexion sur l'avenir du système de soins québécois.

Même si l'AQRP appuie les grands objectifs de la réforme actuelle, elle déplore que le débat entourant l'adoption du projet de loi n° 20 ainsi que l'accessibilité à des soins soit presque uniquement accaparé par des considérations techniques, salariales et financières. Afin de corriger ce déséquilibre et d'envoyer un signal fort aux personnes âgées et retraitées, l'AQRP demande à ce que les enjeux suivants en matière d'accès fassent dès maintenant l'objet de discussions plus élaborées entre les différents groupes parlementaires et de davantage de précisions de la part du ministre de la Santé et des Services sociaux :

- l'accroissement du rôle et des responsabilités des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux dans l'amélioration, la fluidité et la performance du système ;
- la réduction de la liste d'attente dans les ressources intermédiaires (RI) et les centres d'hébergement de soins de longue durée ;
- la hausse importante de certains tarifs concernant l'accès à des soins et à des services de santé pour les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- la tarification illégale des frais accessoires en santé ;
- l'avenir du Dossier Santé Québec et des autres outils informatisés dans le réseau de la santé et des services sociaux.

COMM-2014-09-17

L'AQRP continuera de défendre avec vigueur les droits des retraités des secteurs public et parapublic, municipal et universitaire, pour lesquels des négociations cruciales sur l'avenir de leurs régimes seront amorcées. L'AQRP continuera également à défendre les droits des personnes âgées du Québec en matière de santé et de services sociaux, notamment en portant une attention particulière sur le respect de certains engagements pris par le Parti libéral du Québec au cours de la dernière campagne électorale :

- poursuivre l'optimisation des services de santé par une meilleure organisation des soins de santé ;
- présenter un projet de loi prévoyant la mise en place d'un plan complet et détaillé sur le signalement obligatoire des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux ;
- investir 5 M\$ supplémentaires par année, pendant 5 ans, pour le développement ou la consolidation de services destinés spécifiquement aux proches aidants.

Au cours des prochains mois, l'AQRP demeurera particulièrement attentive aux travaux de la Commission de révision permanente des programmes. Notons qu'à l'heure actuelle, plus d'une cinquantaine de programmes et de services gouvernementaux destinés aux personnes âgées du Québec sont susceptibles d'être modifiés, voire tout simplement abolis.

L'AQRP tient finalement à exprimer sa déception quant au rejet du projet de loi no 190 visant à protéger les droits des locataires âgés. L'AQRP continuera de s'intéresser de près à ce dossier, surtout en raison de l'approche de la saison hivernale.

COMM-2014-03-13

Voici les principales demandes de l'AQRP aux différents partis concernant de possibles mesures à mettre de l'avant afin de favoriser une plus grande sécurité des personnes âgées :

- que le gouvernement adopte un projet de loi visant à obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux ;
- qu'un ratio minimal d'employés/résidents de 1/30 soit imposé dans les résidences privées et d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie, et ce, en tout temps ;
- qu'un programme d'aide financière soit mis en place afin de soutenir les résidences privées dans la mise à niveau de leurs infrastructures ;
- que soient rendues obligatoires les formations de préposés aux bénéficiaires, de secourisme général, de réanimation cardiorespiratoire et de principes de

déplacement sécuritaire des personnes pour tout le personnel des résidences privées et d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

COMM-2014-01-01

L'AQRP continuera à défendre les droits des personnes âgées du Québec en matière de santé et de services sociaux en portant une attention particulière sur le respect de certains engagements pris par le Parti libéral du Québec au cours de la dernière campagne électorale :

- ◆ poursuivre l'optimisation des services de santé par une meilleure organisation des soins de santé ;
- ◆ présenter un projet de loi prévoyant la mise en place d'un plan complet et détaillé sur le signalement obligatoire des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux ;
- ◆ investir 5 M\$ supplémentaires par année, pendant 5 ans, pour le développement ou la consolidation de services destinés spécifiquement aux proches aidants.

COMM-2014-01-01

Le dépôt du projet de loi n° 10 n'est pas une fin en soi, mais plutôt un outil de départ, puisque la réforme globale du ministre Barrette doit également prendre en compte d'autres variables, telles que le mode de financement des soins et services dispensés ainsi que le mode de prestations des soins « axés sur le patient ». Il constitue une base qui, au-delà des appréhensions actuelles, reste toujours hypothétique quant à ses effets, conséquences et impacts concrets sur le terrain.

COMM-2013-12-19

Le Réseau FADOQ et l'AQRP sont très inquiets, une fois de plus, devant les résultats du dernier rapport d'incidents et d'accidents survenus dans les établissements de santé, en particulier des 126 décès évitables en à peine six mois et du fait que les aînés constituent plus de la moitié des victimes parmi les 227 597 « événements indésirables » déclarés durant cette période : chutes, erreurs de médication, abus, etc.

COMM-2013-08-15

L'AQRP s'inquiète des conclusions du dernier rapport semestriel du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les incidents et les accidents survenus lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux. En effet, ce rapport révèle une importante sous-déclaration des incidents dans tout le réseau, l'absence de déclaration de certains établissements malgré leur obligation légale de le faire ainsi que le manque de fiabilité de certaines données recueillies.



COMM-2013-07-16

L'AQRP invite les personnes âgées des régions affectées par la chaleur extrême à appliquer les recommandations des autorités de santé publique. En effet, même si toute la population est à risque de ressentir les effets de la chaleur extrême, les autorités recommandent une vigilance accrue notamment auprès des gens âgés, des personnes souffrant de maladies chroniques et des personnes prenant des médicaments.

« Nous invitons par ailleurs les CHSLD et les résidences privées pour aînés à rendre disponible au moins une pièce climatisée pour permettre aux personnes âgées vulnérables ou à mobilité réduite de se rafraîchir plus facilement », a ajouté le 2e vice-président de l'AQRP, M. Carol Boulanger.

CE-2013-06-11

Il est proposé d'accepter les propositions de recommandations de l'AQRP en vue de la consultation à l'automne sur l'assurance autonomie.

COMM-2012-10-10

Dans l'attente de l'annonce prévue par le nouveau ministre des Finances, M. Nicolas Marceau, l'AQRP rappelle au gouvernement son engagement d'abolir la forme actuelle de la taxe santé de 200 \$ imposée aux contribuables québécois. L'AQRP souhaite également que le financement de cette mesure ne se fasse pas au détriment des quelques 1,2 million de personnes âgées du Québec.

CE-2007-09-05

Il est proposé d'accepter les recommandations du mémoire provincial de l'AQRP, présentées et détaillées, et portant sur les conditions de vie des aînés.

COMM-2007-02-01

L'AQRP estime que le dégel du prix des médicaments, annoncé dans le cadre du dévoilement de la Politique du médicament, constitue une mauvaise nouvelle pour plus de 90 % du million de personnes âgées que compte le Québec.

Résidences privées, CHSLD, soins à domicile, soins palliatifs et maltraitance

COMM 2021-04-30

L'AQRP poursuit ses démarches pour mettre fin aux hausses de loyers abusives dans les résidences privées pour aînés (RPA) et propose cinq mesures concrètes pour y parvenir. « La crise actuelle met de l'avant la hausse des prix des logements dans plusieurs régions du Québec. Or, les prix ahurissants et les augmentations abusives sont la réalité des locataires des RPA depuis plusieurs années. Faut-il rappeler que, dans une résidence, le loyer moyen est de 1844 \$ par mois, mais qu'il peut grimper jusqu'à 3500 \$ sans les services personnalisés ? En plus, certains propriétaires ont profité de la pandémie pour justifier d'autres augmentations. En tant que société, je crois qu'il est grand temps de se dire qu'assez, c'est assez ! » insiste Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP

Revendications de l'AQRP :

- Prévoir la possibilité de mener une action collective, y compris par l'intermédiaire des associations de défense des droits des aînés.
- Prévoir une section consacrée aux problèmes spécifiques aux RPA au Tribunal administratif du logement (TAL).
- Établir qu'une décision qui a été rendue au TAL concernant les RPA, sur un sujet qui concerne la majorité des résidents de l'immeuble, soit applicable à tous les résidents qui ont des clauses ou des augmentations similaires.
- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux établisse une grille tarifaire des services avec des prix plafonds ou un système de contrôle de l'indexation du coût de ces services.
- Que les RPA soient exclues des dispositions prévues à l'article 1955 du Code civil du Québec (impossibilité de refuser une hausse de loyer si l'immeuble est nouvellement construit depuis moins de cinq ans ou s'il a changé d'affectation il y a moins de cinq ans).
- Ces revendications sont également avancées par plusieurs experts.

Guide pratique pour les résidents

Au-delà de ces revendications, l'Association croit qu'il est primordial d'outiller et d'informer les locataires pour que ceux-ci puissent connaître et faire respecter leurs droits. Elle lance donc un guide pratique regroupant les informations essentielles et les démarches à effectuer. « Devant un gouvernement qui sous-estime l'importance de la problématique et devant des propriétaires ayant beaucoup plus de ressources, les locataires doivent au moins pouvoir connaître les recours qu'ils ont à leur disposition. C'est l'objectif que nous poursuivons avec la publication de ce guide ! » explique la présidente de l'AQRP.

COMM 2021-04-15

L'AQRP accueille favorablement, mais avec un peu de scepticisme, la nouvelle Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée pour le Québec. D'abord, l'Association salue la volonté de la ministre responsable des Aînés de créer des milieux d'hébergement qui répondent réellement aux besoins des personnes qui y résident, toutefois, elle doute que cette nouvelle politique lui donne les moyens nécessaires pour y parvenir !

« La ministre a raison de mentionner que les CHSLD et les autres établissements de soins de longue durée ne doivent plus seulement être considérés comme des milieux de vie, mais également comme des milieux de soins. Il faut également se réjouir de la volonté du gouvernement de respecter le pouvoir d'autodétermination des personnes hébergées en évitant notamment les transferts multiples et en créant des milieux plus petits. Cela dit, nous nous demandons quels seront les ressources et les investissements pour y arriver, et surtout, comment le gouvernement compte-t-il attirer des médecins et les autres professionnels vers ces milieux de soins ? Malheureusement, l'annonce de ce matin ne répond pas à ces questions. » souligne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Pour l'AQRP, au-delà de cette politique, l'amélioration des soins de longue durée passe nécessairement par l'augmentation des investissements dans les soins à domicile « l'augmentation de soins à domicile adéquats pourrait retarder le recours à l'hébergement et, conséquemment, réduire les problématiques reliées au manque de places et de personnel dans les établissements de soins de longue durée. Par-dessus tout, cela permettrait aux personnes âgées de rester à leur domicile le plus longtemps possible ! » mentionne la présidente

COMM 2021-11-24

C'est avec stupéfaction et beaucoup de colère que l'AQRP a pris connaissance du rapport d'enquête de la protectrice du citoyen sur la gestion de la pandémie dans les CHSLD, lors de la première vague de la COVID-19. Elle appuie les 27 recommandations de M^{me} Marie Rinfret et demande au gouvernement de les mettre en place dès maintenant.

« Le rapport est accablant et extrêmement préoccupant. Contrairement à la version du gouvernement Legault, l'enquête ne démontre aucune action concrète et spécifique de préparation des CHSLD sur le terrain avant la mi-mars 2020. Nous le savions déjà, mais nous avons la preuve concrète maintenant : les CHSLD ont été les grands négligés dans la préparation de la pandémie et ce sont tristement les résidents de ces établissements qui ont payé le prix de cette négligence. Nous n'oublierons pas ces personnes qui ont été laissées à elles-mêmes et il faut

maintenant prendre les mesures nécessaires pour que cela ne se produise plus jamais. », mentionne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

« Le rapport de la protectrice du citoyen s'ajoute aux témoignages extrêmement troublants que nous avons entendus à la commission d'enquête. Clairement, la communication était inexistante dans le réseau et le gouvernement n'était pas au fait de la situation sur le terrain. Le cafouillage entourant les rapports d'inspection des CHSLD le démontre très bien. Nous devons maintenant entendre la ministre Blais. C'est elle qui était responsable des CHSLD, c'est donc elle qui peut expliquer les décisions du gouvernement ! », insiste la présidente.

COMM 2021-08-11

Une enquête menée par l'AQRP révèle une progression marquée dans le nombre de chambres munies d'un climatiseur dans les CHSLD du Québec. En effet, les données (préliminaires) recueillies, via des demandes d'accès à l'information, démontrent que 43,4 % des chambres sont maintenant climatisées par l'établissement. En comparaison avec 2019, on parle d'une amélioration significative de 19,4 %.

« Cette amélioration est importante et il faut certainement le souligner. Lorsque nous avons fait la même enquête en 2019, c'était seulement 24 % des chambres des centres d'hébergement publics qui étaient climatisées par l'établissement. Cela dit, ces chiffres nous démontrent surtout qu'en pleine canicule, il y a plus de la moitié des résidents des CHSLD du Québec qui n'ont toujours pas de climatisation dans leurs chambres ou, du moins, qui n'est pas fournie par leur établissement ! C'est très préoccupant ! Il faut rappeler que seulement l'année dernière, les vagues de chaleur ont causé la mort de 21 personnes et que les personnes âgées sont surreprésentées dans le nombre de décès, souligne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

COMM 2021-03-26

L'AQRP se réjouit de l'investissement de 2 milliards sur cinq ans pour les services aux aînés et de 1,3 milliard pour rehausser les soins et les services en santé. Elle salue particulièrement l'investissement supplémentaire de 750 millions dans les soins et services à domicile ainsi que l'augmentation de 35 à 40 % (d'ici 2026) du crédit remboursable pour le maintien à domicile des personnes âgées. « Il s'agit de sommes importantes et il faut se réjouir que le gouvernement ait enfin compris l'importance d'investir dans les soins à domicile. Nous le répétons depuis tellement d'années, investir dans les soins à domicile permet de retarder le recours à l'hébergement et diminue la pression dans les établissements de santé. Surtout, cela permet aux personnes âgées de rester là où elles le veulent, c'est-à-dire dans leur communauté ! », souligne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Toutefois, puisqu'ils ne s'inscrivent pas dans un plan d'action concerté, l'AQRP ne croit pas que ces investissements suffiront à assurer une qualité de vie et une dignité aux personnes âgées. En ce sens, elle regrette le manque de vision globale de la part du gouvernement. « Oui, nous devons investir davantage, mais nous devons surtout repenser notre façon de faire et notre façon d'offrir des soins aux personnes âgées. S'il y a une chose que la pandémie devrait nous avoir apprise, c'est que le temps est venu, au Québec, d'arrêter de travailler en fonction des échéances électorales et budgétaires. Nous devons établir des solutions durables qui répondront réellement aux besoins des personnes âgées », insiste la présidente. « Par ailleurs, il ne faudrait surtout pas croire que la construction des maisons des aînés (dont le budget passe à 2,6 milliards) peut représenter une vision globale en matière de soins aux aînés ni répondre à tous les problèmes » ajoute-t-elle.

COMM 2021-03-03

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027 (PAM), l'AQRP a déposé un mémoire lui permettant de présenter sa vision et de proposer des solutions concrètes contre la maltraitance des personnes âgées. « Si nous n'effectuons aucun changement, les problèmes et les inégalités que nous connaissons actuellement seront exacerbés dans les prochaines années. Depuis trop longtemps, nous ne faisons que réagir face aux enjeux reliés à la maltraitance des personnes âgées. Comme l'a démontré la pandémie, cette gestion à courte vue peut provoquer des conséquences importantes. Faut-il rappeler qu'au plus fort de la deuxième vague, le gouvernement a été contraint d'adopter un protocole national de priorisation pour l'accès aux soins intensifs ? », rappelle Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

L'AQRP établit six priorités

L'AQRP ne croit pas qu'il faille limiter notre conception de la maltraitance aux actes proscrits par le Code criminel canadien. L'Association est plutôt d'avis qu'il est nécessaire d'inclure ce que l'on pourrait appeler les « abus systémiques » dans l'équation. L'âgisme, la discrimination, les milieux de vie inadéquats, l'absence de soins, le manque de services, l'insuffisance de ressources et l'isolement sont également, au sens de l'Association, des actes de maltraitance. Conséquemment, elle souhaite que le PAM 2022-2027 contienne les éléments suivants :

- La mise en place de programmes pour favoriser la participation sociale des personnes âgées.
- Une refonte de la manière d'offrir les soins et les services à domicile et la prise en compte des personnes âgées dans les projets de développement et d'aménagement du territoire.
- La révision complète de l'encadrement légal des résidences privées [incluant l'ajout de mesures pour mettre fin aux augmentations excessives].
- Une réforme majeure des CHSLD en établissant notamment des mécanismes d'imputabilité et en améliorant les conditions de travail du personnel.



- ◆ La poursuite du financement d'initiatives et de programmes qui visent à soutenir les personnes âgées qui appartiennent à un groupe minoritaire visible ou non.
- ◆ La tenue d'États généraux afin de doter le Québec d'un plan d'action concerté sur le vieillissement de la population.

COMM 2020-09-28

Alors que le gouvernement s'apprête à annoncer que les régions de Montréal et de Québec passeront en zone rouge, l'AQRP demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au transfert de personnel de soutien en CHSLD. « Nous savons que le mouvement de personnel a été l'une des principales causes de propagation de la COVID-19 dans les CHSLD au printemps dernier. Pourtant, plusieurs employés de soutien (particulièrement des employés chargés de l'entretien et des services alimentaires) continuent de se déplacer d'un CHSLD à l'autre. Nous savons que la situation dans ces établissements peut se dégrader très rapidement, alors c'est extrêmement préoccupant », s'inquiète Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Le gouvernement doit agir

« Évidemment, nous comprenons qu'il y a un manque criant de personnel dans les CHSLD et que ces transferts sont acceptés pour éviter qu'il y ait un bris de service. Toutefois, nous croyons que le gouvernement peut en faire plus à cet égard. Ne serait-il pas possible à l'instar des préposés aux bénéficiaires d'améliorer les conditions salariales et de travail du personnel de soutien et de procéder à des embauches rapides ? » questionne Rose-Mary Thonney

Ne pas oublier les aînés

Par ailleurs, l'AQRP rappelle l'importance de prendre en considération les droits et la dignité des aînés dans l'élaboration des recommandations et des directives qui seront annoncées au cours des prochains jours. « Bien sûr, la sécurité doit être respectée en tout temps, mais il serait extrêmement dommageable d'avoir à revivre avec les mêmes restrictions (parfois excessives) imposées dans les résidences au printemps dernier. N'oublions pas que l'isolement et la perte d'autonomie dus à un confinement excessif peuvent avoir des conséquences aussi graves que la maladie », insiste la présidente.

COMM 2020-06-15

L'AQRP se réjouit de l'annonce faite par la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la baisse des tarifs des stationnements des hôpitaux et des CHSLD. « Nous avons accueilli très favorablement l'annonce faite en ce sens en octobre, toutefois nous voulions attendre l'annonce officielle et nous voulions connaître la date d'application de ces nouveaux tarifs avant de nous en réjouir ! Nous

sommes donc très heureux que cet engagement se concrétise enfin ! C'est une victoire, non seulement pour nos membres et pour les aînés, mais également pour toute la population », souligne Rose-Mary, présidente de l'AQRP.

Portrait des principales mesures annoncées :

- Mise en application dès le 20 juin
- Gratuité pour les deux premières heures de stationnement
- Plafonnement entre 7 \$ et 10 \$ par jour selon les régions
- Stationnement gratuit pour deux membres de la famille de chaque résident de CHSLD.

COMM 2020-06-02

L'AQRP accueille favorablement l'ambitieuse opération de recrutement de 10 000 préposés en CHSLD qui a été lancée ce mardi par le gouvernement du Québec. Cette campagne de recrutement permettra aux postulants de recevoir une formation rémunérée de trois mois et d'obtenir, à terme, un emploi à temps complet en CHSLD, avec un salaire de 49 000 \$. « Les CHSLD souffrent d'un manque de personnel depuis plusieurs années et la pandémie n'a fait que mettre davantage en lumière le problème. En améliorant ainsi leurs conditions, le gouvernement reconnaît enfin le caractère essentiel du travail de ces femmes et de ces hommes. Cela favorisera inévitablement le recrutement et la rétention du personnel. C'est une bonne nouvelle et un pas dans la bonne direction ! », mentionne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Un effet négatif pour les résidences privées ?

L'Association craint toutefois l'effet négatif que cela pourrait provoquer dans les résidences privées. « Les préposés dans les RPA, les RI et les CHSLD non conventionnés sont déjà largement sous-payés comparativement au personnel dans le réseau public. Les nouvelles mesures annoncées augmenteront cet écart. Alors que le manque de personnel est également criant dans ces établissements, nous craignons fortement qu'il y ait un exode vers le réseau public. Le gouvernement devra rapidement mettre en place des mesures pour éviter cette situation ! », insiste M^{me} Thonney.

Rencontre avec la ministre Blais

Par ailleurs, l'AQRP, l'AREQ-CSQ et le RIIRS se sont réunis pour une rencontre téléphonique avec Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, et son équipe. L'objectif de cette rencontre, qui s'est déroulée le 21 mai dernier, était de tendre la main au gouvernement et de réitérer notre volonté de faire partie de la solution. Au total, les trois associations représentent plus de 100 000 personnes retraitées ayant travaillé durant plusieurs décennies au service de la population et de la société



québécoises et ayant une précieuse expertise quant aux besoins des personnes âgées en matière de soins et d'hébergement.

COMM 2020-04-11

L'AQRP croit que la crise actuelle dans les CHSLD et les résidences pour aînés aurait pu être évitée et déplore que les différents gouvernements aient ignoré les nombreuses alarmes qu'elle a lancées au cours des dernières années. « Depuis 2011, nous avons interpellé le gouvernement à ce sujet à plusieurs reprises. Nous avons également rédigé trois mémoires et fait des recommandations précises. S'il ne pouvait pas prévoir une telle crise sanitaire, le gouvernement savait que ces établissements étaient désuets et qu'ils manquaient de personnel. En appliquant certaines recommandations, il aurait été possible d'empêcher que la crise soit d'une telle ampleur », déplore Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

La Maison Herron : un établissement déjà visé en 2012

En 2013, l'AQRP avait mené une recherche portant sur les CHSLD et les résidences où il y avait eu des morts suspectes et pour lesquelles un coroner avait émis au moins une recommandation. Certains éléments étaient ressortis de cette recherche, notamment la mauvaise qualité des soins, la déficience des mécanismes de surveillance et la négligence. À l'époque, l'Association réclamait déjà une augmentation accrue des inspections et un suivi plus serré des recommandations du coroner et du Protecteur du citoyen. L'AQRP réclamait également un suivi particulier pour certains établissements, dont la Maison Herron à Dorval, visée à deux reprises par des recommandations du coroner.

« Outre la négligence des différents gouvernements, l'un des importants problèmes actuellement est l'absence de reddition de comptes qui règne dans ces établissements. Nous l'avons tristement constaté cette semaine. Les recommandations ne font pas l'objet d'un suivi assez serré. Pour prendre l'exemple de la résidence Herron, cet établissement a fait l'objet d'une inspection en 2012 et d'un rapport accablant de la Protectrice du citoyen en 2018. Or, selon toute vraisemblance, plusieurs correctifs n'avaient toujours pas été effectués. C'est inacceptable ! », insiste Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

COMM 2019-11-21

Selon les données recueillies par La Presse, la majorité des résidences pour aînés ne respectent pas les nouvelles normes de sécurité adoptées après la tragédie de L'Isle-Verte. Devant la levée de boucliers de plusieurs résidences, le gouvernement Legault a décrété un moratoire et a entrepris de réviser ces normes qui sont entrées en vigueur il y a à peine 19 mois. L'AQRP craint que le moratoire décrété par le gouvernement compromette la sécurité des personnes âgées. De plus, elle trouve inquiétant que le ministère des Aînés permette aux résidences de ne pas respecter



des normes qui avaient été instaurées pour assurer la sécurité des personnes hébergées et pour intervenir efficacement en cas d'urgence.

COMM 2019-08-01

La commissaire Eileen Gillese dévoilait hier son rapport sur la sécurité des centres de soins de longue durée en Ontario, deux ans après le début de l'enquête publique sur l'affaire Wettlaufer. L'AQRP espère que le gouvernement québécois analysera avec grand intérêt ce rapport et qu'il apportera des améliorations au système de santé afin d'éviter qu'un tel drame puisse se produire dans la province.

COMM 2019-02-15

Le Journal de Québec publiait, ce matin, un article décrivant la chute dramatique du nombre d'inspections dans les résidences privées pour personnes âgées au Québec qui sont passées de 747 en 2017 à 189 en 2018. L'AQRP considère cette situation alarmante et demande au gouvernement d'y remédier rapidement.

Dans le contexte actuel de vieillissement de la population québécoise, il est impératif de travailler tous ensemble pour assurer une qualité de vie décente à nos aînés. En mai 2017, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 115 visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Cette loi, qui, après pression de différents groupes de la société civile et notamment de l'AQRP, inclut le signalement obligatoire des situations de maltraitance, représentait un pas dans la bonne direction. « Il reste toutefois du travail à faire afin d'assurer un avenir sain à nos aînés. Cet avenir passe, entre autres, par l'accès à des résidences adaptées et sécuritaires. Celles-ci doivent être inspectées sur une base régulière afin d'assurer le respect des normes et, surtout, de la qualité de vie de nos aînés. », soutient Rose-Mary Thonney, présidente par intérim de l'AQRP.

COMM 2019-01-22

L'AQRP rappelle au gouvernement du Québec qu'il est essentiel de maintenir son engagement à répondre aux besoins financiers des établissements de santé en matière de soins à domicile. « Il y a 47 jours, la ministre a donné une directive claire aux établissements de santé, celle de répondre aux besoins de la population, et ce, peu importe les coûts. Comment peut-on changer d'avis aussi rapidement alors que le Québec est en surplus budgétaire important ? » se demande Donald Tremblay, président de l'AQRP.

Le surplus budgétaire annoncé en novembre dernier de 2,988 G\$ (moins la réserve accordée aux fonds des générations) n'est-il pas suffisant pour minimalement utiliser 64 millions afin de répondre aux besoins de la population ? « Ces services, les aînés en ont besoin et plusieurs d'entre eux ne peuvent pas être épaulés par leur famille ou

avoir recours au secteur privé. Le gouvernement doit absolument respecter sa parole et répondre aux besoins des agences de santé. » rappelle Donald Tremblay. Comme mentionné par La Presse Plus, ces 10 000 personnes, qui recevraient 930 000 heures supplémentaires, n'ont pas le luxe d'attendre au mois d'avril 2019. Finalement, l'AQRP rappelle que le gouvernement caquiste a promis 200 millions de plus par année, et ce, à partir du prochain budget pour répondre à la demande. « Un gouvernement qui briserait une promesse à son premier budget ferait très piètre figure face aux aînés du Québec. » rappelle Donald Tremblay.

COMM 2018-07-10

L'AQRP réagit favorablement à la demande du Conseil pour la protection des malades quant au dépôt d'une requête d'autorisation pour exercer une action collective au nom des usagers du réseau des CHSLD du Québec pour maltraitance. Depuis trop d'années, nous observons une dégradation des soins et services qui sont offerts dans ces établissements ; situation que dénonce le CPM.

En juin 2017, lors du dépôt du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022, Donald Tremblay, président de l'AQRP, indiquait : « Un bain par semaine dans les CHSLD publics, ou encore, ne pas avoir de gicleurs obligatoires dans l'ensemble des résidences privées porte atteinte à la sécurité et à la dignité des personnes. Former inadéquatement des préposés aux bénéficiaires, c'est également un bris de service important. » Dans ce contexte, l'Association est plus que favorable à des actions qui viendront améliorer le sort des personnes âgées du Québec.

Avec le vieillissement de la population, il est temps que des actions soient prises afin que tous puissent vivre dans la dignité et avec des services adaptés à leurs besoins. Il est dommage de devoir en arriver là malgré le fait que ces conditions inacceptables listées dans le recours collectif aient maintes fois été dénoncées par plusieurs groupes de défense des aînés. Nous avons espoir que la requête de M. Pilote sera l'élément déclencheur qui viendra changer les choses pour les aînés au Québec. Il faut se rappeler que depuis 2003, les CHSLD sont des milieux de vie et que la qualité devrait être mise de l'avant.

Lors de sa tournée de 2016 sous le thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés », M. Tremblay déclarait : « Nous constatons que les chambardements imposés dans le domaine de la santé ont été faits sans tenir compte de près ou de loin des besoins des aînés ». Donc, l'Association continuera de s'impliquer dans ce dossier qui est primordial pour les aînés.

COMM 2018-06-05

L'AQRP est satisfaite du lancement de la nouvelle politique « Un Québec pour tous les âges » lancée hier. Issu de consultations du milieu, le plan mobilise 20 ministères et organismes gouvernementaux et plusieurs organismes communautaires, ce qui favorise une approche globale. « Cependant, deux enjeux sont à surveiller : la coordination adéquate des acteurs sollicités et s'assurer que le plan est financé adéquatement, et ce, peu importe le gouvernement qui sera en place au mois d'octobre prochain. » précise Donald Tremblay, président de l'AQRP.

De nombreux aspects sont abordés par le plan, que ce soit au niveau culturel, social, sécuritaire ainsi que la question de la mobilité et la santé des aînés. Par contre, la question des revenus disponibles à la retraite est un élément très peu abordé par ce plan. « Ce n'est pas avec la bonification de certains crédits d'impôt, pour la plupart non remboursables, que les aînés du Québec verront leurs revenus à la retraite être augmentés. Or, nous savons qu'un revenu décent à la retraite est un enjeu indissociable de la qualité de vie des aînés et de leur santé. » déclare Donald Tremblay.

Un point majeur de la politique est l'objectif d'augmenter de 18 % le nombre d'aînés recevant de l'aide domestique d'ici 2023. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a annoncé 437 millions \$ sur 5 ans pour financer le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). « C'est un pas dans la bonne direction, car nous savons très bien que la tendance pour les aînés est d'avoir un recours accru au privé pour de l'aide à la maison. Ces services coûtent très cher à la population et le crédit d'impôt qui y est associé est insuffisant. On doit cesser la marchandisation de la vulnérabilité des aînés et ceci passe par une augmentation accrue de services offerts par le réseau public. » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM 2018-05-15

L'AQRP réagit positivement aux échanges entre les professionnels du réseau de la santé et à l'annonce du gouvernement qui financera un projet visant à briser l'isolement des aînés qui vivent en CHSLD. L'annonce d'un financement récurrent de 100 M\$ en soins à domicile pour l'embauche de professionnels dans le réseau est une excellente nouvelle. « Malgré le problème de la pénurie de main-d'œuvre en matière de préposés aux bénéficiaires, il est encourageant de constater que le gouvernement débloque des fonds pour améliorer la situation. » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM 2018-04-30

Cinq grandes associations regroupant plus de 700 000 personnes âgées ont décidé de dévoiler une plateforme commune de revendications afin de faire connaître les nombreux besoins non satisfaits et essentiels pour assurer une qualité de vie décente aux personnes âgées. En vue du scrutin du 1er octobre 2018, elles demandent à chacun des partis politiques de faire connaître leurs engagements concrets au sujet de ces revendications.

Pour un Québec digne de ses aînés rassemble, dans une plateforme commune, 16 revendications touchant des besoins précis qui peuvent être comblés rapidement. Ces revendications constituent une manifestation tangible d'une volonté d'améliorer les conditions de vie des aînés. Ces demandes touchent différentes facettes de leur qualité de vie : les soins et les services à domicile et en CHSLD, les proches aidants, la prévention, les revenus à la retraite et l'habitation.

COMM 2018-01-18

L'AQRP et l'AQDR se réjouissent de la bonification de l'aide gouvernementale aux résidences privées pour aînés annoncée ce matin, afin de se conformer à l'obligation d'installer des gicleurs.

COMM-2017-09-28

L'AQRP est très préoccupée par les propos rapportés par la protectrice du citoyen, M^{me} Marie Rinfret, comme quoi il y a une diminution des services offerts en soins à domicile au Québec. « C'est une démonstration éloquente, chiffres à l'appui, que le gouvernement n'est pas capable d'offrir des services adéquats aux plus vulnérables d'entre nous. Au lieu d'investir dans les services directs à la population, là où il y a une réelle demande, on augmente encore le salaire des médecins. Le gouvernement fait des choix embarrassants en ce moment et c'est honteux. Cela fait plusieurs fois que nous recevons un rapport aussi désolant de la part de la protectrice du citoyen. Ça semble être une triste répétition d'une année à l'autre. » condamne Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-09-20

L'AQRP réagit positivement à l'annonce du gouvernement québécois qui permettra enfin un deuxième bain par semaine pour les aînés en CHSLD. « Deux bains par semaine pour ceux qui le désirent, c'est le minimum pour assurer une hygiène corporelle et un confort adéquats » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP. Cette revendication a été un élément souligné à maintes reprises lors d'une tournée québécoise de notre association dans plusieurs régions du Québec, à l'automne 2016.



L'AQRP et la Fédération professionnelle des préposés aux bénéficiaires du Québec réagissent positivement au lancement d'une nouvelle formation en milieu de travail pour des préposés aux bénéficiaires dans la Capitale-Nationale. En collaboration avec un centre de formation professionnelle reconnu, le CIUSSS de la Capitale-Nationale a fait un choix rassurant en ce qui a trait à la qualité des services dispensés aux aînés en perte d'autonomie. « C'est une approche beaucoup plus responsable et structurée aux problèmes de la valorisation et de la rareté de la main-d'œuvre des préposés aux bénéficiaires. » souligne Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-08-08

L'AQRP est préoccupée par la tendance inquiétante de plusieurs CIUSSS du Québec à alléger la formation des préposés aux bénéficiaires. Encore une fois, et cette fois-ci dans la région de Chaudière-Appalaches, on réduit le temps de formation des préposés à aussi peu que neuf semaines, au lieu de 25. Dans les derniers mois, nous avons vu ces changements aux règles d'embauche se multiplier par les administrations du réseau de la santé et être cautionnés par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette. « Écourter une formation professionnelle est très risqué et rare dans le milieu professionnel. Nous n'avons qu'à penser au milieu de la construction. Imaginez maintenant dans le secteur de la santé où on doit s'occuper des aînés en perte d'autonomie. » affirme Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-06-01

L'AQRP est de passage à l'Assemblée nationale ce matin pour proposer une solution à la formation accélérée des préposés aux bénéficiaires dans certaines régions du Québec. Orchestrés par certains CIUSSS et approuvés par le ministre de la Santé, ces passe-droits nous inquiètent pour les aînés en situation de vulnérabilité qui résident en CHSLD. Nous sommes préoccupés par les services qui seront offerts aux citoyens par des préposés n'ayant pas eu droit à une formation complète.

La direction que prennent les administrateurs des CIUSSS et le ministre de la Santé est à l'opposé de ce que nous souhaitons : une valorisation de la profession des préposés aux bénéficiaires.

COMM-2016-10-25

L'AQRP est soulagée de l'annonce faite par le gouvernement concernant les investissements en santé et services sociaux dans les soins à domicile et les CHSLD. À de maintes reprises, nous avons revendiqué la nécessité d'investir dans les services sociaux afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux aînés. L'AQRP de l'Estrie accueille avec enthousiasme la création de 64 places, dont 9 nouvelles, dans le nouveau CHSLD d'East Angus.

COMM-2015-04-16

L'AQRP réagit avec stupéfaction aux révélations selon lesquelles l'accès à un bain complet supplémentaire pour les personnes hébergées en CHSLD, en échange de sommes monétaires, est une pratique connue des autorités en santé et services sociaux, et qu'elle est fréquente et répandue dans plusieurs régions du Québec.

COMM-2015-03-31

À l'occasion du mois de la nutrition, qui se termine aujourd'hui, l'AQRP demande aux établissements de santé et de services sociaux de réitérer leur engagement à élaborer et entériner une politique alimentaire complète et adaptée, tel qu'avancé dans le Cadre de référence — Miser sur une saine alimentation : une question de qualité, produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2009. Dans un contexte de compressions majeures dans le secteur de la santé, qui verra la croissance des dépenses limitée à 1,4 % en 2015-2016, l'AQRP craint que cette composante essentielle soit négligée et que cela ait des effets néfastes sur les patients qui reçoivent des soins de longue durée.

L'AQRP souhaite que les actions suivantes soient priorisées afin de s'assurer que tous les patients, peu importe leur état de santé ou l'endroit où ils reçoivent des soins, aient accès à un environnement alimentaire sain, adéquat et adapté :

- qu'un nouveau comité de suivi de l'implantation du cadre de référence de 2009 soit mandaté par le MSSS afin de faire une mise à jour détaillée de l'état d'avancement des établissements du réseau dans l'élaboration et l'application concrète de leur politique alimentaire ;
- que le Cadre de référence — Les ressources intermédiaires et les ressources de type familiale (2014) soient modifiées afin que ce type de ressources ait également l'obligation de développer et d'entériner une politique alimentaire selon les critères établis par le cadre de référence de 2009 ;
- que des indicateurs relatifs à la qualité de l'environnement dans lequel les repas sont servis soient développés et davantage présents lors de l'évaluation des établissements, de même que des ressources ou résidences qui ont une entente de prestation de services avec le MSSS et les établissements du réseau.

COMM-2015-02-13

L'AQRP réagit favorablement aux recommandations du rapport du commissaire aux incendies du Québec, M^e Cyrille Delâge, concernant la tragédie survenue à la Résidence du Havre de L'Isle-Verte et qui a fait 32 victimes au mois de janvier 2014. En vertu des propos accablants émis par le coroner Delâge, l'AQRP accueille très favorablement les principales recommandations suivantes :

- l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques devant être révisé à intervalles réguliers par les autorités municipales responsables et validé par le ministère de la Sécurité publique ;

- ◆ prévoir une aide financière pour les propriétaires de résidences privées afin qu'ils puissent se conformer aux normes de construction et de sécurité incendie, et ce, peu importe leur lieu d'établissement, leur format et leur taille ;
- ◆ accroître et préciser le rôle des autorités régionales de santé et de services sociaux en matière de certification et de mises aux normes quant à la formation du personnel des résidences.

Rappelons que l'AQRP a souvent pris position au cours des dernières années pour que les résidences privées pour personnes âgées soient plus sécuritaires et que le gouvernement assume un plus grand rôle dans le respect, par les propriétaires de résidences, des normes de certification établies. À cet effet, l'AQRP demande à ce que le gouvernement Couillard priorise les mesures suivantes :

- ◆ accorder des garanties de prêts pour la mise à niveau des infrastructures des résidences qui démontrent leur volonté de se conformer aux normes de sécurité en vigueur ;
- ◆ développer des programmes de formation adaptés et destinés au personnel et aux préposés qui travaillent auprès des personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée ;
- ◆ modifier le ratio minimal obligatoire de membres du personnel par résidents afin qu'il s'établisse à 1/30, tel que recommandé à la suite de quatre décès causés dans un incendie dans une résidence de Saguenay en 2009.

COMM-2014-12-15

L'AQRP émet de sérieuses inquiétudes en raison de l'alourdissement des listes d'attente en CHSLD des régions des Laurentides, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laval et Abitibi-Témiscamingue.

COMM-2014-11-27

À la suite de la récente publication du sixième rapport semestriel des incidents et accidents survenus lors de la prestation de soins et de services de santé au Québec, l'AQRP du Bas-Saint-Laurent est particulièrement préoccupée par le nombre d'événements déclarés dans les établissements de santé et de services sociaux de la région. Au cours de la dernière période de référence, qui se situe entre le 1er octobre 2013 et le 31 mars 2014, le nombre de chutes a augmenté de 21 %, le nombre d'erreurs de médication de 19 %, tandis que le nombre de cas d'abus, de violence ou de harcèlement a bondi de 15 %.

COMM-2014-04-30

L'AQRP s'oppose vigoureusement à l'idée que les personnes âgées en perte d'autonomie paient davantage pour leur place en CHSLD.

COMM-2014-03-17

Voici les principales demandes de l'AQRP concernant l'accès à des soins de qualité :

- ◆ que le gouvernement suspende la fermeture de places en CHSLD au cours des trois prochaines années ;

- ◆ que le gouvernement investisse 200 millions de plus par année pour le financement des soins à domicile ;
- ◆ que le gouvernement s'engage à compléter une grille d'évaluation des services de la qualité et amorce l'inspection des ressources intermédiaires dès 2014 ;
- ◆ que le gouvernement s'engage à développer le nombre de lits de soins palliatifs suffisant pour atteindre minimalement, dans chaque région, le ratio établi de 1/10 000 habitants.

COMM-2014-03-11

L'AQRP présente ses demandes dans le cadre de la présente campagne électorale. Regroupées en quatre grands piliers, les revendications de l'AQRP portent sur la santé financière des aînés, la représentation juste et légitime des retraités, l'accès à des soins de qualité et la sécurité des personnes aînées.

Accès à des soins de qualité

- ◆ que le gouvernement suspende la fermeture de places en CHSLD au cours des trois prochaines années ;
- ◆ que le gouvernement investisse 200 millions de plus par année pour le financement des soins à domicile ;
- ◆ que le gouvernement s'engage à compléter une grille d'évaluation des services de la qualité et amorce l'inspection des ressources intermédiaires dès 2014 ;
- ◆ que le gouvernement s'engage à développer le nombre de lits de soins palliatifs suffisant pour atteindre minimalement, dans chaque région, le ratio établi de 1/10 000 habitants.

Sécurité des personnes aînées

- ◆ que le gouvernement adopte un projet de loi visant à obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux ;
- ◆ qu'un ratio minimal d'employés-résidents de 1/30 soit imposé dans les résidences privées et d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie, et ce, en tout temps ;
- ◆ qu'un programme d'aide financière soit mis en place afin de soutenir les résidences privées dans la mise à niveau de leurs infrastructures ;
- ◆ que soient rendues obligatoires les formations de préposés aux bénéficiaires, de secourisme général, de réanimation cardiorespiratoire et de principes de déplacement sécuritaire des personnes pour tout le personnel des résidences privées et d'hébergement pour les personnes aînées en perte d'autonomie.

COMM-2013-12-02

L'AQRP dénonce vivement l'annonce de la fermeture de 500 lits dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée de la région de Montréal et de 151 lits dans la région de Québec.

COMM-2013-10-29

L'AQRP a obtenu du gouvernement du Québec l'engagement d'une hausse de 200 M\$ par année du financement des soins à domicile et du maintien du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. Les recommandations présentées par l'AQRP sont les suivantes :

- ◆ augmenter de 200 M\$ par année le financement des soins à domicile ;
- ◆ dévoiler la politique nationale de soutien à l'autonomie, le projet de loi sur l'assurance autonomie ainsi qu'un cadre financier précis, afin de clarifier notamment les avantages et les inconvénients d'un financement par l'intermédiaire de la RAMQ, la place du financement à l'activité pour les services couverts et la place du privé dans la prestation des soins ;
- ◆ mettre en place une solution de court terme afin de régler les délais d'attente en hébergement institutionnel, en résidences intermédiaires et en soins à domicile ;
- ◆ s'assurer que la contribution de chaque usager, pour les services qu'il est en droit d'obtenir et leur administration, n'augmente pas ;
- ◆ réaliser des gestes significatifs afin de prévenir la maltraitance à domicile et en milieu institutionnel.

COMM-2013-07-18

L'AQRP déplore une fois de plus les nombreuses lacunes recensées dans les plus récents rapports d'appréciation des centres d'hébergement de soins de longue durée. L'AQRP dévoile du même coup une liste de 32 CHSLD qui ont été visités depuis le début de l'année 2013 et pour lesquels des lacunes importantes ont été repérées. Ces lacunes comprennent des éléments tels des lieux mal entretenus, des directives manquantes, une rotation élevée du personnel, la présence non sécuritaire de produits dangereux et un processus de plainte déficient.

COMM-2013-05-28

L'AQRP dévoile ses attentes à l'approche du dévoilement du livre blanc sur l'assurance autonomie par le gouvernement du Québec. Plus précisément, les attentes de l'AQRP sont les suivantes :

- ◆ S'abstenir d'augmenter les tarifs pour les personnes résidant en CHSLD, comme le suggère un sondage que l'AQRP dévoile aujourd'hui, qui conclut que plus des trois quarts des Québécois s'opposent à une hausse des tarifs pour l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- ◆ S'abstenir de couper les quelque 606 M\$ en crédits d'impôt consacrés notamment au maintien à domicile, aux aidants naturels et aux frais médicaux afin de financer la caisse d'assurance autonomie ;
- ◆ Trouver une solution rapide pour les quelque 9 000 personnes en perte d'autonomie qui sont actuellement en attente d'une place en CHSLD ou dans une autre ressource d'hébergement ;
- ◆ Augmenter de 200 M\$ par année le financement pour les soins à domicile, afin de combler l'écart entre les besoins et les gestes posés jusqu'ici par le gouvernement.



COMM-2013-05-16

L'AQRP réagit très favorablement à l'annonce d'une commission parlementaire sur les conditions de vie des résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée. L'AQRP en profite pour dévoiler les résultats d'un sondage exclusif qui démontre qu'une majorité écrasante de Québécois, soit plus de 9 personnes sur 10, est favorable au signalement obligatoire des actes de maltraitance envers les aînés.

COMM-2013-05-08

L'AQRP questionne la pratique voulant que les personnes résidant en centre d'hébergement et de soins de longue durée ne reçoivent au minimum qu'un seul bain complet par semaine. C'est le questionnement qui ressort d'une recherche menée par l'AQRP auprès de la centaine de centres de santé et de services sociaux du Québec.

COMM-2013-05-07

L'AQRP s'inquiète des hypothèses de financement de la caisse d'assurance autonomie évoquées par M. Réjean Hébert dans la Revue canadienne du vieillissement de mars 2012.

COMM-2013-05-05

L'AQRP réagit positivement à l'annonce d'un investissement gouvernemental récurrent de 15 millions \$ pour les soins palliatifs, dont 11 millions \$ pour des soins palliatifs à domicile. L'AQRP estime toutefois que le montant de 4 millions \$ pour la création de nouveaux lits de soins palliatifs est insuffisant.

COMM-2013-04-10

L'AQRP interpelle donc l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale afin qu'elle dévoile sans délai un plan de développement de places d'hébergement permettant de répondre aux besoins de la population aînée de la région.

COMM-2013-04-05

L'AQRP demande au gouvernement de prendre les engagements suivants :

- ◆ qu'aucune place en CHSLD ne soit fermée tant que les personnes hébergées et en attente d'une place obtiennent les services requis par leur condition ;
- ◆ que le ministre Hébert confirme qu'il n'y aura pas de hausse globale de tarifs pour les résidents en CHSLD ;
- ◆ qu'on s'assure d'une représentation des retraités de l'État dans le cadre des prochaines négociations dans le secteur public, prévues en 2015.

COMM-2013-02-27

Dans le cadre de l'étude du nouveau règlement sur la certification des résidences pour aînés, l'AQRP a formulé les recommandations suivantes au gouvernement :



- ◆ Offrir un programme de soutien financier aux résidences privées pour aînés devant réaliser des travaux d'infrastructures afin de se conformer aux critères de certification ;
- ◆ instaurer un seuil minimum d'une personne responsable par trente résidents dans les résidences pour une clientèle semi-autonome ;
- ◆ refuser l'attestation temporaire si la résidence a été l'objet d'une plainte ou d'un rapport du coroner dans les deux années précédant sa demande.

COMM-2013-01-27

Dans le cadre du débat du Parti libéral du Québec portant sur la santé, concernant la liste de 20 décès en résidence pour aînés dévoilée récemment par l'AQRP. L'AQRP réclamait une intensification des inspections dans les résidences privées pour aînés et en centre d'hébergement et de soins de longue durée. À l'occasion de ce débat, les candidats à la direction du PLQ ont pris des engagements visant les aînés :

- ◆ Le retour d'un ministre dédié aux aînés ;
- ◆ L'intensification des inspections dans des résidences pour aînés ;

« Ces engagements sont positifs. Cela démontre aussi la pertinence de l'action non partisane des associations de défense des droits des aînés du Québec », a déclaré le premier vice-président de l'AQRP, M. Claude Lainesse.

COMM-2013-01-17

L'AQRP réclame du gouvernement du Québec :

- ◆ l'augmentation de la fréquence des inspections dans les résidences privées pour aînés (incluant dans les ressources intermédiaires) et du nombre d'inspecteurs en charge de ces visites ;
- ◆ l'augmentation de la fréquence des visites d'appréciation dans les CHSLD et du nombre d'inspecteurs en charge de ces visites ;
- ◆ un suivi plus serré des recommandations suivant les inspections, les visites d'appréciation et les plaintes.

COMM-2012-11-13

L'AQRP demande au gouvernement de confirmer :

- ◆ l'augmentation rapide du financement des soins et services à domicile ;
- ◆ le financement public adéquat des CHSLD afin de maintenir la tarification actuelle et développer jusqu'à 5000 nouvelles places ;
- ◆ l'aide aux résidences privées pour aînés qui éprouvent des difficultés financières en lien avec leur certification, tel que le ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, M. Réjean Hébert, s'y est engagé la semaine dernière.

COMM-2012-10-12

L'AQRP demande au ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, M. Réjean Hébert, d'exclure clairement la possibilité de hausses des tarifs et de fermetures de places en CHSLD au cours du présent mandat. L'AQRP demande

également au ministre Hébert d'imposer un moratoire sur la fermeture de places en CHSLD. « Notre crainte fondamentale est que le ministre vide les CHSLD sans offrir les soins requis à domicile. »

COMM-2012-08-30

L'AQRP réagit positivement à l'annonce du ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, d'une enquête publique du coroner sur les décès causés par la légionellose au cours des dernières semaines.

COMM-2012-08-23

L'AQRP demande aux partis politiques de prendre les engagements suivants :

- ◆ Créer 5000 nouvelles places en CHSLD au cours du prochain mandat ;
- ◆ Atteindre le nombre de 12 inspecteurs afin de s'assurer que tous les CHSLD reçoivent une visite d'appréciation surprise au moins une fois tous les deux ans ;
- ◆ Appliquer complètement 100 % des recommandations de toute visite d'appréciation en CHSLD en moins de 18 mois dans tout le Québec, incluant les recommandations passées ;
- ◆ Obliger la dénonciation de toute situation d'abus, de maltraitance ou de négligence envers les aînés pour les membres d'ordres professionnels, gestionnaires et employés travaillant en CHSLD ;
- ◆ Prévoir des sanctions administratives dissuasives pour les personnes responsables ou ne dénonçant pas ces situations.

COMM-2012-08-04

L'AQRP réclame également que les 23 inspecteurs promis l'an dernier pour assurer la certification des résidences privées pour aînés soient engagés dans les 30 premiers jours du prochain mandat.

COMM-2012-08-03

L'importance d'investir dans les soins à domicile est largement reconnue, mais les fonds actuellement prévus sont insuffisants à court terme. Le réseau des CHSLD, qui accueille une clientèle plus lourde, est sous forte pression. La possibilité de mourir dignement en compagnie de ses proches n'est pas offerte à tous les Québécois. En conséquence, l'AQRP demande :

- ◆ D'attribuer 300 M\$ de plus par année pour les soins à domicile, de façon récurrente, dès la première année du prochain mandat ;
- ◆ De créer 5000 nouvelles places en CHSLD en 5 ans ;
- ◆ De créer 200 nouveaux lits de soins palliatifs, répartis dans les régions prioritaires et les zones rurales.

CE-2012-07-06

Il est proposé d'accepter les recommandations pour le nouveau projet de règlement sur la certification des résidences privées d'hébergement.

COMM-2012-05-29

L'AQRP estime par ailleurs que la relocalisation de résidents dans de nouvelles installations ne devrait être envisagée que comme dernière solution, par exemple en cas de désuétude, afin de limiter ses effets sur une clientèle vulnérable.

COMM-2012-05-29

Quelques semaines à peine après la promesse budgétaire du gouvernement du Québec de créer 850 nouvelles places en CHSLD, l'AQRP se désole de constater que le ministère de la Santé et des Services sociaux annonce plutôt la fermeture d'une dizaine d'installations, regroupant 697 lits, d'ici la fin de l'année financière.

COMM-2012-03-11

Parmi les recommandations les plus fréquentes dans les rapports d'inspection des CHSLD, l'AQRP s'inquiète particulièrement des éléments suivants :

- ◆ Le manque de respect des besoins, du rythme et des goûts des résidents lors du service des repas ;
- ◆ L'usage fréquent de la contention et la limitation des déplacements des résidents ;
- ◆ La présence de produits dangereux accessibles aux résidents.

COMM-2012-03-02

L'AQRP s'attend que le gouvernement :

- ◆ Embauche d'ici 30 jours les 23 inspecteurs en résidences privées promis lors du dernier budget du Québec et les 4 nouveaux inspecteurs en CHSLD ;
- ◆ Accorde un nouveau financement d'au moins 275 millions \$ par année pour les soins de santé et les services à domicile, dans le cadre de la future politique *Vieillir chez soi*, comme cela a été fait en Ontario ;
- ◆ Développe 5 000 nouvelles places en centres d'hébergement et de soins de longue durée pour pallier à la liste d'attente et soulager le réseau.
- ◆

COMM-2012-03-02

L'AQRP réagit positivement à la confirmation que les visites d'appréciation en CHSLD ne seront plus annoncées d'avance.

COMM-2011-12-19

L'AQRP réclame, pour sa part, davantage de visites surprises d'appréciation dans tous les CHSLD du Québec.

COMM-2011-11-08

À l'occasion de l'étude du projet de loi n° 16 sur les résidences privées pour aînés, l'AQRP réitère par ailleurs les demandes suivantes :

- ◆ que le Bureau du coroner soit avisé de tout décès suspect dans une résidence pour personnes âgées ;

- ◆ que le gouvernement embauche immédiatement les 23 inspecteurs promis l'an dernier.

COMM-2011-10-11

Depuis 2007, l'AQRP réclame un programme de soutien financier et professionnel pour appuyer les résidences pour aînés désirant respecter les critères de certification.

COMM-2011-09-07

L'AQRP participe aujourd'hui à 11 h 30 aux auditions publiques sur le projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences pour personnes âgées, et sur l'Avant-projet de règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence pour personnes âgées. Dans son mémoire, qui est disponible sur demande, l'AQRP recommande notamment :

- ◆ l'adoption du principe du projet de loi n° 16 et des principales dispositions de l'Avant-projet de règlement ;
- ◆ le remplacement des termes « attestation temporaire de conformité » par les termes « confirmation de demande de certification », dans la Loi et dans le Règlement ;
- ◆ l'inclusion dans le Règlement d'un ratio minimal obligatoire d'un membre du personnel pour trente résidents, peu importe le type ou la taille de la résidence ;
- ◆ l'inclusion dans le Règlement de l'obligation explicite pour les résidences de valider leur plan de sécurité incendie avec les services de sécurité de leur municipalité ;
- ◆ l'embauche immédiate des 23 nouveaux inspecteurs annoncés lors du dernier budget afin de compléter la certification des quelque 2 200 résidences pour personnes âgées du Québec.

CE-2011-08-25

Il est proposé d'accepter les recommandations du comité politique qui feront l'objet d'un mémoire sur le projet de loi n° 16 concernant la certification des résidences pour personnes âgées.

CA-2011-06-08

Il est proposé d'accepter que des mémoires soient préparés en vue des consultations en commission parlementaire portant sur les projets de loi 16 et 22 concernant l'hébergement des personnes âgées.

COMM-2011-06-03

Le 12 mai dernier, à la suite de la présentation du projet de loi n° 16, l'AQRP a fait les demandes suivantes :

- ◆ l'instauration d'un programme de garantie de prêts pour appuyer les résidences désirant compléter leur certification ;
- ◆ la vérification des antécédents judiciaires de tous les employés et bénévoles qui travaillent dans les résidences ;
- ◆ la réalisation de visites d'appréciation surprises dans les résidences ;
- ◆ la formation obligatoire des employés des résidences ;
- ◆ l'établissement d'un ratio de personnel suffisant en fonction du nombre de résidents.

Par ailleurs, concernant toute résidence privée ou publique (CHSLD) pour personnes âgées, l'AQRP fait les demandes suivantes :

- ◆ un avis systématique au coroner pour qu'il puisse faire une investigation
- ◆ lors d'un décès dans une résidence, ou une mesure équivalente ;
- ◆ la clarification du processus de traitement des plaintes pour les résidents ;
- ◆ un meilleur suivi des recommandations pour l'amélioration des soins en résidence.

COMM-2011-03-14

L'AQRP souhaite qu'un éventuel plan d'urgence pour les soins aux aînés comprenne notamment :

- ◆ l'ajout de 5 000 places en CHSLD, pour faire face aux besoins actuels et futurs de la population vieillissante ;
- ◆ un programme de garantie de prêts pour les résidences privées désirant se mettre aux normes afin de compléter leur certification, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par résidence et de 10 millions \$ en tout ;
- ◆ la modification de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès afin d'inscrire la négligence dans la liste des circonstances visées par l'avis obligatoire au coroner et élargir l'obligation d'aviser le coroner en cas de décès, tel que recommandé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

COMM-2011-02-27

À l'occasion des consultations particulières de la Commission de l'aménagement du territoire portant sur le projet de loi n° 22, l'AQRP réclame qu'une personne âgée qui est admise dans un centre d'hébergement de soins de longue durée ou dans un foyer d'hébergement puisse cesser de payer immédiatement pour les services inclus dans son bail. Voici les amendements proposés par l'AQRP :

- ◆ que les services additionnels au loyer (soins domestiques, soins professionnels, repas, etc.) ne puissent pas être facturés en l'absence d'une personne ayant quitté le logement dans les cas visés par le projet de loi, dès l'envoi de l'avis au locateur ;
- ◆ que le bail présente ces services de façon distincte, c'est-à-dire que le prix du loyer soit systématiquement présenté de façon distincte du prix des services inclus au loyer ou à la carte ;
- ◆ que le locateur doive obligatoirement aviser le locataire s'il reloue le logement à l'intérieur du délai de trois mois.

COMM-2011-02-24

L'AQRP endosse totalement les recommandations formulées aujourd'hui par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse afin de mieux protéger les personnes âgées vivant en ressources d'hébergement. Plus précisément, la CDPDJ recommande :

- que la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès soit modifiée afin d'inclure expressément la négligence dans la liste des circonstances visées par l'avis obligatoire au coroner ;
- que la Loi soit modifiée afin d'élargir aux CHSLD, aux ressources intermédiaires et aux résidences pour personnes âgées l'obligation d'aviser le coroner, tout en donnant à celui-ci le pouvoir de déterminer s'il y a lieu de faire une investigation ;
- que le Bureau du coroner et le ministère de la Santé et des Services sociaux constituent un comité multidisciplinaire qui aurait pour mandat d'examiner les décès de personnes âgées hébergées ;
- que les facultés de médecine et les fédérations de médecins s'assurent que la formation des médecins inclut spécifiquement leurs responsabilités professionnelles et juridiques relatives à l'avis au coroner ;
- que le Collège des médecins rappelle périodiquement à ses membres leurs obligations relatives à l'avis au coroner.

COMM-2010-11-18

« Pour nous, l'atteinte de la cible du ministre Bolduc demeure un minimum, en particulier en région, où de grandes distances doivent être parcourues. Comme il le dit lui-même, il faut accélérer le développement des soins palliatifs au Québec », a conclu le président régional de l'AQRP au Bas-Saint-Laurent, M. Normand Bérubé.

COMM-2010-10-27

L'AQRP endosse donc pleinement les recommandations du Protecteur du citoyen adressées il y a quelques jours au ministère de la Santé et des Services sociaux :

- qu'il s'assure que le processus de certification des résidences privées pour personnes âgées soit complété d'ici le 31 décembre 2010 ;
- qu'il intègre les résidences privées pour personnes âgées dans sa planification des visites d'appréciation de la qualité ;
- qu'il intensifie ses visites d'appréciation afin de s'assurer, d'ici décembre 2011, de l'implantation de ses orientations ministérielles pour un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD ;
- qu'il donne suite aux recommandations émises à la suite des visites d'appréciation.

COMM-2010-03-11

L'AQRP interpelle directement le ministre en titre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, pour qu'il se saisisse personnellement du dossier de la qualité des soins dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Le rapport sur les visites d'appréciation de la qualité des soins en CHSLD de septembre 2004 à

2007, dévoilé le 13 janvier dernier, fait état de situations inacceptables dans plusieurs établissements.

COMM-2009-09-10

Rappelons que, dès le 7 avril 2007, l'AQRP avait formulé certaines recommandations pour accélérer le processus de certification obligatoire des résidences privées d'hébergement. L'AQRP avait notamment recommandé la mise en œuvre d'un plan de transition professionnel et financier pour appuyer la mise aux normes des résidences qui en auront besoin.

COMM-2009-02-13

L'AQRP s'inquiète du délai supplémentaire accordé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, aux résidences privées pour personnes âgées qui n'avaient pas obtenu leur certificat de conformité en date du 1er février 2009.

« Par cette décision, le ministre contribue à maintenir en activité des institutions qui auraient peut-être dû fermer leurs portes le 1er février dernier. Le ministre accepte ainsi que la santé, la sécurité et la dignité des personnes résidentes ne soient pas garanties après la date du 1er février, ce à quoi nous nous attendions pourtant. Nous demandons donc au ministre de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus de certification et garantir la qualité des services offerts aux personnes résidentes », a déclaré la présidente de l'AQRP, Mme Madelaine Michaud.

Rappelons que, dès le 7 avril 2007, l'AQRP avait formulé certaines recommandations pour accélérer le processus de certification obligatoire des résidences privées d'hébergement. L'AQRP avait notamment recommandé la mise en œuvre d'un plan de transition professionnel et financier pour appuyer la mise aux normes des résidences qui en auront besoin. L'AQRP estime que la situation actuelle rend d'autant plus pertinente cette recommandation.

COMM-2007-09-26

À l'occasion de l'appel lancé par le Conseil des aînés en faveur d'une meilleure accessibilité des personnes âgées en perte d'autonomie aux services qui sont requis par leur condition, l'AQRP dévoile sa principale recommandation en matière d'hébergement et de soins de longue durée qui sera présentée lors de sa comparution à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. Afin de libérer les listes d'attente actuelles, l'AQRP recommande au gouvernement du Québec la création de 5 000 places supplémentaires en centre d'hébergement et de soins de longue durée.



COMM-2007-04-05

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé, qui se tient le 7 avril 2007, l'AQRP dévoile trois recommandations pour accélérer et améliorer le processus de certification obligatoire des résidences privées d'hébergement par les agences de santé et de services sociaux du Québec. « Nous recommandons que la certification des résidences pour personnes âgées soit confiée au Conseil québécois d'agrément, que des visites d'appréciation soient réalisées, comme dans le secteur public, et qu'un plan de transition soit mis en place pour appuyer la mise aux normes des résidences qui en auront besoin », a déclaré M. Roger Bellavance, président de l'AQRP.

Aide médicale à mourir et soins palliatifs

COMM-2015-11-18

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a annoncé, lundi, une bonification des soins aux personnes atteintes d'une maladie chronique et terminale, les soins palliatifs. À terme, l'objectif est de faire en sorte que le pourcentage des personnes bénéficiant de soins à domicile jusqu'à la fin passe de 11 % à 20 % d'ici cinq ans.

Des demandes de l'AQRP :

Lors des consultations parlementaires sur l'aide médicale à mourir, l'AQRP avait dénoncé le manque flagrant de soutien et de coordination des soins palliatifs au Québec. L'annonce du ministre Barrette est donc encourageante. Il s'agira toutefois d'assurer un suivi pour s'assurer de l'efficacité de ces mesures.

COMM-2013-01-14

L'AQRP réagit au dévoilement du rapport du comité Ménard sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. « Changer le cadre juridique n'est pas la principale priorité. La Commission l'a démontré : l'urgence est au développement de soins palliatifs. Le PQ doit donner suite à ses engagements et prioriser les soins aux personnes en fin de vie », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Lyne Parent. Lors de la dernière campagne électorale, l'AQRP a réclamé la création de 200 nouvelles places de soins palliatifs dans l'ensemble du Québec.

COMM-2012-03-22

Il faut régler d'abord la question des soins palliatifs avant de mettre en œuvre les recommandations portant sur l'aide médicale à mourir. L'AQRP n'a pas pris position pour ou contre l'aide médicale à mourir.

À l'occasion de son passage devant la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, l'AQRP insiste pour que le débat public porte prioritairement sur la disponibilité et le financement de soins palliatifs appropriés en situation de fin de vie. L'AQRP a donc transmis les recommandations suivantes à la Commission :

- ◆ Enrichir la documentation actuellement disponible sur les soins palliatifs avec un état de situation, à jour, des soins en fin de vie à travers toutes les régions du Québec ;
- ◆ Augmenter l'offre de services publics en soins palliatifs, notamment les services psychosociaux, et augmenter les ressources financières disponibles pour aider le développement des maisons en soins palliatifs ;



- ◆ Soutenir la recherche scientifique sur les soins en fin de vie et garantir la formation et la compétence des intervenants, tant sur le suivi médical que psychosocial ;
- ◆ S'assurer de la coordination entre les différents paliers du système de santé et assurer la continuité des services dans le domaine des soins palliatifs ;
- ◆ Sensibiliser davantage la population aux différentes possibilités qui s'offrent déjà aux personnes en situation de fin de vie, comme l'arrêt de traitement et le mandat en cas d'incapacité.

COMM-2010-08-31

Voici les recommandations transmises par l'AQRP à la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité :

- ◆ Enrichir la documentation actuellement disponible sur les soins palliatifs avec un état de situation, à jour, des soins en fin de vie à travers toutes les régions du Québec ;
- ◆ Augmenter l'offre de services publics en soins palliatifs, notamment les services psychosociaux, et augmenter les ressources financières disponibles pour aider le développement des maisons en soins palliatifs ;
- ◆ Soutenir la recherche scientifique sur les soins en fin de vie et garantir la formation et la compétence des intervenants, tant sur le suivi médical que psychosocial ;
- ◆ S'assurer de la coordination entre les différents paliers du système de santé et assurer la continuité des services dans le domaine des soins palliatifs ;
- ◆ Sensibiliser davantage la population aux différentes possibilités qui s'offrent déjà aux personnes en situation de fin de vie, comme l'arrêt de traitement et le mandat en cas d'incapacité.

CE-2010-07-15

Il est proposé d'adopter le mémoire et les recommandations de l'AQRP à l'égard de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité ainsi que la délégation à cette Commission, soit : la présidente ; le 1^{er} vice-président ; le directeur général. »

Proches aidants

COMM 2020-10-30

L'AQRP se réjouit de l'adoption du projet de loi n° 56, premier projet de loi dédié aux personnes proches aidantes du Québec. « Les proches aidants sont les plus grands et les plus importants défenseurs des personnes âgées vulnérables. Il était grand temps que leur contribution essentielle soit reconnue et intégrée dans un cadre législatif. Il reste encore énormément de travail à faire et il faudra attendre de voir les enveloppes budgétaires dédiées aux différentes mesures de la loi, mais il s'agit certainement d'une avancée importante », mentionne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

La loi vise principalement à reconnaître l'ensemble des personnes proches aidantes et à développer des mesures pour les soutenir dans les différentes sphères de leur vie. Elle prévoit notamment :

- l'adoption d'une politique nationale pour les personnes proches aidantes ;
- l'adoption d'un plan d'action gouvernemental ;
- l'obligation pour chaque ministre de faire état des impacts prévus pour les personnes proches aidantes dans tous les projets de loi ou projets de règlement présentés au gouvernement.

COMM-2014-11-09

L'AQRP demande au nouveau gouvernement élu de leur lancer un fort signal d'espoir en s'engageant à concrétiser les mesures suivantes au cours de son prochain mandat :

- que les sommes destinées au développement et à la consolidation de services destinés aux proches aidants, en particulier les services de répit et de soutien psychologique, soient augmentées de 50 M\$;
- que les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour aidant naturel soient assouplis, notamment en ce qui concerne l'âge du conjoint admissible et la nature du lien entre le patient et le proche aidant ;
- que l'apport et l'implication des proches aidants dans la préparation du plan d'intervention pour le patient soient davantage reconnus ;
- que le mode de communication entre l'établissement de santé responsable d'appliquer le plan d'intervention et le proche aidant qui œuvre au quotidien auprès de la personne soit amélioré.



COMM-2014-11-03

En raison des compressions sévères qui affectent actuellement le réseau de la santé et des services sociaux, l'AQRP se questionne fortement sur la volonté du gouvernement Couillard d'établir les bases d'un nouveau partenariat entre l'État et les 1,3 million de proches aidants du Québec, dont près de 150 000 sont âgés de 65 ans et plus. Ces héros du quotidien sont au cœur de notre système de soins ; c'est pourquoi l'AQRP appelle le gouvernement, de même que la société québécoise, à profiter de cette semaine thématique pour leur témoigner leur admiration.

COMM-2013-11-05

À l'occasion de la Semaine nationale des proches aidants, l'AQRP tient à souligner le dévouement exceptionnel des centaines de milliers de proches aidants qui, chaque jour, accompagnent leurs proches en leur permettant de vivre et de finir leurs jours avec plus de dignité.

COMM-2009-03-24

À l'occasion des auditions publiques qui se tiennent aujourd'hui concernant le projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés, l'AQRP réclame davantage de ressources pour mieux soutenir les personnes âgées en perte d'autonomie. L'AQRP considère donc que le projet de loi n° 6 constitue un pas dans la bonne direction et elle en appuie le principe. Toutefois, selon l'AQRP, les ressources que le gouvernement du Québec prévoit investir dans ce fonds sont très loin d'équivaloir à la valeur réelle des services offerts par les proches aidants.

COMM-2007-10-14

L'AQRP appuie sans réserve la demande de politique d'assistance aux proches aidants formulée aujourd'hui par la Centrale des syndicats du Québec et l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ [CSQ]).

Frais accessoires

COMM-2016-09-14

L'AQRP se réjouit aujourd'hui de la décision du gouvernement libéral de mettre fin officiellement aux frais accessoires en santé. Cette pratique, basée sur le principe de l'utilisateur-payeur était particulièrement néfaste pour les principaux utilisateurs du système de santé, notamment les aînés. Non seulement ces frais étaient illégaux en raison de la loi canadienne sur la santé, mais ils étaient injustes en ciblant davantage les aînés.

COMM-2016-05-25

L'AQRP se réjouit du projet de loi 691 déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale par la députée de Taillon, Diane Lamarre.

« Considérant que le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a récemment annoncé qu'il entendait abolir les frais accessoires, l'AQRP ne voit pas pourquoi le gouvernement refuserait d'appeler ce projet de loi. », a affirmé son président, Donald Tremblay.

« Le ministre de la Santé ne doit pas simplement se contenter de modifier sa politique administrative sur les frais accessoires, il doit modifier la loi », a déclaré Donald Tremblay qui constate qu'il serait beaucoup plus difficile d'imposer des frais accessoires dans le futur s'ils sont précisément interdits dans la Loi sur l'assurance maladie.

COMM-2016-02-16

Parce qu'ils utilisent naturellement davantage le réseau de la santé, les aînés sont particulièrement frappés par les frais accessoires approuvés par le gouvernement Couillard.

L'AQRP note que la rémunération des médecins du Québec s'est accrue de 47 % depuis cinq ans pour s'établir à 7 milliards \$ en 2015. « Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Québécois ont amplement fait leur part depuis cinq ans et le gouvernement continue d'aller chercher de l'argent dans les poches des contribuables. C'est inacceptable ! Les frais accessoires devraient être absorbés à même l'enveloppe de rémunération des médecins. », a conclu le président de l'AQRP.



COMM-2016-01-14

Des associations regroupant plus d'un demi-million de personnes âgées dénoncent la décision du gouvernement libéral de légitimer les frais accessoires dans le réseau de santé québécois.

COMM-2016-01-01

L'AQRP dénonce publiquement les frais accessoires depuis plusieurs mois déjà, notamment lors d'un point de presse qui a réuni une dizaine d'organisations représentant plus de 500 000 aînés. L'AQRP considère cependant que deux conditions doivent être respectées pour qu'il y ait une véritable abolition :

- ◆ Que la loi québécoise soit modifiée afin d'abroger les articles légalisant les frais accessoires qui ont été introduits dans le projet de loi 20, l'automne dernier. Pour l'instant, le ministre a malheureusement exclu cette possibilité. Si le ministre veut vraiment aller de l'avant, pourquoi ne pas modifier la loi ?
- ◆ Que les sommes nécessaires pour compenser l'interdiction des frais accessoires soient puisées à même l'enveloppe de rémunération actuelle des médecins.

Pandémie de COVID-19

COMM 2021-02-03

L'AQRP se réjouit de l'annonce de la réouverture des cafétérias et des salles à manger communes dans les résidences privées pour aînés situées en zones orange. Elle s'attend à ce que d'autres assouplissements soient annoncés dans les prochains jours pour les résidences situées dans ces secteurs. « Alors que les restaurants, les gyms, et éventuellement les salles de spectacles ouvriront, nous voyons mal pourquoi il n'en serait pas de même avec les salles d'entraînement et certaines grandes salles communes (permettant notamment de tenir des activités culturelles) des résidences de ces secteurs. Les personnes aînées ne sont pas moins capables de respecter la distanciation sociale et les autres mesures sanitaires applicables que le reste de la population », affirme Rose-Mary Thoney, présidente de l'AQRP.

Activités extérieures et ouverture des musées

Par ailleurs, l'AQRP accueille positivement l'assouplissement des mesures liées aux activités extérieures dans les zones orange, ainsi que l'ouverture des musées partout au Québec. Selon l'Association, ces mesures permettront d'amoindrir quelque peu l'isolement des personnes aînées. « L'isolement des personnes aînées, notamment celles vivant à domicile, est grandement négligé depuis le début de la pandémie. Bien sûr, nous tenons à respecter les recommandations de la santé publique et nous comprenons que les personnes de 65 ans et plus sont particulièrement à risque, toutefois, la situation n'est pas moins difficile pour autant. De pouvoir prendre une marche avec nos proches à l'extérieur et de pouvoir visiter les musées permettra d'alléger quelque peu les effets du confinement qui se prolonge », souligne la présidente.

COMM 2020-12-10

L'AQRP appuie les recommandations de la protectrice du citoyen mentionnées dans son rapport d'étape sur la crise liée à la COVID-19 dans les CHSLD. Elle demande au gouvernement de les mettre en place dès maintenant. « Le rapport est accablant et la protectrice du citoyen, M^{me} Marie Rinfret, est très claire ; les ressources déployées n'étaient pas suffisantes et les CHSLD n'étaient pas outillés pour répondre à la COVID-19. Le manque de protection individuelle, le report ou l'annulation de soins et de services essentiels et la mobilité de personnel ont tous contribué à la propagation du virus et au nombre élevé de décès. Clairement, les CHSLD ont été négligés dans la préparation de la pandémie et ce sont tristement les résidents de ces établissements qui ont payé le prix de cette négligence », déplore Rose-Mary Thoney, présidente de l'AQRP.

Cinq recommandations

Dans son rapport d'étape, la protectrice du citoyen propose les cinq recommandations suivantes :

- ◆ Centrer les soins et les services en CHSLD sur les besoins des usagères et des usagers en misant sur l'humanisation des soins et la valorisation des personnes proches aidantes ;
- ◆ Assurer la stabilité des effectifs et la présence de personnel en nombre suffisant dans les CHSLD ;
- ◆ Poursuivre la mise en place, dans chaque CHSLD, d'un ou d'une gestionnaire de proximité ;
- ◆ Implanter dans les CHSLD une culture rigoureuse en matière de prévention et de contrôle des infections ;
- ◆ Renforcer les canaux de communication pour diffuser des informations et des directives claires et faciliter le partage des meilleures pratiques.

L'AQRP appuie ces cinq recommandations et demande au gouvernement d'agir rapidement : « La voix de la protectrice du citoyen s'ajoute à celles des associations comme l'AQRP qui, au cours des derniers mois, ont fait, d'une façon ou d'une autre, les mêmes recommandations. La situation dans les CHSLD s'est heureusement améliorée en comparaison à la première vague, mais il y a encore beaucoup de travail à faire ! Le gouvernement doit passer à l'action ! Le contraire serait tout simplement inacceptable », insiste la présidente.

COMM 2020-05-05

L'AQRP se réjouit de l'annonce de l'assouplissement des mesures de confinement pour les aînés en résidence. « Depuis le début de la pandémie, l'Association a reçu des dizaines de témoignages de retraités et d'aînés souffrant de la situation actuelle et du confinement. Plusieurs exprimaient leur désarroi d'avoir été privés du jour au lendemain de toute activité et leur frustration d'être discriminés en raison de leur âge. C'est pour ces raisons que nous avons dénoncé le confinement excessif dont certains d'entre eux étaient victimes et que nous avons demandé qu'un plan de déconfinement soit également établi pour les aînés », évoque Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Soyons en mode solution

Pour que ce plan de déconfinement soit un succès, l'AQRP rappelle l'importance de respecter les recommandations sanitaires et de distanciation sociale. « Nous demandons à tous les aînés de continuer à suivre les recommandations de la santé publique et nous demandons aux gestionnaires de résidences et aux commerçants de collaborer et d'être en mode solution. En respectant les règles et en appliquant certaines mesures particulières, notamment des plages horaires réservées aux aînés dans les commerces, je suis persuadée que nous éviterons un éventuel retour en arrière. », mentionne la présidente.

La situation dans les CHSLD demeure critique

Par ailleurs, l'AQRP demeure extrêmement préoccupée par la situation actuelle dans les CHSLD et s'inquiète que la problématique du manque de personnel ne soit toujours pas réglée, malgré les nombreux appels du premier ministre. « Le manque de personnel, combiné au manque d'espace et de matériel ont provoqué la situation actuelle et empêchent une amélioration de la situation. Je crois plus que jamais qu'il faut être en mode solution. Serait-il possible d'envisager que des travailleurs et/ou des bénévoles qui seraient disponibles seulement à temps partiel puissent venir en soutien au personnel en place ? », demande Rose-Mary Thonney. « Au sortir de la crise, nous demanderons que des États généraux soient rapidement mis en place. Nous devons comprendre comment et pourquoi nous en sommes arrivés là. Toutefois, pour l'heure, des mesures doivent être promptement mises en place. Le temps presse ! », insiste-t-elle.

COMM 2020-04-17

L'AQRP rappelle que les résidents des CHSLD et des résidences pour aînés ont des droits et dénonce le confinement excessif dont certains d'entre eux sont victimes. « Je veux être claire. Nous demandons à nos membres et à tous les aînés de respecter les recommandations gouvernementales. C'est très important. Toutefois, nous demandons également aux gestionnaires des établissements et aux autorités responsables de respecter les droits des usagers et des résidents et de faire preuve de jugement. », demande Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Depuis le début de la crise, plusieurs cas de confinement excessif ont été rapportés dans les médias et à l'Association. Alors que les sorties non supervisées sont interdites, certains résidents se sont également vu interdire l'accès à leur balcon ou à leur terrain. « Certains gestionnaires appliquent les recommandations avec dogme et oublient de faire preuve de jugement et d'humanité. Les aînés ne sont pas tous logés à la même enseigne et n'ont pas tous la même autonomie. Il faut faire preuve de discernement. Est-il normal qu'un résident d'une maison pour personnes autonomes, où il n'y a pas ou très peu de cas de COVID-19, ne puisse même pas sortir sur le terrain de sa résidence ? », questionne Rose-Mary Thonney.

Les aînés : les principales victimes du confinement

L'AQRP rappelle que les aînés sont les principales victimes du confinement et qu'ils ont sacrifié plusieurs de leurs libertés individuelles pour le bien commun. « Depuis le début de la crise, la population a dû changer ses habitudes et ses comportements, mais la plupart peuvent continuer de sortir, de marcher et d'aider les autres. Le vrai confinement, la vraie solitude et la vraie détresse, ce sont les aînés qui la vivent. Ce sont les aînés qu'on infantilise et qu'on stigmatise dès qu'ils sortent de leur domicile. Alors, le moins que l'on puisse faire, c'est d'agir avec jugement dans l'application des

règles et des recommandations qui les concernent. Nous croyons que les aînés qui vivent dans les résidences pour personnes autonomes devraient au moins pouvoir sortir sur le terrain et profiter du soleil et de la nature », souligne la présidente.

COMM 2020-04-02

L'AQRP est extrêmement préoccupée par la situation actuelle dans les CHSLD et dans les résidences pour personnes âgées. Elle demande que tous les employés de ces établissements soient testés à la COVID-19, de façon automatique. « Nous sommes tout à fait conscients que ces tests n'offrent pas de garanties complètes et qu'il ne s'agit pas d'une solution miracle. Toutefois, il est fort probable que certains employés, sans le savoir, soient porteurs du virus et qu'ils continuent de travailler et de côtoyer des aînés tous les jours (certains d'entre eux circulant même entre différentes résidences). Nous devons absolument réduire au maximum les possibilités de propagation ! », mentionne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Selon les dernières données fournies par le gouvernement, plus du quart des résidences du Québec (519 sur près de 2200) est actuellement affecté par la COVID-19. « Cette crise est déjà particulièrement stressante pour les aînés, mais elle l'est encore plus pour ceux qui habitent dans ces résidences, devenues depuis le début de la pandémie, des lieux à haut risque. C'est pour cette raison que nous faisons cette demande. Comme société, nous devons pouvoir dire aux aînés que nous avons pris toutes les mesures possibles pour réduire les risques », insiste M^{me} Thonney.

Augmentation salariale pour le personnel de la santé

Par ailleurs, l'AQRP se réjouit de l'augmentation salariale que recevront certains travailleurs du réseau de la santé qui sont au front depuis le début la crise du COVID-19. Les détails seront annoncés plus tard aujourd'hui par le président du Conseil du trésor et la ministre de la Santé et des Services sociaux, mais nous savons déjà que les préposés qui travaillent dans les résidences privées recevront une augmentation de 4 \$/heure. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la rétention et le recrutement du personnel (particulièrement difficiles en ces temps de pandémie), mais également d'une reconnaissance nécessaire pour le travail effectué par ces « anges gardiens ».



Grippe A(H1N1)

COMM-2009-11-12

L'âgisme se définit comme une discrimination basée sur l'âge. C'est exactement ce qui se produit dans la campagne de vaccination actuelle. En effet, les personnes atteintes de maladies chroniques et qui ont 65 ans ou plus doivent encore attendre, alors que toutes les autres personnes atteintes de maladies chroniques peuvent se faire vacciner.

Nous demandons au premier ministre, à la ministre des Aînés et aux partis d'opposition à Québec de tout faire pour raisonner le ministre de la Santé. Les personnes de 65 ans ou plus atteintes de maladies chroniques doivent pouvoir se faire vacciner immédiatement, dans toutes les régions du Québec.

COMM-2009-11-08

Lors de son point de presse du vendredi 6 novembre 2009, l'AQRP avait notamment réclamé un plan structuré afin d'assurer la vaccination, à temps, des personnes à mobilité réduite. Le plan demandé devait comprendre la vaccination directement dans les résidences pour personnes âgées publiques et privées du Québec. Ce plan devait également accorder une attention particulière aux personnes habitant dans des zones où aucun transport en commun n'est disponible.

COMM-2009-11-06

Devant la désorganisation flagrante qui caractérise la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) au Québec, l'AQRP réclame notamment un plan structuré afin d'assurer la vaccination, à temps, des personnes à mobilité réduite. L'AQRP réclame la vaccination dans les résidences pour personnes âgées.

Tournée médiatique : Chambardements en santé : les aînés ignorés

COMM-2016-11-01

L'AQRP a terminé aujourd'hui, à Longueuil, sa tournée médiatique qui a pour thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés ».

Maintien à domicile : le Québec manque le bateau

« La promesse des libéraux était de 150 millions par année pour l'ensemble du Québec. En proportion, selon la population, c'est trois fois moins que ce qui avait été promis pour notre région, et ce, seulement pour une année » s'est désolée M^{me} Rose-Mary Thonney, première vice-présidente de l'AQRP.

Liste d'attente pour une place en CHSLD : une situation préoccupante en Montérégie
Selon les chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux, en 2016, il y aurait toujours plus de 750 personnes en attente d'une place en Montérégie.

« On ne doit plus attendre que la famille soit à bout de souffle avant d'intégrer des personnes vulnérables et en perte d'autonomie dans nos CHSLD. Le gouvernement doit remédier à la situation de ces listes d'attente rapidement. » a rappelé M^{me} Thonney.

COMM-2016-10-19

L'AQRP a poursuivi aujourd'hui, à Québec, sa tournée médiatique qui a pour thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés ».

Liste d'attente pour une place en CHSLD : une situation préoccupante

L'accès à une place en CHSLD est souvent le dernier recours pour des gens en perte d'autonomie. Ces derniers sont souvent sans ressources ni moyens pour obtenir de l'aide, et même parfois, de soins de fin de vie. Selon les chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux, en 2016, il y aurait toujours plus de 440 personnes dans la grande région de Québec en attente d'une place.

COMM-2016-09-27

L'AQRP a poursuivi aujourd'hui, à Rouyn-Noranda, sa tournée médiatique du Québec qui a pour thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés ». L'AQRP a réagi favorablement au virage à 180 degrés du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qui, après avoir autorisé des frais accessoires pendant plusieurs années, a subitement annoncé qu'ils seraient abolis au début de 2017.

L'accès à une place en CHSLD est souvent le dernier recours pour des gens en perte d'autonomie. Ces derniers sont souvent sans ressources ni moyens pour obtenir de l'aide, et même parfois, de soins de fin de vie. Selon les chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux, en 2016, il y aurait environ 110 personnes en Abitibi-Témiscamingue en attente d'une place. Une proportion qui est préoccupante alors qu'on sait qu'en Outaouais, un nombre égal d'aînés attendent une place également. La population est cependant trois fois plus importante dans cette région.

COMM-2016-05-30

L'AQRP a poursuivi aujourd'hui, à Gatineau, sa tournée médiatique du Québec qui a pour thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés ». L'AQRP dénonce depuis des années le fait que les aînés du Québec n'aient le droit qu'à un bain par semaine dans les CHSLD. « On vit dans une société qui n'est pas capable d'assurer plus d'un bain par semaine à ses aînés les plus vulnérables. C'est indécent ! », a affirmé Donald Tremblay. L'AQRP exige du ministre de la Santé qu'il établisse une norme québécoise qui obligerait les CHSLD à donner au moins deux bains complets par semaine. « C'est un minimum pour maintenir une certaine décence ! », a-t-il ajouté.

COMM-2016-05-26

L'AQRP a poursuivi aujourd'hui, à Drummondville, sa tournée médiatique du Québec qui a pour thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés ». L'AQRP réagit favorablement au virage à 180 degrés du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qui, après avoir mené une véritable bataille législative à l'automne pour légaliser les frais accessoires, a subitement annoncé qu'ils seraient abolis. L'AQRP considère cependant que deux conditions doivent être respectées pour qu'il y ait une véritable abolition :

- ◆ Que la loi québécoise soit modifiée afin d'abroger les articles légalisant les frais accessoires qui ont été introduits dans le projet de loi 20, l'automne dernier. À cet effet, nous croyons que le gouvernement devrait appeler le projet de loi 691 présenté hier par la députée de Taillon, Diane Lamarre, qui interdit les frais accessoires. « Si le ministre veut vraiment aller de l'avant, pourquoi le gouvernement refuserait d'appeler ce projet de loi ? », a affirmé son président, Donald Tremblay.
- ◆ Que les sommes nécessaires pour compenser l'interdiction des frais accessoires doivent être puisées à même l'enveloppe de rémunération actuelle des médecins. Sur ce point, le ministre est demeuré vague en disant qu'il n'était pas question « pour l'instant » de dédommager les médecins. Ce manque de clarté inquiète l'AQRP.

COMM-2016-05-19

L'AQRP a poursuivi aujourd'hui, à Sherbrooke, sa tournée médiatique du Québec qui a pour thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés ». « Depuis deux ans, on constate que les chambardements imposés dans le monde de la santé se sont faits sans tenir compte de près ou de loin des besoins des aînés », a déclaré Donald Tremblay, président de l'AQRP. « Qu'est-ce que le brassage de structures du ministre de la Santé a donné aux aînés du Québec ? Est-ce que l'accès à un médecin est plus facile ? Absolument pas, et ce, malgré qu'entre 2009 à 2015, la rémunération des médecins ait augmenté de 50 % . », a déclaré M. Tremblay.

Une centralisation excessive

« Le ministre de la Santé a créé des monstres, les CISSS et les CIUSSS, qui sont beaucoup trop gros pour qu'il y ait une gestion efficace des ressources. », a affirmé le président de l'AQRP. « L'accès au service de première ligne est de plus en plus difficile alors qu'un québécois sur quatre n'a toujours pas de médecin de famille. Pire, le ministre refuse de reconnaître les compétences des autres professionnels de la santé qui pourraient pallier au manque de disponibilité des médecins de façon significative. Alors qu'en Ontario, vingt-cinq cliniques sont opérées par des infirmières praticiennes, le ministre Barrette ferme la seule clinique de ce genre au Québec. Le démantèlement des CLSC au profit de la création des super-cliniques n'augure rien de positif puisqu'il s'agit de bonifier les GMF, qui historiquement n'ont pas souvent répondu aux exigences contractuelles les liant au réseau en matière d'accessibilité. », a dénoncé M. Tremblay.

Les frais chez les pharmaciens

Longtemps, les Québécois ont demandé que le rôle des pharmaciens soit étendu afin d'accomplir des gestes sans l'approbation des médecins. En 2011, le gouvernement a fait adopter le projet de loi qui allait en ce sens. On ne savait toutefois pas qui allait rétribuer les pharmaciens. Or, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a décidé que ces frais ne seraient pas assurés par la RAMQ, mais plutôt par l'assurance médicament de la personne (ex. : prolongation d'une ordonnance, prescription d'un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis, etc.).

« Des services qui étaient couverts par la RAMQ chez les médecins se retrouvent à la charge du patient chez le pharmacien, que ce soit directement ou indirectement, dépendamment si son assurance médicaments les couvre ou pas. Alors que le ministre de la Santé dit vouloir abolir les frais accessoires chez le médecin, il en crée chez les pharmaciens. C'est totalement contradictoire. », a expliqué le président de l'AQRP de l'Estrie, Jn-Guy Saint-Gelais.



COMM-2016-05-11

L'AQRP a entamé aujourd'hui, à Saguenay, une tournée médiatique du Québec qui a pour thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés ».

Maintien à domicile : le Québec manque le bateau

Alors que tous les experts s'entendent pour dire qu'une société vieillissante comme celle du Québec devrait investir massivement dans le maintien à domicile des aînés en perte d'autonomie, le gouvernement se contente de dire qu'il n'a pas d'argent.

Une réforme chaotique qui n'a donné aucun résultat concret

Pourquoi rejeter les évaluations objectives ?

L'AQRP se demande aussi pourquoi le ministre de la Santé rejette toute évaluation impartiale de sa réforme, notamment en abolissant le Commissaire à la santé et au bien-être et en ne jugeant pas nécessaire une intervention de la Vérificatrice générale.

Pour une véritable abolition des frais accessoires

L'AQRP réagit favorablement au virage à 180 degrés du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qui, après avoir mené une véritable bataille législative à l'automne pour légaliser les frais accessoires, a subitement annoncé la semaine dernière qu'ils seraient abolis. L'AQRP considère cependant que deux conditions doivent être respectées pour qu'il y ait une véritable abolition :

- ◆ Que la loi québécoise soit modifiée afin d'abroger les articles légalisant les frais accessoires qui ont été introduits dans le projet de loi 20 l'automne dernier. Le ministre ne s'est pas encore prononcé à ce sujet ;
- ◆ Que les sommes nécessaires pour compenser l'interdiction des frais accessoires doivent être puisées à même l'enveloppe de rémunération actuelle des médecins.

CA-2016-03-30

Il est proposé d'accepter que l'AQRP fasse une tournée provinciale des régions au printemps et à l'automne 2016 et que les CR soient impliqués dans l'événement ; un des points principaux portera sur la santé.

Positions sociales

Positions combinées et orphelines

COMM 2020-03-04

L'AQRP tient à exprimer son désaccord face aux conclusions qui apparaissent dans l'étude de l'Institut Fraser concernant le salaire des employés gouvernementaux. Selon cette étude, les employés gouvernementaux québécois auraient reçu, en 2018, des salaires en moyenne 9,2 % plus élevés que ceux des travailleurs du secteur privé.

Or, l'AQRP tient à rectifier certaines informations qui se trouvent dans cette étude. D'abord, l'Association est surprise de constater que l'étude ne fait aucune distinction entre les employés fédéraux, municipaux et provinciaux. Pourtant, selon un rapport de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), il existe une disparité salariale importante entre les employés provinciaux et ceux des autres « paliers » gouvernementaux. Les fonctionnaires municipaux ont une rémunération globale supérieure d'environ 35 %, et ceux du secteur fédéral, d'environ 17 %. Il est donc injuste de faire une moyenne de tous les salaires gouvernementaux et de comparer cette moyenne avec les salaires du privé.

Par ailleurs, contrairement à l'étude de l'Institut Fraser, l'ISQ avance que les employés du secteur privé ont, en moyenne, un revenu supérieur de 10,2 % à celui du secteur public. En ajoutant les avantages sociaux à l'équation, on atteint une zone paritaire. Ainsi, une diminution salariale et/ou une réduction des avantages (notamment des régimes de retraite) affecteraient grandement l'attraction et la rétention de personnel.

COMM 2018-03-08

L'AQRP profite du 8 mars, Journée internationale des femmes, pour souligner leur contribution à la société québécoise et rappeler que de nombreuses embûches existent toujours pour atteindre l'égalité. Le mouvement des femmes au Québec est actif sur plusieurs fronts et met de l'avant des solutions qui permettraient d'améliorer le sort des femmes dans notre société : un système de justice à l'écoute des survivantes d'agression sexuelle, l'adoption d'une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études, une plus grande justice envers les femmes autochtones, un financement adéquat et récurrent pour des groupes de femmes et des groupes de défense des droits et l'élimination des violences envers les femmes dans les milieux de travail. « L'enjeu de l'égalité hommes-femmes est toujours d'actualité et, en tant que retraités du secteur public, nous sommes sensibles à cette cause. Même à la retraite, les femmes peuvent encore être victimes de discrimination. Profitons de

cette journée pour nous rappeler qu'il y a encore du chemin à faire pour atteindre l'égalité au Québec. » mentionne Rose-Mary Thonney, 1^{re} vice-présidente de l'AQRP.

COMM 2018-01-26

L'AQRP de la Mauricie est déçue de l'annonce de la ministre Charbonneau qui investit uniquement 9,5 millions \$ pour les programmes Québec ami des aînés (QADA) et le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) des municipalités du Québec. « En février 2017, la ministre avait annoncé une aide de 11 millions \$, uniquement pour le programme QADA. Ce sont 107 projets qui avaient été soutenus dans l'ensemble du Québec, et ce, sans répondre complètement à la demande des organismes communautaires et des entreprises à but non lucratif. Aujourd'hui, on annonce qu'uniquement 66 nouveaux projets seront soutenus. C'est trop peu pour répondre à la demande », déplore Claude G. Genest, président de l'AQRP Mauricie. Les organismes communautaires et à but non lucratif ont besoin de l'aide gouvernementale pour développer de nouveaux projets et les demandes reçues par le gouvernement pour ces programmes augmentent d'année en année.

COMM-2017-12-06

L'AQRP est heureuse d'annoncer le lancement, dans le cadre de ses festivités du 50^e anniversaire de l'Association en 2018, d'une tournée musicale qui s'arrêtera dans plusieurs villes du Québec. « L'année 2018 est à nos portes, et elle sera l'occasion de souligner le 50^e anniversaire de l'AQRP et de célébrer cette belle réussite. » souligne Donald Tremblay, président de l'AQRP. Une entente a été conclue avec la Tournée du bonheur, un groupe de musique ayant un répertoire de plus de 1 000 chansons, avec 28 ans d'expérience de tournée et plus de 3 000 spectacles présentés dans plusieurs provinces canadiennes.

COMM-2017-09-29

L'AREQ-CSQ et l'AQRP unissent leurs voix pour souligner la Journée internationale des aînés, se déroulant le 1^{er} octobre. Cette année, la thématique Bien vieillir ensemble nous rappelle le défi, pour la société québécoise, d'assurer une qualité de vie digne aux personnes aînées et de reconnaître l'importance de leur contribution pour avoir bâti la société dans laquelle nous vivons. Le vieillissement de la population doit être considéré comme un défi collectif et non un problème, afin d'adapter notre société en tenant compte de cette réalité populationnelle. C'est notamment le cas dans les services de santé et pour ce qui est de la participation citoyenne, où nous avons encore beaucoup de chemin à faire pour offrir des milieux de vie plus accueillants.

COMM-2017-09-19

À l'occasion de la rentrée parlementaire québécoise, l'AQRP rappelle la nécessité pour le gouvernement de tenir des états généraux sur les conditions de vie des aînés au Québec. « Les défis liés à l'augmentation de la population aînée au Québec doivent être discutés et abordés sérieusement afin de garantir le droit à des services publics de qualité et plus particulièrement ceux qui concernent les soins de santé, comme l'accès à un médecin de famille et la capacité de l'État à répondre aux demandes de soins à domicile de la population aînée du Québec. » demande Donald Tremblay, président de l'AQRP.

L'AQRP n'est pas seule à demander qu'une telle consultation ait lieu. Une pétition a été lancée il y a plusieurs semaines et nous avons invité la population du Québec à appuyer nos démarches. « Près de 15 000 personnes ont demandé au gouvernement de se pencher sur cette question en priorité. Le gouvernement doit écouter cette revendication légitime de plusieurs milliers de Québécois. » signale Donald Tremblay.

COMM-2016-09-30

À l'occasion de la Journée nationale des aînés, l'AQRP et l'AQDR soulignent l'importance du rôle des aînés dans notre société. Grâce à leurs contributions, leurs actions et leurs apports à la société, nous vivons dans une société plus égalitaire et responsable.

COMM-2016-04-15

À l'occasion de la Semaine de l'action bénévole, qui se déroule du 10 au 16 avril 2016 et qui a pour thème *Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif*, l'AQRP tient à souligner l'implication de plusieurs centaines de milliers de personnes de tous âges qui, par leur dynamisme, contribuent quotidiennement à changer le visage de la société québécoise. Le Québec comptait en 2010 plus de 2 400 000 bénévoles, dont 600 000 âgés de 55 ans et plus.

COMM-2014-12-08

L'AQRP de la Mauricie joint sa voix au rassemblement citoyen qui aura lieu aujourd'hui au Musée québécois de culture populaire à Trois-Rivières en dénonçant la décision du gouvernement de dissoudre les conférences régionales des élus (CRÉ) dans les régions du Québec. L'abandon du modèle des CRÉ privera vraisemblablement les résidents et groupes de la région d'un forum de discussion et d'un outil de concertation importants concernant les enjeux qui ont des impacts significatifs sur leurs conditions de vie.



COMM-2014-11-12

L'AQRP des régions du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Les Îles tiennent à exprimer leurs vives inquiétudes concernant les récentes fermetures et compressions budgétaires effectuées dans les médias de l'Est-du-Québec. L'AQRP demande à tous les élus et députés de ces deux régions de faire front commun et de mettre sur la table des pistes de solution pour que l'accès à une offre d'information régionale, diversifiée et de qualité soit maintenu et protégé.

CE-2012-09-12

Il est proposé d'accepter que l'AQRP participe à un projet initié par l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés sur l'implication sociale des aînés, et que M. Claude Lainesse soit le représentant pour l'AQRP.

COMM-2011-09-23

L'AQRP rappelle qu'elle est en faveur d'une amélioration des mesures fiscales actuelles pour rendre le travail plus attrayant à un âge avancé, mais qu'elle est contre l'imposition d'une augmentation de l'âge de la retraite.

CE-2011-01-26

Il est proposé de transmettre une lettre d'intention visant à participer au projet de recherche sur la participation sociale des aînés proposé par l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés. Un montant de 5 000 \$ par année durant cinq ans sera versé en espèces à cet organisme et un montant fixe de 5 000 \$ sera versé en nature.

CA-2009-06-10

Il est proposé d'adopter les quatre recommandations de l'AQRP écrites à la dernière page afin de donner l'orientation à la rédaction d'un mémoire (Réflexion sur le dispositif de protection des personnes inaptes : document du 17 avril 2009).

CE-2008-03-17

Il est proposé d'écrire au ministre de la Réforme électorale, à la ministre responsable des Aînés pour demander une révision de la loi électorale municipale qui s'apparenterait à la loi électorale provinciale.



COMM-2007-02-15

L'AQRP est préoccupée par la situation économique des étudiantes et des étudiants du Québec et par les conséquences négatives que pourrait avoir sur eux une éventuelle hausse des frais de scolarité.

CE-2007-01-24

Il est proposé d'adopter le projet de mémoire : « Pour une pleine reconnaissance citoyenne des aînés au Québec », sous réserve de commentaires et recommandations en provenance des régions.

Abus et maltraitance

COMM-2017-06-16

L'AQRP réagit positivement au dépôt du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022. « On sent qu'il y a une réelle volonté gouvernementale de travailler avec un très grand nombre de partenaires pour enrayer cette problématique. » mentionne Donald Tremblay, président de l'AQRP. La reconduction d'un montant de 20 M\$ sur 6 ans et un ajout de 25 millions nous apparaît un minimum si l'on désire déployer le large éventail de mesures d'information et de sensibilisation du PAM 2017-2022.

COMM-2017-06-15

L'AQRP rappelle qu'il existe encore beaucoup de chemin à parcourir afin d'enrayer et de prévenir la maltraitance des aînés au Québec, tant dans nos institutions publiques et à domicile, que dans le réseau d'hébergement privé. En effet, la simple augmentation du nombre d'appels à la Ligne Aide Abus Aînés est un indicateur que le phénomène est malheureusement toujours d'actualité et qu'il y a encore du travail à faire au Québec.

Nous soulignons aujourd'hui les efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre la maltraitance, notamment avec l'adoption de la loi 115 qui inclut son signalement obligatoire. Par ailleurs, aujourd'hui sera dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022. « Nous commenterons ce plan dans les prochains jours pour valider si les recommandations des intervenants et des experts du milieu ont été entendues. » mentionne Donald Tremblay, président de l'AQRP. Une chose est certaine, la maltraitance institutionnelle devra être un phénomène reconnu dans l'analyse. « Parler en priorité de favoriser la bientraitance n'est pas une stratégie suffisante et efficace pour lutter contre la maltraitance. Ce sont deux stratégies distinctes qui doivent être complémentaires pour améliorer la qualité de vie des aînés » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-04-07

L'AQRP salue l'ouverture de la ministre Charbonneau concernant la modification du projet de loi 115 afin d'y inclure une mesure de signalement obligatoire de la maltraitance dans les établissements soumis à la loi sur la Santé et les Services sociaux. L'AQRP mentionnait dans son mémoire, déposé en commission parlementaire en janvier dernier, qu'il sera important, afin que cette mesure ait une portée significative, d'accorder des ressources suffisantes au commissaire local aux plaintes. Il sera responsable de la réception des plaintes et de leur traitement. Il sera également nécessaire d'évaluer périodiquement l'implantation de cette nouvelle



mesure de signalement dans le réseau afin de s'assurer qu'elle respecte, non seulement la confidentialité des dénonciateurs, mais surtout, que la démarche ait un réel impact sur la qualité de vie des résidents.

L'AQRP ne désire pas se prononcer sur la nécessité d'imposer ou non des sanctions ou des pénalités monétaires aux employés du réseau de la santé qui contreviendraient à cette obligation de signalement, mais il est important de saisir que l'intervenant qui est le plus en contact avec les aînés est le préposé aux bénéficiaires.

COMM-2017-01-17

L'AQRP rappelle aujourd'hui, lors de son passage en commission parlementaire, que le gouvernement doit bonifier le projet de loi 115 afin d'inclure la dénonciation obligatoire des actes de maltraitance pour le personnel en établissement de santé. Il doit également s'assurer que l'instance administrative chargée d'analyser ces cas soit indépendante des services réguliers et qu'elle possède l'expertise et les ressources nécessaires afin de mener à bien cette tâche.

Nous croyons également qu'il y a nécessité de confier la responsabilité de l'analyse des cas de maltraitance à un organisme indépendant des établissements de santé ou d'hébergement. L'option privilégiée par notre association est la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. « Cette dernière possède une expertise légale et professionnelle de qualité et est connue du public. Nous questionnons ce volte-face du gouvernement libéral de confier aux commissaires locaux aux plaintes cette responsabilité alors qu'en en 2013 la commission des droits de la personne et de la jeunesse était privilégiée. »

COMM-2016-10-19

L'AQRP et JURIPOPOP accueillent favorablement le dépôt, à l'Assemblée nationale, du projet de loi 115 (Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité) par la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau. Depuis plusieurs années, l'AQRP a fait de la lutte contre la maltraitance une de ses priorités, notamment en s'associant à la Clinique juridique JURIPOPOP dans le cadre de son projet Caravane 360°, une initiative visant à lutter concrètement contre la maltraitance de façon large et pluridisciplinaire, en collaboration avec le ministère de la Famille et des Aînés. De son côté, JURIPOPOP œuvre auprès des aînés depuis près de cinq ans en assurant une intervention directe dans leur milieu.

COMM-2015-07-22

Plusieurs cas qui s'apparentent à de la maltraitance et à de la négligence rappellent à la population québécoise la nécessité de ne pas fermer les yeux sur le sort parfois choquant réservé à certains patients, que ce soit par le manque ou l'absence de personnel, par le manque de formation ou tout simplement par le manque de ressources financières historiquement dédiées à ces établissements de soins.

L'AQRP a continué à s'intéresser de près à la question des conditions de vie dans les CHSLD au cours de la dernière année, notamment en documentant l'augmentation fulgurante de la liste d'attente dans certaines régions du Québec, de même qu'en demandant à plusieurs reprises à ce qu'un projet de loi pour lutter contre la maltraitance dans les établissements de santé et de services sociaux soit finalement déposé par le gouvernement. De plus, l'AQRP révélait dès décembre dernier la hausse draconienne des tarifs prévus pour les services de transports adaptés et de repas pour les personnes de 65 ans et plus qui fréquentent les centres de jour, tout en documentant de manière détaillée la problématique du nombre de bains hebdomadaires donnés en CHSLD. Dans le cadre du mois de la nutrition, en mars dernier, l'AQRP a également compilé, à partir de rapports d'appréciation produits par les inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux, les lacunes recensées en 2014-2015 qui sont en lien avec l'environnement alimentaire au sein de ces établissements.

L'AQRP entend continuer à demander à ce que les personnes âgées les plus vulnérables qui nécessitent des soins de longue durée puissent être traitées avec attention, respect et dignité. Des actions imminentes et significatives doivent être posées afin d'assurer ces principes qui sont au cœur du système de santé québécois.

COMM-2014-10-02

À l'occasion du Forum sur la lutte contre l'intimidation, qui se tient aujourd'hui à Québec, l'AQRP demande au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, de confirmer le dépôt prochain d'un nouveau projet de loi visant à obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans les établissements de santé et de services sociaux.

COMM-2014-03-04

L'AQRP est stupéfaite de l'annonce de la mise sur pied d'un projet de formation et de sensibilisation afin de contrer la maltraitance commise envers les personnes âgées. Rappelons le dépôt, en octobre 2013, du projet de loi n° 399 visant à enrayer la maltraitance des personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux, document qui propose notamment les mesures suivantes :

- ◆ tout professionnel ou membre du personnel de l'établissement qui a des motifs raisonnables de croire qu'il y a maltraitance envers une personne vulnérable doit le signaler sans délai à la personne responsable ;
- ◆ s'il s'agit d'une situation de discrimination, de harcèlement ou d'exploitation au sens de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la personne responsable doit formuler une plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ;
- ◆ quiconque ne signale pas une situation de maltraitance ou entrave le dépôt d'un signalement à la personne responsable ou entrave le dépôt de la plainte à la CDPDJ commet une infraction ;
- ◆ cette obligation est imposée même à ceux liés par le secret professionnel, sauf s'il s'agit d'un avocat ;
- ◆ un employeur ou son agent ne peut pas congédier, suspendre, déplacer, mettre à la retraite un salarié, exercer à son endroit des mesures discriminatoires ou des représailles ou de lui imposer toute autre sanction.

COMM-2013-12-11

L'AQRP est troublée par les allégations d'actes de maltraitance qui auraient été commis à l'endroit d'une patiente de 87 ans par des membres du personnel du CHSLD de Saint-Lambert-sur-le-Golf.

CE-2013-06-11

Il est unanimement résolu d'adopter les trois amendements législatifs proposés afin de favoriser le signalement des actes de maltraitance envers les aînés.

COMM-2013-03-28

À la suite du lancement d'une nouvelle campagne publicitaire gouvernementale pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, l'AQRP demande au ministre Hébert de confirmer la tenue de consultations visant à rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus envers les aînés.

COMM-2012-11-02

L'AQRP réclame d'ailleurs que le Bureau du coroner soit avisé de tout décès suspect dans une résidence pour personnes âgées, afin de lui permettre de faire une investigation au besoin.

COMM-2012-08-22

« Afin de mettre un terme aux mauvais traitements dont les aînés sont trop souvent les victimes, le gouvernement doit embaucher les 23 inspecteurs promis pour les résidences privées pour aînés et atteindre 12 inspecteurs pour visiter les CHSLD. Les abus envers les aînés doivent être obligatoirement dénoncés par les membres d'ordres professionnels, les gestionnaires et les employés travaillant dans les ressources d'hébergement. Dupliquer les services offerts par le Protecteur du

citoyen et la Commission des droits de la personne n'est pas une priorité », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Lyne Parent.

COMM-2012-08-03

L'AQRP demande de rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus envers les aînés.

COMM-2012-05-24

Nous invitons le gouvernement du Québec à donner un nouveau souffle à son plan d'action et à légiférer pour obliger la dénonciation des situations de maltraitance lorsqu'elles sont constatées par des membres d'ordres professionnels, malgré le secret auquel ils sont tenus.

COMM-2011-06-15

L'AQRP réclame de nombreuses interventions concrètes du gouvernement afin de corriger cette situation, dont celles-ci :

- Une capacité d'intervention immédiate en cas de plaintes ou de soupçons de maltraitance envers une personne aînée ;
- Un avis systématique au coroner pour qu'il puisse faire une investigation lors du décès d'une personne âgée dans une résidence publique ou privée, ou une mesure équivalente ;
- L'établissement de ratios de personnel suffisants dans les résidences publiques et privées pour personnes âgées.

COMM-2010-11-10

« Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015 prévoit la constitution d'un comité interministériel et d'un forum des partenaires concernés par la prévention des abus envers les aînés. Nous demandons à la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, de donner suite à cette intention dès que possible afin de nous permettre d'y exposer nos préoccupations concernant les personnes âgées victimes d'infractions criminelles », a conclu la présidente de l'AQRP.

COMM-2009-12-08

Rappelons que, depuis 2007, l'AQRP réclame une politique gouvernementale contre les abus et la maltraitance envers les personnes aînées. L'AQRP intervient aussi, depuis ce temps, afin de sensibiliser la population et les autorités gouvernementales à la réalité méconnue du suicide chez les aînés.

COMM-2008-12-04

La présidente de l'AQRP déplore le fait que les partis politiques sont restés muets durant la campagne électorale sur la question des abus et de la maltraitance contre les personnes âgées, et cela malgré l'ampleur du phénomène.

COMM-2008-04-24

L'AQDR, l'AQRP, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec et le Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés saluent conjointement l'intention du gouvernement d'agir contre les abus et la maltraitance envers les aînés du Québec. En effet, le 19 mars dernier, la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, a annoncé le dépôt, dès 2009, d'un plan d'action gouvernemental pour lutter contre les abus et la maltraitance envers les personnes âgées. Les quatre organismes expriment par ailleurs leur satisfaction à l'égard du principe de « tolérance zéro » envers les abus faits aux aînés exprimé par la ministre en conclusion du rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

Devant l'ampleur et la gravité du problème, les quatre organismes réclament depuis plusieurs mois une action prioritaire et concertée de l'ensemble des acteurs gouvernementaux concernés. Selon ces organismes, un outil de coordination de l'action gouvernementale contre les abus envers les aînés est rendu nécessaire par les différentes formes que prend le phénomène, les différents contextes où il se déroule et les différents acteurs gouvernementaux potentiellement interpellés.

Les quatre organismes réitèrent donc leur demande d'une rencontre interministérielle pouvant notamment regrouper des représentants du Secrétariat aux aînés, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice et du Curateur public du Québec.

COMM-2007-11-21

L'AQDR, l'AQRP, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec et le Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés demandent conjointement au gouvernement du Québec de préparer et de mettre en œuvre le plus rapidement possible une politique gouvernementale contre les abus et la maltraitance envers les personnes âgées.

COMM-2007-09-18

L'AQRP et l'AQDR lancent aujourd'hui la Coalition québécoise pour la protection des personnes âgées. La Coalition québécoise pour la protection des personnes âgées demande donc aux gouvernements de favoriser la mise en place d'une intervention sociale — et non judiciaire — prioritaire auprès des personnes âgées victimes d'abus, dans le respect de leur intérêt et de leur autonomie.

Prévention du suicide

COMM-2015-03-02

Afin de donner suite à la Semaine nationale de prévention du suicide, qui s'est tenue entre le 1^{er} et le 7 février dernier sous le thème « T'es important pour nous », l'AQRP annonce une nouvelle série de conférences de sensibilisation à la prévention du suicide chez les baby-boomers.

La prévention du suicide est la cause sociale de l'AQRP depuis 2007. En plus de sensibiliser la population à la problématique spécifique du suicide chez les personnes de 50 et plus, qui représente près d'un décès par suicide sur deux au Québec, elles aborderont des sujets comme :

- ◆ les mythes et les réalités du suicide ;
- ◆ les gestes à poser face à une personne qui nous inquiète ;
- ◆ la formation pour devenir « sentinelle » en prévention du suicide.

COMM-2014-09-10

À l'occasion de la 12^e Journée mondiale de la prévention du suicide, l'AQRP annonce une nouvelle série de conférences de sensibilisation à la prévention du suicide chez les baby-boomers de 50 à 64 ans.

COMM-2012-08-28

L'AQRP rappelle aux partis actuellement en campagne électorale que les personnes de 50 ans et plus représentent plus de 40 % des décès par suicide au Québec. « Nous demandons à tous les partis politiques de s'engager à réaliser une campagne nationale de prévention contre le suicide chez les 50 ans et plus, à l'image de la campagne contre la maltraitance impliquant M. Yvon Deschamps », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Lyne Parent.

COMM-2011-01-31

« L'AQRP s'inquiète de l'évolution du phénomène du suicide chez les personnes âgées de 50 ans et plus. Sans minimiser le travail de prévention des dix dernières années ni la sensibilité du gouvernement à cet égard, force est de constater qu'il faut faire beaucoup plus. À l'approche du budget du Québec, nous réclamons du gouvernement qu'il consacre une somme de 3 M\$ pour une campagne nationale de publicité contre le suicide chez les personnes de 50 ans et plus », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.



COMM-2011-01-25

L'AQRP accueille positivement l'annonce de la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, sur le versement d'une aide financière pour contrer le suicide chez les aînés.

CE-2010-09-14

Il est proposé de recommander de maintenir, voire même d'intensifier les actions de l'AQRP dans le dossier de la prévention du suicide lorsque le financement du ministère de la Famille et des Aînés sera terminé.

COMM-2010-09-07

À l'approche de la Journée mondiale de prévention du suicide, qui se tient le 10 septembre 2010, l'AQRP invite le gouvernement et les organismes de prévention du suicide à prioriser le groupe des 50 ans et plus dans leurs actions au cours des prochaines années.

COMM-2010-08-18

L'AQRP réclame que le gouvernement et les organismes de prévention du suicide intensifient leur action auprès des clientèles les plus vulnérables, dont auprès du groupe des 50 à 64 ans. L'AQRP réclame également une meilleure préparation psychosociale à la retraite, notamment pour les préretraités des secteurs public et parapublic.

Lors des dernières consultations prébudgétaires, l'AQRP a soumis l'idée de lancer une campagne nationale de publicité contre le suicide chez les aînés.

COMM-2009-02-01

Nous invitons maintenant le gouvernement du Québec à joindre le geste à la parole et à lancer une campagne gouvernementale de sensibilisation visant à prévenir le suicide chez les personnes de 50 ans et plus.

COMM-2008-12-04

L'AQRP réitère donc aux partis politiques sa principale demande en lien avec la prévention du suicide, soit la désignation des personnes aînées comme un des groupes cibles prioritaires des politiques gouvernementales de prévention du suicide. L'AQRP souhaite par ailleurs que le mandat de coordination gouvernementale relié à cet enjeu soit confié au ministère de la Famille et des Aînés, et non dilué dans l'ensemble des priorités de l'imposant portefeuille de la Santé et des Services sociaux.

COMM-2008-09-10

Essentiellement, le projet présenté par l'AQRP vise le déploiement d'un réseau panquébécois de « sentinelles » formées afin de dépister les signes précurseurs d'une crise suicidaire et référer les personnes vers les ressources appropriées, comme le recommande l'Association québécoise de prévention du suicide. Le projet implique le recrutement et la formation d'agents multiplicateurs bénévoles dans les organisations gouvernementales œuvrant en solidarité et en employabilité, dans les organisations du secteur privé offrant des services financiers personnels et au sein de l'AQRP.

COMM-2008-05-24

L'AQRP invite enfin le gouvernement et les partis d'opposition à faire en sorte que les ressources destinées aux portefeuilles de la Santé et des Aînés soient suffisantes pour financer une nouvelle stratégie de prévention du suicide ciblant les clientèles à risque, notamment les aînés.

COMM-2008-02-03

À l'occasion de l'ouverture de la 18^e Semaine de prévention du suicide, qui se tient du 3 au 9 février 2008, l'AQRP réclame à nouveau que la prévention du suicide chez les personnes âgées devienne une priorité d'action pour le gouvernement du Québec. Plus précisément, l'AQRP demande :

- la désignation des personnes âgées comme un des groupes cibles prioritaires des politiques gouvernementales et des stratégies d'action des organismes de prévention du suicide ;
- le développement de programmes de prévention s'adressant spécifiquement à l'entourage des personnes âgées suicidaires ;
- le déploiement de sentinelles, des personnes formées pour reconnaître les signes de détresse, dans les milieux de vie des personnes âgées ;
- l'amélioration de l'accessibilité à des services de santé mentale pour les personnes âgées présentant un risque de suicide ;
- un soutien financier accru aux organismes de prévention du suicide, que ceux-ci ciblent spécifiquement ou non les personnes âgées.

Depuis 2007, la prévention du suicide en général et chez les personnes âgées est devenue la cause sociale officiellement soutenue par l'AQRP.

COMM-2007-09-07

L'AQRP recommande au gouvernement du Québec :

- le déploiement de sentinelles, des personnes formées pour reconnaître les signes de détresse, dans les milieux de vie des aînés, tel que le suggère l'Association québécoise de prévention du suicide ;
- la désignation des personnes aînées comme un des groupes cibles prioritaires des politiques gouvernementales et des stratégies d'action des organismes de prévention du suicide ;

- ◆ l'amélioration de l'accessibilité à des services de santé mentale et de soins palliatifs pour les personnes âgées présentant un risque de suicide ;
- ◆ le développement de programmes de prévention s'adressant spécifiquement à l'entourage des personnes âgées suicidaires ;
- ◆ un soutien financier accru aux organismes de prévention du suicide, que ceux-ci ciblent spécifiquement ou non les personnes âgées.

COMM-2007-05-23

À l'occasion de la Semaine québécoise des aînés et de la tenue de l'assemblée annuelle de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), l'AQRP et l'AQPS réclament conjointement que la prévention du suicide auprès des clientèles à risque, dont les personnes âgées, devienne une priorité au Québec.

L'AQPS et l'AQRP tiennent enfin à commenter le débat public actuellement en cours sur l'euthanasie. Selon les deux organismes, la principale question qui doit se poser dans ce débat n'est pas celle de l'acceptabilité ou non de l'euthanasie, mais de savoir si les personnes qui en font la demande ont reçu toute l'aide et toute l'attention requises par leur condition. En effet, selon les recherches, de 60 % à 80 % des aînés qui se suicident souffrent d'une dépression. Les maladies chroniques, les handicaps physiques et la dépendance associée à certains problèmes, de même que la douleur chronique, sont aussi liés à la dépression et au suicide.

Selon l'AQPS et l'AQRP, la priorité devrait donc être accordée à la disponibilité de soins palliatifs adéquats pour les personnes en fin de vie et à la disponibilité du soutien adéquat pour les personnes âgées souffrant de détresse psychologique ou d'isolement.

CA-2007-03-19

Il est unanimement résolu que l'AQRP adopte la prévention du suicide comme cause sociale à laquelle l'Association envisage de s'associer et qu'à cet effet un partenariat soit développé avec l'Association québécoise de prévention du suicide.

CE-2007-02-21

Il est proposé de recommander au conseil d'administration de considérer sérieusement l'adoption de la « prévention au suicide » comme cause sociale à laquelle l'AQRP pourrait s'associer.



Jeu

COMM-2013-06-13

À l'occasion de son assemblée générale annuelle, qui se tient à Saguenay aujourd'hui sous le thème *Notre droit à la santé*, l'AQRP dévoile les résultats d'un sondage scientifique qui révèle qu'une majorité de Québécois (53 %) est favorable à l'idée que le gouvernement du Québec limite l'offre de jeu auprès des aînés. L'AQRP dénonce du même coup la décision du gouvernement de permettre la présence d'alcool dans les aires de jeu des casinos.

COMM-2010-12-01

À l'occasion du lancement du site de jeu en ligne de Loto-Québec, l'AQRP invite les personnes de 55 ans et plus à boycotter l'offre de jeu en ligne disponible à partir d'aujourd'hui.

COMM-2008-06-19

En avril 2007, l'AQRP avait publiquement réclamé un appel de propositions concernant le jeu chez les personnes âgées. L'AQRP avait réitéré cette demande lors de son passage à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. À la suite de discussions, l'AQRP a décidé de participer de façon importante au financement du projet, aux côtés du Conseil des aînés, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du Secrétariat aux aînés et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

COMM-2007-04-25

L'AQRP réclame des actions immédiates de la part du gouvernement, des membres de l'Assemblée nationale et de Loto-Québec afin d'assurer une gestion responsable du jeu par l'État québécois. L'AQRP souhaite tout d'abord, dans le cadre du « Programme thématique de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent », que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) lance un appel de propositions concernant le jeu chez les personnes âgées.

L'AQRP souhaite de plus que les membres de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec renouvellent leur intention de se pencher sur le rôle de l'État dans une gestion responsable du jeu. L'AQRP souhaite enfin que Loto-Québec s'abstienne de toute action destinée à améliorer l'accès au jeu, à accroître les taux de retour sur le jeu ou à accroître la promotion du jeu auprès des personnes les plus vulnérables d'ici à ce que le gouvernement puisse appuyer son action sur des connaissances plus approfondies et que la Commission des affaires sociales ait eu le temps nécessaire afin de compléter ses travaux sur la question.

Droits des LGBT, des femmes et des locataires

COMM-2016-06-03

Quatre des principales associations d'aînés et de retraités du Québec unissent leurs voix pour souligner le travail entamé en 2015 par la députée de Gouin, Françoise David, et la collaboration du gouvernement du Québec sur les droits des locataires aînés. L'adoption du projet de loi 492, Loi modifiant le Code civil du Québec afin de protéger les droits des locataires aînés, représente un avancement considérable pour les aînés à faible revenu. Ce projet de loi modifie les conditions de la reprise de logement et de l'éviction prévues dans le Code civil afin de protéger les droits des aînés.

L'AQRP se réjouit de l'adoption de ce projet de loi visant à protéger les droits des aînés locataires. « Rappelons qu'au cours de la dernière campagne électorale, les partis ont appuyé l'idée selon laquelle il serait pertinent de mieux baliser l'éviction ou la reprise de logement des personnes aînées locataires. Nous sommes satisfaits qu'ils aient travaillé ensemble pour trouver un compromis acceptable pour tous. Ce sont les aînés du Québec qui en ressortent gagnants », a déclaré Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2016-05-17

L'AQRP est fière de s'associer avec la Fondation Émergence en cette Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

COMM-2016-03-08

L'AQRP profite du 8 mars, Journée internationale des femmes, pour souligner la contribution des femmes dans la fonction publique québécoise et au sein de l'Association.

COMM-2015-03-06

À l'occasion de la Journée internationale des Femmes, qui se tiendra le 8 mars, l'AQRP tient à souligner la contribution exceptionnelle des femmes du Québec, dont près de 800 000 sont âgées de 65 ans et plus.

COMM-2014-05-27

L'AQRP est fière d'appuyer le projet de loi visant à protéger les droits des aînés locataires déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale par la députée de Gouin, M^{me} Françoise David.



COMM-2014-01-01

L'AQRP a finalement tenu à exprimer sa déception quant au rejet par le gouvernement du projet de loi n° 190 visant à protéger les droits des locataires aînés. L'AQRP continuera de s'intéresser de près à ce dossier, surtout en raison de l'approche de la saison hivernale.

COMM-2013-03-07

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'AQRP invite les représentants des médias à une conférence au cours de laquelle M^{me} Denise Laquerre, formatrice à la Maison d'hébergement Le Far de Trois-Rivières, sensibilisera les personnes présentes à la réalité des femmes en difficulté et des femmes victimes de violence.

CE-2011-08-25

Il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du comité politique concernant le projet de loi n° 22 modifiant le Code civil sur la résiliation de bail.

COMM-2011-08-10

Au lendemain du dévoilement de la « Charte de bienveillance des personnes aînées homosexuelles » par la Fondation Émergence, l'AQRP est heureuse d'annoncer qu'elle appuie les principes qui y sont énoncés. La mission de l'AQRP est de défendre les droits des personnes retraitées, sans aucune discrimination.

COMM-2009-09-03

À la suite de son passage à la consultation publique sur l'avenir du Régime de rentes du Québec, l'AQRP se dit préoccupée par l'impact négatif que les propositions du gouvernement pourraient avoir sur la situation des femmes à la retraite. « Nous recommandons au gouvernement la plus grande prudence avant de modifier les rentes des femmes à la retraite », a déclaré M^{me} Madelaine Michaud, présidente de l'AQRP. Dans son mémoire présenté en commission parlementaire, l'AQRP a notamment recommandé d'ajuster certaines mesures concernant la rente de conjoint survivant afin de limiter leurs effets négatifs sur les femmes veuves recevant uniquement cette rente.



Conduite automobile

COMM-2011-08-09

L'AQRP réitère que les personnes âgées sont moins à risque d'être impliquées dans des accidents de la route que les autres groupes d'âge.

COMM-2008-02-01

À la suite de la publication de données statistiques suggérant une hausse des accidents de la route chez les conducteurs âgés, l'AQRP est intervenue dans l'espace public afin de mettre ces chiffres en perspective avec la hausse objective du nombre de personnes âgées au Québec. L'AQRP a également rappelé que, selon la SAAQ, les personnes âgées ne sont pas plus représentées dans le bilan routier que les autres groupes d'âge.

L'AQRP juge cependant qu'il faut reconnaître que les habitudes de conduite, le vieillissement et l'état de santé influencent la sécurité des conducteurs âgés. Pour cette raison, l'AQRP estime important que les conducteurs âgés puissent avoir l'occasion de participer au besoin à des programmes de renouvellement de leurs compétences au volant, afin de conserver le privilège de conduire le plus longtemps possible. À la demande de nombreux aînés, l'AQRP est d'ailleurs en discussion avec un important organisme canadien qui se dévoue à la promotion de la sécurité afin de diffuser un tel programme au Québec.

Représentation des aînés

Politique, Conseil des aînés et positions combinées

COMM 2018-05-17

L'AQRP réagit positivement au message envoyé sur Twitter par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, indiquant que le retour du Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) était quelque chose de possible en raison de la « situation budgétaire actuelle ». « Il n'y a aucune situation budgétaire qui justifie d'abolir un organisme qui a comme fonction de renforcer l'imputabilité du système de santé et des services sociaux du Québec et d'évaluer la qualité des services transmis à la population, et ce, dans un contexte où l'on vit des réformes du réseau successives. » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

Le Commissaire à la santé et au bien-être doit être remis sur pied le plus rapidement possible, avec un budget bonifié, c'est-à-dire plus de 3,5 millions de \$ pour rattraper le travail perdu et s'assurer de mettre sur pied une équipe compétente et qualifiée pour évaluer nos politiques publiques en santé. « En tant que groupe de défense des droits des retraités et des aînés du Québec qui s'intéresse aux politiques publiques en matière de santé, nous croyons fermement que le rôle du CSBE est essentiel. C'est un outil à la disposition du public et des parlementaires pour pallier la structure décisionnelle verticale du réseau de la santé, qui est très centralisée entre les mains du ministre de la Santé. Il est urgent de le ramener et nous saluons cette volonté gouvernementale. » mentionne Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM 2018-04-26

L'AQRP est déçue de la décision de l'administration Plante de la Ville de Montréal de rejeter l'idée de mettre sur pied un Conseil des aînés.

« Il n'y a que du positif derrière l'idée de faire participer davantage les aînés de Montréal à la vie démocratique municipale. Être une municipalité amie des aînés (MADA), cela ne veut pas uniquement dire de recevoir de l'argent du gouvernement provincial pour des projets spécifiques. Il faut que la Ville démontre son ouverture et soit inclusive dans sa gestion. » rappelle Madeleine Bouchard, présidente de l'AQRP Montréal. L'inclusion des aînés dans les structures décisionnelles dans un but d'augmenter leur représentativité est en parfaite cohésion avec leur poids démographique. Rappelons que selon les données du dernier recensement de 2016, les aînés dans la métropole représentent 15,6 % de la population, soit 295 295 personnes. En 2026, ils représenteront 21 % de la population, soit plus d'une personne sur cinq.



Les défis liés au vieillissement de la population que connaît et connaîtra le Québec doivent être pris au sérieux et la collaboration avec les principaux intéressés, les aînés, est tout à fait indiquée. « Je pense notamment aux questions touchant le transport dans la métropole. Il y a une collaboration accrue qui doit s'initier entre la Ville de Montréal et les aînés. Un Conseil des aînés permettrait certainement d'échanger à ce sujet. D'autres thématiques pourraient également être abordées, comme la participation sociale des aînés, la sécurité et l'isolement. » mentionne Madeleine Bouchard, présidente de l'AQRP Montréal.

CE-2012-03-07

Il est unanimement résolu de demander un avis juridique concernant la représentation des retraités pour la défense des droits face à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Nous considérons comme une aberration que le gouvernement prétende favoriser la qualité de vie des aînés tout en maintenant son intention d'abolir le Conseil des aînés.

COMM-2010-11-11

En réaction à la présentation du projet de loi n° 130, l'AQRP dénonce l'intention du gouvernement d'abolir six conseils consultatifs, dont le Conseil des aînés.

COMM-2010-03-30

L'AQRP déplore par ailleurs l'intention du gouvernement d'abolir la fonction de conseil indépendant assuré par le Conseil des aînés.

COMM-2010-02-17

L'AQRP propose que le gouvernement nomme une personne représentant les personnes âgées à la Commission des partenaires du marché du travail.

Coalition pour la dignité des aînés (CDA)

COMM 2021-12-16

Les représentants de la CDA se sont dit perplexes quant au peu de mesures concrètes dans la mise à jour économique du gouvernement fédéral pour aider les aînés à faire face à la hausse du coût de la vie et à la crise du logement qui sévit actuellement. La Coalition prend toutefois acte de la prolongation de la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants ainsi que de l'intention du gouvernement de verser des prestations ponctuelles aux personnes bénéficiant du Supplément de revenu garanti, même si ces mesures sont minces.

La CDA comprend néanmoins que la croissance limitée des dépenses cet hiver est accompagnée de perspectives budgétaires favorables et de hausses de revenus pour le gouvernement. Ses représentants espèrent donc voir le gouvernement du Canada prendre le temps d'élaborer des mesures importantes pour les aînés en vue du prochain budget au printemps.

« La ministre des Finances du Canada, Chrystia Freeland, est consciente des défis engendrés par la hausse importante du coût de la vie et de ses impacts directs sur la qualité de vie des aînés, spécialement des plus vulnérables d'entre eux, elle l'a répété à de nombreuses reprises. Nous souhaitons maintenant la voir passer de la parole aux actes et mettre en œuvre des solutions structurantes qui viendront en aide aux aînés », a expliqué M. Pierre Lynch, président de l'AQDR et membre de la Coalition.

COMM 2021-11-16

Les représentants de la CDA se sont dit non seulement tristes de lire les constats de la Protectrice du citoyen dans son rapport rendu public hier, mais ont affirmé que le gouvernement devait se mettre en action dès maintenant afin d'éviter absolument qu'une telle situation se reproduise dans l'avenir.

Les questions de santé, de défense de droits des aînés, de finances et de participation citoyenne de ces derniers font partie des préoccupations qui doivent guider les actions du gouvernement pour les prochaines années. Il est par ailleurs impératif d'éviter de politiser ces questions. Nous nous devons de faire les choses en ayant en tête d'agir de manière constructive et dans le but de donner aux aînés des conditions de vie meilleures », a expliqué M^{me} Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

COMM 2021-10-21

Le bien-être des personnes aînées doit rester au cœur des priorités du gouvernement, même une fois la pandémie terminée ! La CDA, composée de six grandes associations nationales représentant près de 150 000 personnes aînées au

Québec, réitère la nécessité de voir le gouvernement continuer d'être préoccupé par les conditions de vie des personnes âgées, même une fois la pandémie terminée.

« Les soins à domicile sont importants, mais plusieurs chantiers doivent être entrepris. C'est pourquoi nous continuons de penser que des États généraux sur les conditions de vie des aînés devraient se tenir sans tarder. Attendre avant d'agir empirera le problème dans l'avenir », a poursuivi Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP. « On a l'impression que pendant quelques mois, les aînés ont été la saveur du mois. Maintenant que l'on envisage un retour à la normale, l'indifférence gouvernementale sera de retour ? Nous ne pouvons laisser faire cela », a-t-elle ajouté.

COMM 2021-09-14

La CDA, formée de six grandes associations représentant près de 150 000 personnes âgées au Québec, s'est dite déçue de voir le peu d'attention accordée aux enjeux touchant les conditions de vie et la santé des aînés au cours de l'actuelle campagne électorale fédérale. En effet, malgré les importantes conséquences de la pandémie sur les aînés et l'urgence d'agir, les engagements des partis fédéraux demeurent minces relativement à l'amélioration de leurs conditions de vie.

COMM 2021-07-30

Des représentants de la CDA, formée de six grandes associations représentant près de 150 000 personnes âgées ont rencontré cet après-midi le secrétaire parlementaire de la ministre des Aînés et député d'Argenteuil-Petite-Nation, Stéphane Lauzon, afin de lui indiquer les priorités des aînés québécois à l'aube de la campagne électorale fédérale.

La discussion a permis de mettre en relief les inquiétudes des membres de la CDA relativement à la situation financière des personnes âgées. En effet, malgré certaines avancées, plusieurs personnes de plus de 65 ans vivent toujours sous le seuil de la pauvreté et continuent d'être en situation de précarité.

La CDA a également profité de l'occasion pour rappeler au secrétaire parlementaire de la ministre des Aînés ses inquiétudes relativement aux transferts offerts aux provinces en matière de soins de santé. Pour la CDA, si le manque à gagner n'est pas comblé, il est évident que des bris de services surviendront à un moment ou un autre et les aînés québécois risquent d'en faire les frais.

« La solution pour améliorer les conditions de vie des aînés passe notamment par les soins à domicile. Actuellement, seulement 25 % des sommes imparties pour les soins de longue durée sont destinées à ces types de soins. Si des sommes plus

importantes étaient accordées aux gouvernements provinciaux, le virage serait peut-être plus facile à prendre », a expliqué Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

COMM 2021-06-08

Les membres de la CDA ont rencontré lundi matin la ministre Marguerite Blais. Celle-ci était accompagnée de membres de son cabinet et de la Direction générale aux aînés. La rencontre avait pour but de présenter les 38 solutions élaborées par la CDA. S'en est suivie une discussion relative aux différentes solutions proposées dans le document et aux actions menées par le gouvernement à l'égard des aînés. Bien préparée, la ministre avait visiblement pris connaissance des travaux de la CDA.

Les échanges entre les membres de la CDA, la ministre et son équipe ont été riches et ont permis de faire cheminer différents projets. La demande qui est au cœur des démarches de la CDA, soit la tenue d'États généraux sur les conditions de vie des aînés, a été accueillie avec ouverture. Des discussions se poursuivront à ce sujet au cours des prochaines semaines.

COMM 2021-06-03

Des représentants de la CDA, formée de six grandes associations représentant près de 150 000 personnes aînées ont témoigné devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) dans le cadre de l'étude portant sur les conditions de vie des aînés.

Parmi les propositions, la CDA a partagé ses inquiétudes concernant la situation financière des personnes aînées. Malgré les sommes accordées lors du dernier budget fédéral, plusieurs vivent toujours sous le seuil de la pauvreté et continuent d'être en situation de précarité.

« Notons que près de 4 personnes âgées de 65 ans et plus sur 10 doivent compter sur le Supplément de revenu garanti pour boucler leur budget. Ces derniers méritent la même considération que les personnes de 75 ans et plus », a ajouté M^{me} Thonney, présidente de l'AQRP.

À travers ses recommandations, la CDA a également partagé sa position concernant les redevances en matière de santé. En raison de la pandémie, le réseau de la santé a particulièrement souffert. Pour la CDA, un manque de financement entraînera des bris de service.

Il est essentiel pour les membres de la CDA de faire de la problématique de la maltraitance une priorité. Ce sujet a été abordé lors du témoignage et a soulevé les questions des parlementaires. « Les personnes aînées méritent d'être protégées, de

vivre dignement et surtout, de manière sécuritaire. Nous avons un devoir envers eux », a expliqué Rose-Mary Thonney devant les députés fédéraux membres du comité HUMA.

COMM 2021-04-23

Les six grandes associations représentant près de 150 000 personnes âgées réunies au sein de la CDA reconnaissent que certains budgets destinés aux aînés ont été augmentés, mais se désolent de voir que le gouvernement ne s'engage pas davantage afin que la qualité de vie des aînés les plus vulnérables s'améliore tangiblement. Le gouvernement minoritaire de Justin Trudeau a annoncé, pour les personnes de 75 ans et plus, l'envoi unique d'un chèque de 500 \$ cet été et la bonification de 10 % des prestations de la Sécurité de la vieillesse dès l'été 2022.

COMM 2021-03-22

Six grandes associations représentant près de 150 000 personnes âgées et réunies au sein de la CDA demandent au gouvernement Legault de mettre sur pied des États généraux sur les conditions de vie des aînés. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les profondes lacunes du système de santé dans son ensemble, tout particulièrement en ce qui a trait aux soins et services aux aînés. « Cette négligence ne peut plus durer, a affirmé Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP et porte-parole de la Coalition. Nous devons, dès maintenant, prendre le virage de la dignité pour les aînés et tout mettre sur la table. Retourner toutes les pierres et avoir une véritable conversation sur la qualité de vie des aînés. Cette situation déplorable, notamment dans les CHSLD, s'étire depuis trop longtemps. Les aînés du Québec ont des propositions concrètes à formuler. Écoutons-les. »

C'est dans ce contexte que la CDA, acteur incontournable et partenaire privilégié du gouvernement, rend aujourd'hui public son cahier de propositions afin de travailler collectivement à assurer une qualité de vie et de la dignité aux personnes âgées du Québec. Ces 38 solutions sont articulées autour de quatre grandes priorités : santé, défense des droits, finances et participation citoyenne. Parmi les propositions, citons :

- ◆ Augmenter les budgets pour les soins et les services à domicile ;
- ◆ Dégager les médecins de leurs tâches en milieu hospitalier pour les diriger vers les soins à domicile ;
- ◆ Améliorer les conditions de travail du personnel en CHSLD ;
- ◆ Modifier la Charte des droits et libertés de la personne et créer une fonction de protecteur des aînés ;
- ◆ Augmenter le financement des maisons de soins palliatifs et les inciter à offrir l'aide médicale à mourir ;
- ◆ Créer une nouvelle allocation pour les aînés qui n'ont pas un revenu suffisant à la retraite ;

- ◆ Mettre en place des projets novateurs pour encourager les aînés à s'exprimer et à s'intégrer dans leur communauté en participant socialement.

La CDA souhaite mobiliser l'ensemble de la société pour identifier des solutions durables à la crise qui affecte le troisième âge. « Des États généraux permettront de faire le point sur les services offerts aux personnes âgées et d'entendre une pluralité d'intervenants. Nos 38 solutions sont un premier pas vers une amélioration sensible des conditions de vie des aînés. Le gouvernement a le devoir de les écouter et d'élargir le débat. C'est le temps d'agir, maintenant », a conclu M^{me} Thonney.

COMM 2020-06-15

L'AQRP est extrêmement préoccupée par la situation actuelle dans les CHSLD et dans les résidences pour personnes âgées. Elle demande que tous les employés de ces établissements soient testés à la COVID-19, de façon automatique. « Nous sommes tout à fait conscients que ces tests n'offrent pas de garanties complètes et qu'il ne s'agit pas d'une solution miracle. Toutefois, il est fort probable que certains employés, sans le savoir, soient porteurs du virus et qu'ils continuent de travailler et de côtoyer des aînés tous les jours (certains d'entre eux circulant même entre différentes résidences). Nous devons absolument réduire au maximum les possibilités de propagation ! », mentionne Rose-Mary Thonney, présidente de l'AQRP.

Selon les dernières données fournies par le gouvernement, plus du quart des résidences du Québec (519 sur près de 2200) est actuellement affecté par la COVID-19. « Cette crise est déjà particulièrement stressante pour les aînés, mais elle l'est encore plus pour ceux qui habitent dans ces résidences, devenues depuis le début de la pandémie, des lieux à haut risque. C'est pour cette raison que nous faisons cette demande. Comme société, nous devons pouvoir dire aux aînés que nous avons pris toutes les mesures possibles pour réduire les risques », insiste M^{me} Thonney.

Augmentation salariale pour le personnel de la santé

Par ailleurs, l'AQRP se réjouit de l'augmentation salariale que recevront certains travailleurs du réseau de la santé qui sont au front depuis le début la crise du COVID-19. Les détails seront annoncés plus tard aujourd'hui par le président du Conseil du trésor et la ministre de la Santé et des Services sociaux, mais nous savons déjà que les préposés qui travaillent dans les résidences privées recevront une augmentation de 4 \$/heure. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la rétention et le recrutement du personnel (particulièrement difficiles en ces temps de pandémie), mais également d'une reconnaissance nécessaire pour le travail effectué par ces « anges gardiens ».



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

Association québécoise des retraité(e)s
des secteurs public et parapublic (AQRP)

5400, boul. des Galeries, bureau 111
Québec (Québec) G2K 2B4

418 683-2288 | 1 800 653-2747 | info@aqrp.ca